

# ANNALES 1996



SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE



## AVERTISSEMENT

*Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.*

*Les premières annales de la SBNH ont été créées et imprimées en 1992-1993  
et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.*

*Le temps a passé et la technique a évolué.*

*Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel,  
toutes les préférences informatiques ayant changé.*

*Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques  
plus sécurisées dans la durée. Nous avons donc refait la mise en page  
de chaque édition et gagné en qualité. Mais cela a généré des changements :  
nombre de pages, notes de bas de page faisant référence à des articles ou auteurs  
ou positionnement des images dans les textes...*

*La conséquence la plus importante est la modification de numérotation des pages,  
ce qui a généré des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales.*

*Veuillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.*

*Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.*



## La monnaie en spectacle

**L'**

AUDIENCE DES NUMISMATES est à la dimension d'un diamètre de monnaie.

Avez-vous fait l'expérience de mettre une monnaie, si possible antique ou médiévale et donc non lisible à première découverte, dans la main d'un ami, éventuellement cultivé, mais qui ne connaît pas la numismatique ? Avez-vous vu comme il prend la pièce à l'envers ? Comme son œil accommode en vain ? Comme, faisant pivoter l'objet, votre ami tente de se faire aider d'une improbable lumière rasante afin de mettre en évidence sur une monnaie grecque une légende en français moderne, ce qui l'aiderait au moins à en situer le siècle ? Comme il vous rend tout de suite la pièce en parlant d'autre chose ?

Sans votre aide, votre ami est passé à côté peut-être d'un chef-d'œuvre gothique ou d'un portrait gaulois. Surtout, il est passé à côté de ce que raconte la monnaie, de ce que vous n'avez pas eu le temps de lui dire ; la pièce, c'était la clé d'une serrure qui allait lui ouvrir les portes de l'histoire médiévale de sa ville, du regard celtique en Armorique ou de l'économie européenne de la Renaissance. La monnaie n'était peut-être qu'un prétexte permettant de s'introduire dans un nouvel univers d'art et d'histoire.

Car, un livre d'histoire médiévale, ça se trouve facilement ; mais un objet d'émotion, c'est rare et fort. Combien de personnes ont eu réellement en mains une pièce d'orfèvrerie médiévale ? Quelle puissance incomparable dégage un objet antique que l'on prend entre ses doigts ! Mais un minimum de mise en scène est nécessaire

Les monnaies ont mis des années à apprivoiser chacun de nous, mais nous l'avons oublié. Et nous voudrions que nos relations, ou que des néophytes, en un éclair entrevoient tout ce qu'une monnaie représente ?

Il ne faut pas perdre de vue que, comme tout objet précieux, la monnaie est d'abord un spectacle.

À nous d'innover pour qu'à la connaissance soit toujours associé le plaisir du regard. C'est l'une des caractéristiques de notre association. Il faut d'abord, chaque fois que c'est possible, associer la monnaie à des objets et documentation d'époque en rapport avec elle, afin de lui donner une dimension, un sens, des prolongements. Bien montrer qu'une monnaie peut permettre d'aller très loin. Associer la monnaie à des lieux avec quelques monnaies des Moghols, on peut rebâtir tout autour un musée de la Compagnie des Indes. Et si le musée existe déjà, il ne faut pas présenter les monnaies à un autre endroit.

La monnaie est un élément dans un ensemble, qu'il soit logique, chronologique, qui lui donne toute sa dimension. Il y a des monnaies qui, isolées, sont de magnifiques objets d'étude, mais la plupart ne sont-elles pas de simples notes de musique dans une partition ? Présenter seul un jeton des États de Bretagne, c'est bien mais, si on le peut, il faut déployer une collection de ces jetons qui éclaire le sens de chaque pièce.

Enfin, la présentation de chaque monnaie requiert beaucoup de soin. Cette revue, nous l'espérons, témoigne du respect que nous portons à la numismatique, et, à travers elle, à l'histoire de notre pays.

La rigueur des analyses, la vérification des informations, même si d'inévitables erreurs se faufilent quelquefois dans nos articles, sont une marque de respect pour la matière de Bretagne. Et, dans tous nos travaux, nous essayons d'associer l'approfondissement de la démarche scientifique au plaisir esthétique que procurent les monnaies. La présentation évolutive de cette revue n'est pas l'un de nos caprices, mais c'est l'expression des principes de notre association.

DANIEL CARIOU



# SOMMAIRE - 1996

ANNALES 96 - Dépôt légal janvier 1997  
Conception/Mise en page C. Fontenoy - Brest

<b>La genèse de la monnaie en Chine</b> peut-elle nous aider à comprendre la genèse de la monnaie en Armorique ? DANIEL CARIOU	pages 5 à 6
<b>Propos de numismatique celtique armoricaine :</b> réflexions sur le monnayage des Osismes à partir d'un quart de statère inédit découvert à Ouessant. PHILIPPE ABOLLIVIER	pages 7 à 16
<b>Le statère de Carnac est-il vénète ?</b> GÉRARD FONTENOY	pages 17 à 20
<b>Le type à la roue est-il osisme ?</b> PHILIPPE ABOLLIVIER	pages 21 à 23
<b>Une nouvelle monnaie byzantine découverte dans le Finistère.</b> PATRICK GALLIOU	pages 25 à 26
<b>Le denier médiéval.</b> HENRI VIÉ	pages 27 à 28
<b>À propos du royal d'or de Charles de Blois.</b> DANIEL CARIOU	pages 29 à 30
<b>Quelques précisions à propos des écus d'or des ducs François.</b> DANIEL CARIOU	pages 31 à 34
<b>Un jeton de la Chambre des Comptes de Bretagne</b> JEAN KERHERVÉ	pages 35 à 37
<b>Bibliographie de la Bretagne médiévale :</b> éléments simplifiés à l'usage des numismates. YVES COATIVY	pages 38 à 41
<b>Réattribution d'un demi-teston de Bretagne de François I<sup>er</sup>.</b> MARCEL PESCE	page 43
<b>Une table de changeur au Musée de Guérande.</b> DANIEL CARIOU	page 45
<b>Quand Saint-Barthélémy cache Saint-Magloire,</b> ou les tribulations de reliques bretonnes dans le Haut Moyen Âge. DANIEL CARIOU	pages 47 à 48
<b>Un essai d'atelier inédit pour Nantes.</b> DANIEL CARIOU	page 49
<b>Connaissances sur la numismatique bretonne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.</b> C.-Y. ROUSSEL-HIDOUX	pages 51 à 58
<b>Une correspondance de P.-L. Lemière, numismate finistérien du XIX<sup>e</sup> siècle.</b>	pages 59 à 22
<b>Actualités numismatiques bretonnes.</b>	page 63

ERRATA : ANNALES 1995 - p. 3 et p. 4 - il faut lire BN 6906 à la place de BN 6506.

## BUREAU

DANIEL CARIOU, *Président*

JACQUES KERVÉGANT, *Secrétaire*

JEAN-PIERRE BODIGUEL, *Trésorier*

GÉRARD FONTENOY, *Rédacteur*

●  
**S O C I É T É B R E T O N N E D E N U M I S M A T I Q U E E T D ' H I S T O I R E**  
6, rue Texier La Houle - 56000 VANNES - Tél. 02 97 63 31 66 (entre 19h30 et 21h30)



# La genèse de la monnaie en Chine peut-elle nous aider à comprendre la genèse de la monnaie en Armorique ?

DANIEL CARIOU

**L**'IDÉE DE RÉFLÉCHIR à un éventuel parallèle entre les deux origines de la monnaie m'est venue en écoutant des spécialistes de la monnaie chinoise prétendre que, de leur point de vue, nos haches à douille étaient incontestablement une étape vers la monnaie, si l'on se référait à la logique de ce qui était arrivé en Chine.

On peut rappeler rapidement le processus chinois, et on s'en tiendra à l'énumération des logiques, laissant le lecteur seul juge de l'opportunité des parallèles. Il faut savoir en effet que l'écart de civilisation entre la Chine et l'Armorique, à des époques pourtant très proches, limite nécessairement l'impact de la comparaison.

Les premières monnaies chinoises attestées sont les cauris, ces petits coquillages en forme de porcelaines qui ont encore cours aujourd'hui tout autour de l'Océan Indien. Les cauris sont une illustration très explicite du rôle de la monnaie chez les Chinois : de faible valeur, ils ne présentent pas d'intérêt s'ils sont théaurisés. Ils n'ont pas de réelle valeur intrinsèque, comme en aurait un métal précieux ; la monnaie chinoise est faite pour circuler, pour alimenter l'économie, pas pour être précieuse.

La commodité, plus que le poids, fait la monnaie : le peuple peut fondre de la monnaie de bronze après 206 avant J.-C. Le monopole de la fonte des monnaies n'existe pas ; la monnaie est un ustensile, c'est tout, jusqu'en 113.

Ces deux remarques explicitent mieux le rôle de la monnaie chez les Chinois.

On peut maintenant s'intéresser à la façon dont évolua la monnaie à partir des cauris, vite insuffisants à la circulation monétaire.

On commença par fabriquer des cauris en os, en terre cuite, puis en bronze. Sous les Zhou de l'ouest (1111-771), on passe aux ustensiles de bronze, bêches et couteaux, le cuivre n'étant pas encore rare à cette époque. Il s'agit tout simplement d'une matérialisation d'un ustensile, ou d'une représentation d'un ustensile, comme signe monétaire.

Pour une même valeur, le poids d'une bêche peut aller de 20 à 32 grammes, les couteaux, ou plutôt "ming-dao", vont de 12 à 19 grammes pour 140 millimètres. Mais, si le poids peut varier sans que la valeur n'en soit modifiée, il n'en est pas de même pour la taille puisqu'il existe une bêche de 1 et une bêche de 1/2.

Ensuite les Chinois ont tenté de créer un système hiérarchisant la valeur respective des ustensiles : F. Thierry, dans "Monnaie et monnaies dans la tradition de la Chine antique", rappelle qu'on émit en 7 après

Jésus-Christ des "grandes monnaies" valant 50, des cousteaux de 500 et des couteaux de 5 000.

Il serait confortable mais dangereux d'en déduire un parallèle complet avec le bronze final armoricain. Toutefois l'exemple chinois a l'intérêt de dépouiller la notion de monnaie de connotations qui l'ont encombrée ensuite.



Parmi les questions qui se posent à propos des haches à douille, surtout si on veut absolument y voir des monnaies au sens moderne (valeur d'un poids précis de métal précieux), il y a la grande variété des poids pour un même type à l'intérieur d'une même trouvaille : l'exemple chinois montre que, dans un objet destiné à une circulation monétaire, ce n'est pas le poids qui compte, mais l'identification à une famille d'ustensiles autour d'une dimension moyenne. C'est le cas des haches du dépôt du Tréhou, de 110 à 130 mm et de 120 à 140 mm, sans qu'on en conclue pour autant que la hache à douille est un instrument monétaire.

Une autre question posée est la présence de plomb dans les haches et, plus généralement, d'une configuration qui les rend assez impropre à leur usage. L'exemple chinois montre qu'il n'y a pas là d'incompatibilité, l'ustensile étant alors considéré comme une représentation.

Y a-t-il des haches représentant l'unité monétaire (types Brandivy, Tréhou, Plurien, peut-être Chailloué par exemple) et d'autres représentant une moitié, un tiers ou un quart (types Saint-James, Maure et Couville) ?

Ce pourrait être une explication, mais les types retrouvés sont plutôt caractéristiques d'un bassin : types de taille moyenne dans le Finistère (Tréhou), types de grande et moyenne taille dans les Côtes-d'Armor (Dahouet et Plurien), petites haches à l'est de l'Ille-et-Vilaine et au sud de la Manche (Maure, Saint-James, Couville) ; enfin, grands exemplaires, mais en petit nombre, retrouvés dans l'ouest du Morbihan (Brandivy) et dans la Loire, et types à tranchant arrondi dispersés dans l'arrière-pays nantais (jardin des plantes et Mauves-sur-Loire, voir collection du musée Dobrée, les tranchants arrondis étant supposés plus anciens car hérités des haches à talon).

Donc, s'il y a des trésors composites (Limpiguet, composé de types Dahouet et Plurien), les types sont plutôt caractéristiques d'une région et c'est rarement qu'on les retrouve mélangés.

Toutefois, l'homogénéité des trésors n'est pas une règle absolue. Ainsi le dépôt de la Forgerais en Ruffigné (Loire-Atlantique), au Musée Dobrée aujourd'hui, comprenait 61 % de haches de types "Tréhou", 0,71 % de "Plurien", 33,5 % de "Couville", 0,8 % de "Maure de Bretagne", le reste étant indéterminé.

On peut aussi rappeler que la fabrication des haches remonte à -700, ce qui pour l'anecdote nous rapproche de la date de fabrication des ustensiles chinois. En Armorique, c'est la période où les armes et outils de bronze laissent la place aux outils de fer, et J. Briard avance l'hypothèse d'un recyclage du bronze. En Chine, à la même période, le bronze n'est pas rare non plus.



Josette Rivallain cite d'autres cas de pré-monnaies : la broche en fer, culinaire, utilisée en Grèce tant comme ustensile que comme monnaie, au point que la poignée de six broches a donné la drachme. Il y a aussi les exemples africains.

Nous ne voulons pas aller au-delà dans le parallèle et nous tenons à laisser le lecteur seul juge des comparaisons. Toutefois, en ajoutant un élément au dossier, nous avons le sentiment, de l'Afrique à la Grèce, de l'Armorique à la Chine, de processus proches dans lesquels l'usage de l'ustensile prépare celui de la monnaie.

Dans les autres cas cités, l'ustensile a été suivi d'une monnaie au sens moderne. Ce qui nous gêne dans le cas de l'Armorique, c'est que pendant plusieurs siècles nous ne voyons pas de successeurs monétaires aux haches à douille. ■

## BIBLIOGRAPHIE

---

Sur la protohistoire en Armorique :

- Jacques Briard :

*"LA PROTOHISTOIRE DE BRETAGNE ET D'ARMORIQUE"*  
(1991, éditions J.-P. Gisserot)

- J. Briard, Y. Onnée, J.-Y. Veillard :

*"L'ÂGE DU BRONZE AU MUSÉE DE BRETAGNE"*  
(Musée de Rennes)

- J. Briard et Guy Verron :

*"TYPOLOGIE DES OBJETS DE L'ÂGE DU BRONZE EN FRANCE"*  
(Société préhistorique française, Paris 1976)

- Josette Rivallain :

*"CONTRIBUTION À L'ÉTUDE DU BRONZE FINAL EN ARMORIQUE"*  
(Thèse à l'université de Haute-Bretagne)

et pour la Chine

- François Thierry :

*"MONNAIE ET MONNAIES DANS LA TRADITION DE LA CHINE ANTIQUE"*  
(Estratto dalla rivista italiana di numismatica e scene offini vol. XCV 1993)

# Propos de numismatique celtique armoricaine : réflexions sur le monnayage des Osismes à partir d'un quart de statère inédit découvert à Ouessant.

PHILIPPE ABOLLIVIER

**L**A CAMPAGNE DE FOUILLE menée en 1992 sur le site de Mez-Notariou à Ouessant (Finistère) a permis de mettre au jour, dans des lits de pierres aux contextes archéologiques mouvementés (matériel du Bronze ancien-moyen à l'époque moderne), un quart de statère osisme en or allié. Ces lits de pierres recouvriraient une forme de distinction de vestiges d'habitat du bronze moyen et funéraires du premier âge du fer. Cette monnaie gauloise armoricaine se décrit ainsi :

Avers : Tête humaine à gauche ; la chevelure est composée de trois grosses mèches entourées par des cordons perlés ; devant la bouche, un symbole en forme de fleuron ; la coupe du cou est soulignée par un trait sous lequel reposent 3 demi-cercles accolés.

Revers : Cheval à tête de rapace à gauche ; sur la croupe, un rapace tenant les rênes avec son bec ; devant un motif en forme de fleuron ; sous le cheval, le motif dit au taureau enseigne à droite.

Cet exemplaire pèse 1,26 g et est recouvert par une pellicule en or allié à faible titre (or cuivré). La tranche laisse apparaître un alliage plus foncé. Il s'agit donc d'une monnaie fourrée.



Fig. 1/Quart de statère osisme  
Ouessant, Mez-Notariou. Rapport de fouille 1992.  
Ø 13,5 mm (échelle 2)

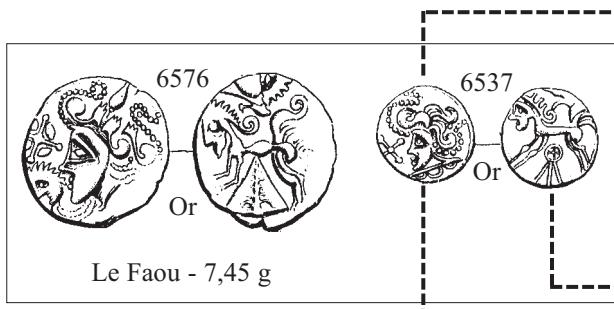
Au-delà des données techniques de la monnaie, il y a lieu de remarquer les caractéristiques typologiques qui sont tout à fait exceptionnelles. L'avers est quasiment identique à celui de la série au trépied (type LT 6537) à un détail près : la croix bouletée est remplacée par un motif en forme de fleurons. Le revers quant à lui est proche de la série au taureau-enseigne (type LT 6578 &

6584) qui diffère par la tête du cheval androcéphale et par une croix bouletée reliée à un cordon perlée devant la face. La représentation du cheval à tête de rapace est tout à fait rarissime dans la numismatique armoricaine<sup>1</sup>. Il s'agit donc d'un type hybride transitoire, qui va nous permettre de comprendre la chronologie relative entre 3 séries osismiennes.

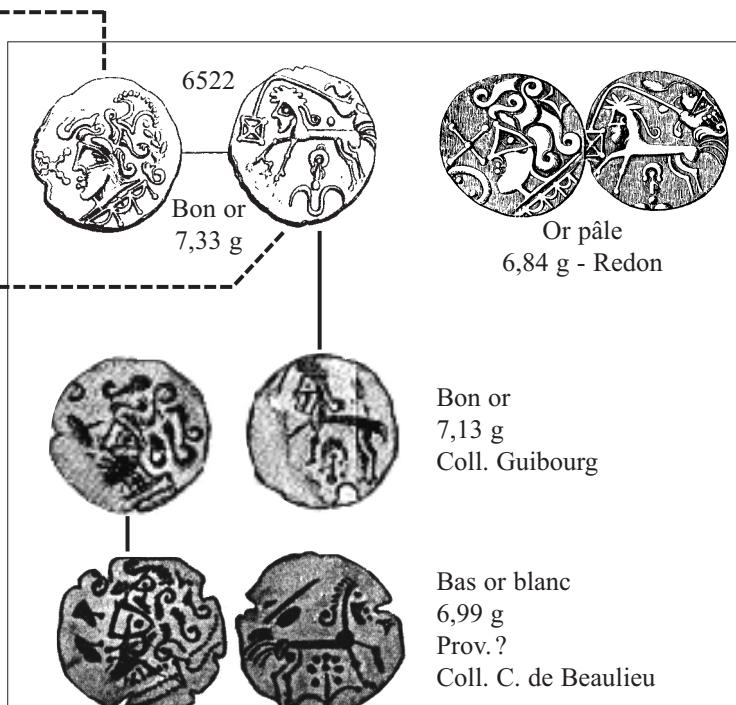
Mais avant d'aller plus loin, il est bon de rappeler pourquoi la série au taureau-enseigne était attribuée jadis aux Corisopites. R. Sanquer, lors de la publication d'un exemplaire provenant de Kerscaven en Penmarc'h, résuma le tour de la question : “*C'est le numismate Lambert qui attribua dès 1835 le nom de Corisopites à des monnaies d'électrum trouvées à Plonéour-Lanvern. Ceux-ci passaient alors pour occuper à l'époque gauloise le territoire de l'ancien évêché de Quimper. MM. F. Merlet et H. Waquet ont montré qu'ils n'ont jamais existé, car la civitas Corisopitum n'est jamais citée par les auteurs anciens et la mention d'un episcopus Corisopitensis n'apparaît qu'au IX<sup>e</sup> siècle*”.

La série au trépied, connue par 7 quarts de statère en or allié dont 5 proviennent du Centre-Nord de la civitas et considérée comme l'une des plus anciennes du monnayage des Osismes, a été analysée pour les 3 exemplaires de la Bibliothèque Nationale au cyclotron d'Orléans. Les analyses révèlent une composition ternaire d'or, d'argent et de cuivre avec des traces de plomb, d'étain et d'antimoine. L'or varie de 54,1 à 63 % ce qui correspond à un titre de 13 à 15 carats de fin environ. Quant à la répartition des poids, elle s'échelonne de 1,72 g à 1,91 g avec une exception pour un exemplaire fourré à 1,30 g. La seule analyse métallurgique que nous possédons sur la série au taureau-enseigne est celle d'un fragment du statère n° 2 de Plonéour-Lanvern (23,4 % d'or et 28,8 % d'argent soit moins de 6 carats de fin). La répartition des poids s'échelonne principalement de 5 g à 7 g pour les statères et de 1,12 g à 1,62 g pour les quarts. Les résultats des analyses, les faits typologiques et métrologiques sont sans appel, la série au trépied est bien antérieure à celle au taureau-enseigne qui lui succède. Le bon sens d'une estimation qualitative visuelle de l'alliage va évidemment dans le même sens (or jaune pour la série au trépied et or jaunâtre à rougeâtre pour la série au taureau-enseigne). Le quart de statère de Ouessant confirme l'appartenance aux Osismes de la série au trépied, celle au taureau-enseigne n'étant plus à faire du fait principalement de sa large diffusion dans la civitas (voir la carte de répartition fig. 3). Cette dernière trouve son terminus typologique et chronologique avec le petit billon LT J.55 provenant de la trouvaille de Jersey 6 (Trinity 1875) qui

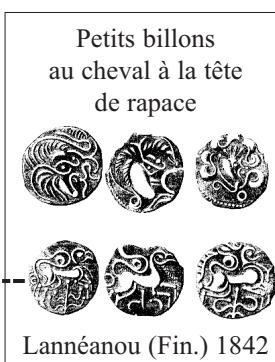
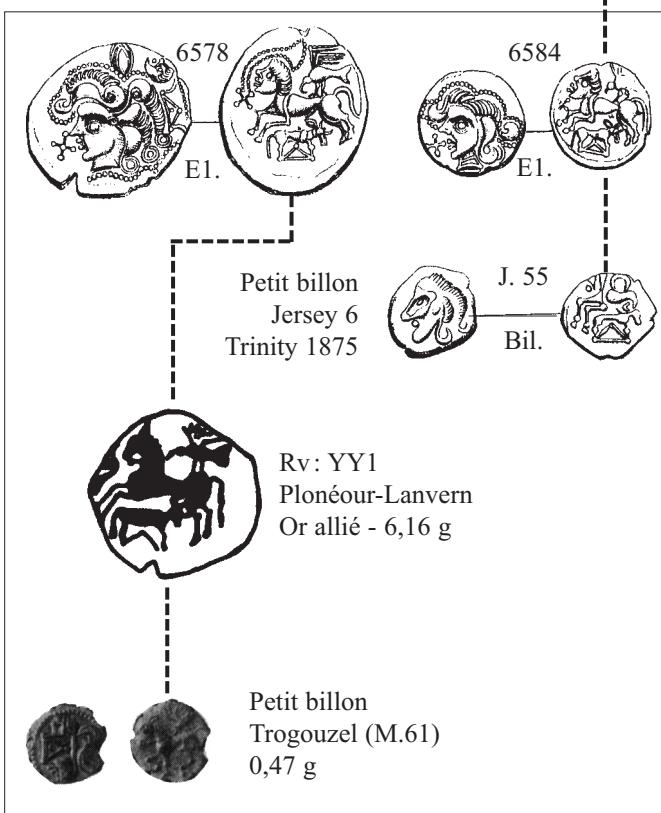
### Série au trépied



### Série à la fleur



### Série au Taureau-enseigne



- Connexion de coins
- Connexion typologique
- - - Emprunt (s) typologique (s)

Fig. 2/Les connexions et les emprunts typologiques de la série au trépied avec les autres séries osismes.

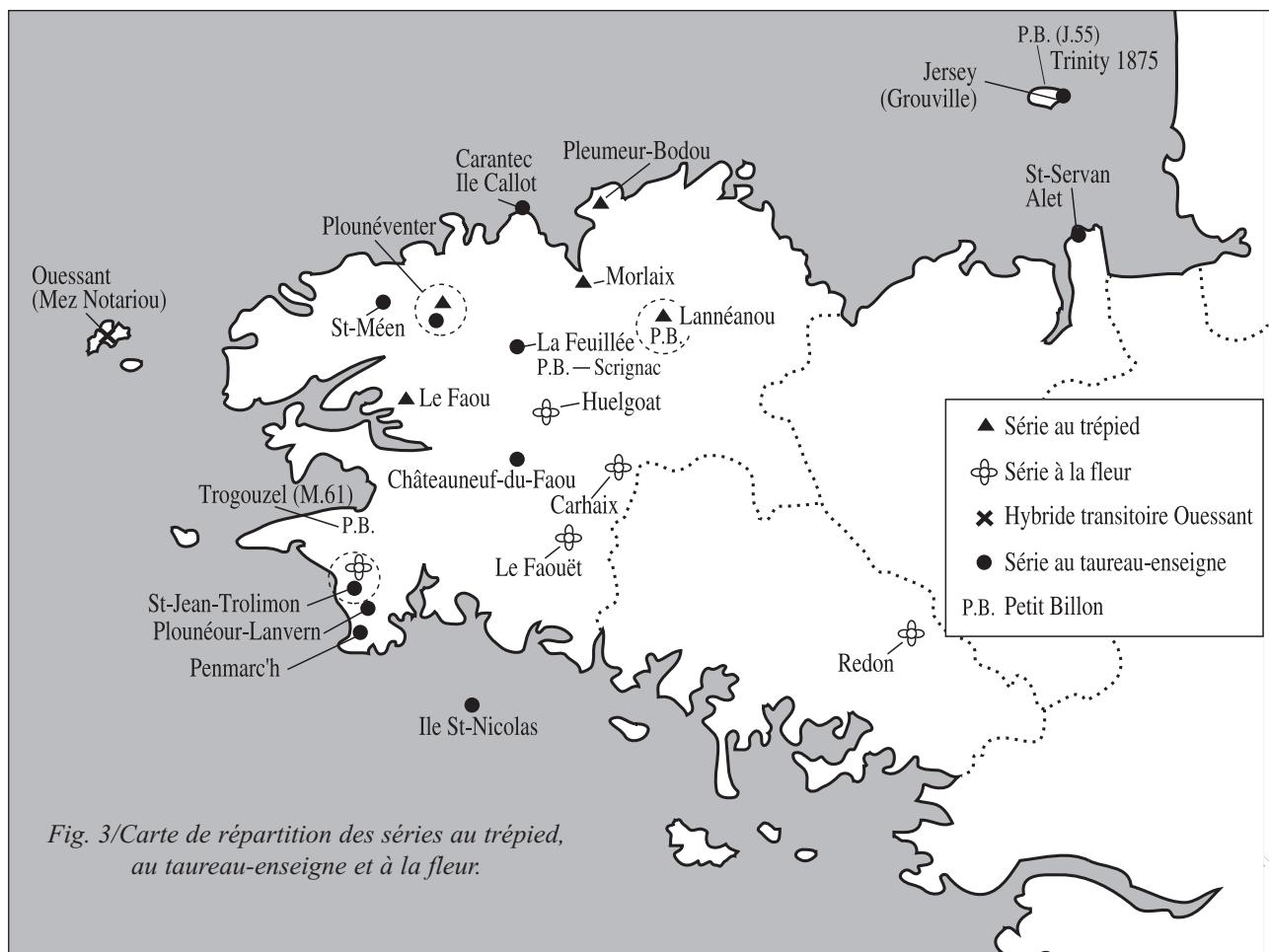


Fig. 3/Carte de répartition des séries au trépied, au taureau-enseigne et à la fleur.

se caractérise par une tête humaine à gauche pour l'avers et par un cheval à gauche avec au-dessous le taureau-enseigne pour le revers. Un statère unique (YY1) en or allié pesant 6,61 g et provenant de la trouvaille de Plonéour-Lanvern (Finistère), présente au revers un cheval non androcéphale à la silhouette presque réaliste. Il s'agit ici d'une variante qui permet de faire la connexion typologique avec le petit billon (M.61) provenant du fanum gallo-romain de Trogouzel (Finistère) dont la description est la suivante :

Avers : tête humaine à gauche, entourage de l'œil triangulaire.

Revers : cheval réaliste à gauche, non androcéphale. Sur la croupe du cheval un oiseau aux ailes déployées.

Il faut noter que le même phénomène s'observe également pour la série à la barrière d'hippodrome<sup>2</sup>. Nous avons donc l'évolution d'un sous-ensemble du monnayage des Osismes sur toute la période de production si l'on admet que la série au trépied fut frappée pendant le début du premier siècle av. J.-C. Lui fit suite celle au taureau-enseigne frappée quelques décennies avant la fin de l'indépendance par émissions successives de poids décroissants comme le montre l'aspect des alliages et l'écart de poids pour un type donné (de 5 à 7 g pour le statère). Celle-ci a continué de circuler après la conquête romaine comme le confirme le faciès des trouvailles de Carantec et du Catillon (Jersey 11) par la présence de petits billons armoricains datables de - 40 à - 20.

Enfin les petits billons LT J.55 et M.61 (Trogouzel) clôturent typologiquement et chronologiquement cette série.

La série au trépied apparaît contemporaine de celle au cavalier armé (type LT 6764) qui se compose de statères et de quart de statères avec 2 différents de revers par type monétaire<sup>3</sup> (statère : sanglier-enseigne dans un cercle perlé ou croix dans un cercle perlé; quart de statère : cercle perlé ou croix dans un cercle). Ces 2 séries étant tout à fait comparables dans le temps et l'espace, on comprend donc toute la difficulté d'attribuer un statère à la série au trépied du fait même de sa dénomination par le différent de revers du quart de statère. Pourtant le statère d'or unique provenant du Faou (LT 6576) et pesant 7,45 g présente des analogies importantes avec cette série.

Avers : tête humaine à gauche, l'œil en triangle, chevelure composée de 3 mèches surmontées d'un pieu et entourées par 2 cordons perlés, devant la face une croix bouleée et une petite tête coupée à gauche reliée au cou par 2 cordons perlés.

Revers : cheval androcéphale à gauche, au-dessus une tête coupée et dessous le cheval, un triangle décoré d'un motif floral.

Déjà en 1852, Lémière en pionnier de la numismatique armoricaine proposait de regrouper le statère du Faou avec le quart de Pleumeur-Bodou et celui des environs de Morlaix. Donc, dans l'état actuel de nos connaissances, il est permis en considérant principalement le poids (7,45 g = 4 x 1,86 g), les similitudes typologiques



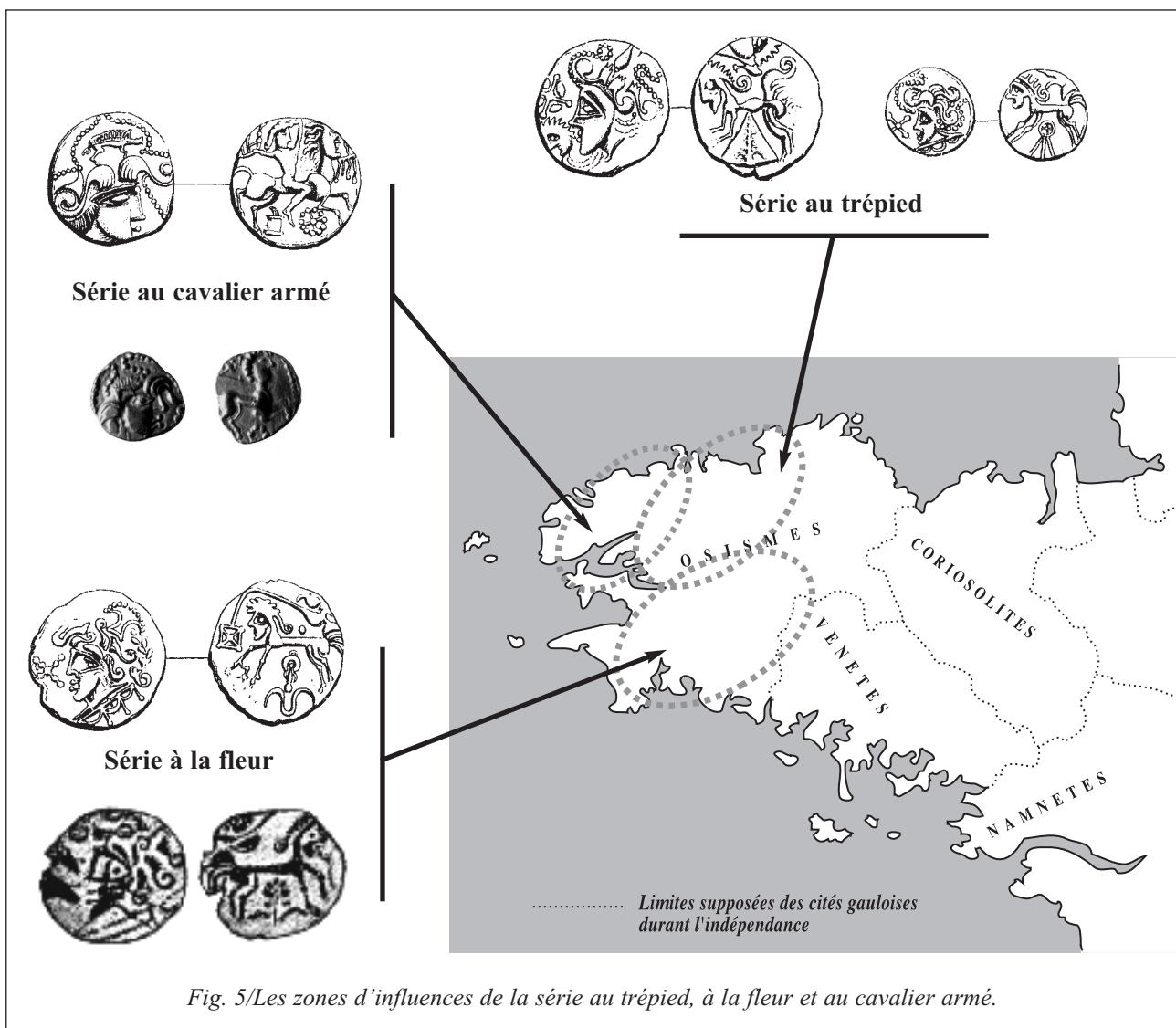
Fig. 4/Évolution typologique du différent à la fleur.

et également le lieu de trouvaille dans l'aire de répartition des quarts de rattacher le statère BN 6576 à la série au trépied.

Il faut également signaler les connexions typologiques de la série au trépied avec le type initial de celle à la fleur (LT 6522) classée actuellement aux incertaines de l'Armorique. Les avers sont très proches, à l'exception du décor en palmette surmontant la chevelure, des traits bouletés séparant les 3 accolades et des 9 points décorant la croix. Les revers de ces 2 séries sont reliés typologiquement par le traitement du cheval androcéphale: corps long et étroit, tête du cheval quasiment identique. Dès 1952, Colbert de Beaulieu avait déjà fait ce rapprochement<sup>4</sup>. La série à la fleur, représentée par 8 statères provenant au moins de 11 coins différents (6 exemplaires figurés pour 5 coins d'avers et 6 de revers)

et connue par 5 lieux de trouvaille<sup>5</sup> (Carhaix, Huelgoat, Le Faouët, Saint-Jean-Trolimon et Redon<sup>6</sup>), doit sa dénomination au différent de revers sous le cheval androcéphale. Les différents auteurs y ont vu un symbole floral. Cependant, celui-ci a évolué le long des émissions successives (fig. 4). Le poids varie de 7,33 g à 6,60 g et l'on ne connaît pas de division pour cette série. L'apparence de l'alliage va du bon or au bas or blanc, à l'or clair puis au billon fourré. La diminution de poids correspond à celle de la richesse de l'alliage, signe d'une série assez longue frappée à partir d'émissions successives de poids et de richesses décroissants. Celle-ci est pratiquement contemporaine de celle au trépied pour l'exemplaire le plus lourd (LT 6522). L'attribution aux incertaines de l'Armorique laisse songeur lorsque l'on pense que 4 des 5 exemplaires avec provenances répertoriées sont issus de la civitas des Osismes et que de plus il existe des connexions typologiques avec la série au trépied. À partir de ces faits, il nous paraît raisonnable de proposer un classement aux Osismes.

Les différentes études faites sur le monnayage des Osismes depuis 4 ans dans les Annales de la SBNH nous révèlent des faits archéologiques constants. Les statères supérieurs à 7,30 g correspondent toujours à des séries de



bon or (or allié comparable en titre au monnayage à l'hippocampe en cimier attribué aux Vénètes) :

- Série au trépied, LT 6576, 7,45 g;
- Type initial de la série à la fleur, LT 6522, 7,33 g;
- Série au cavalier armé, type LT 6764, 7,25 à 7,47 g.

Ces séries lourdes sont principalement découvertes en trouvailles isolées, représentatives de la circulation monétaire aux environs du premier siècle av. J.-C. et sortent très peu de la civitas. Ceci nous permet de penser que nous avons ici affaire aux premières séries osismiennes. La discussion de la chronologie ou contemporanéité de ces séries entre elles et l'éventualité de différents ateliers monétaires à l'origine de ce monnayage ne pourra se faire qu'au travers d'analyses métallurgiques sur des exemplaires représentatifs (voir l'analyse de la série au trépied dans *L'OR GAULOIS*, G. Aubin et J.-N. Barrandon). Cependant, les cartes de répartition de ces séries laissent apparaître trois zones de diffusion (fig. 5) qui couvrent en totalité (Léon, Cornouaille) ou en partie (Tréguier) les divisions administratives occidentales du duché de Bretagne au XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.

Nous ne pouvons nous empêcher d'évoquer le charme rare qu'évoque l'avers de la série au taureau-enseigne, un petit visage sournois à la coiffure exubérante, certainement l'une des meilleures réussites artistiques du monnayage des Osismes. Le revers quant à lui n'est pas en reste. Il a suscité différentes interprétations notamment pour Marie E.-P. König que la composition de ce type a particulièrement inspirée : "L'image du taureau, sur la monnaie attribuée aux Corisopites, se trouve sur la partie inférieure de la représentation. La lune règne sur la nuit, l'obscurité, l'au-delà. Sur la partie supérieure vole l'oiseau qui annonce le ciel, le jour, la clarté, le présent. Ainsi, sur l'étroite surface de la monnaie en peu d'images, tout le cosmos est reproduit ainsi que la loi de l'ordre général qui est symbolisée par la croix linéaire avec les cinq (?) points cardinaux. C'est surtout ce signe qui est très souvent répété sur les monnaies celtes".

L'importance numismatique de la petite monnaie de Quessant, tant des points de vue typologiques que chronologiques, n'est plus à démontrer. Elle nous permet de comprendre l'évolution d'une partie du monnayage si complexe des Osismes lors du premier siècle av. J.-C. et nous montre une fois encore les intérêts mutuels d'une collaboration active entre numismates et archéologues<sup>7</sup>. C'est à ce prix que nous pourrons faire progresser nos connaissances sur la protohistoire armoricaine. ■

1. Il fut découvert à Scrignac (Finistère) en 1839 des petits billons armoricains (Lemière, p. 225, pl. II, fig. 9, 10 et 12) associés à des quarts de statère au sanglier-enseigne (type LT 6543) et à des statères au sanglier-enseigne et à l'aigle (type LT 6555). En 1842, la commune de Lannéanou livra également des types similaires (Hucher 1868; pl. 55, fig. 1, 2 et 3) ainsi qu'un quart de statère au trépied. On retrouve sur les revers de ces petits billons, une représentation à droite du cheval à la tête de rapace.

2. P. Abollivier, Annales 1992-1993 de la Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire, "Une variété inédite du statère des Osismes à la barrière d'hippodrome", p. 6 fig. 2e.

3. P. Abollivier & G. Collin, Annales 1995 de la Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire, "Les monnaies d'or des Osismii au cavalier armé, nouvelles découvertes", p. 1, fig. 1, p. 2, fig. 2.

4. Colbert de Beaulieu, N.A.A. 1952, p. 236, note 8.

5. Nous ne connaissons pas la provenance des exemplaires LT 6522 et C. de Beaulieu (6,99 g). Aucun élément ne nous permet d'affirmer qu'il pourrait s'agir de ceux de Carhaix et du Faouët signalés dans le manuscrit de Kerviler.

6. L'avers de l'exemplaire reproduit dans "L'énigme des monnaies celtes, pl. 7" est proche de celui du Hucher (1873, p. 58, fig. n° 80) qui a été trouvé à Redon et donné pour 3,55 g. Cependant Colbert de Beaulieu (1955, Ogam VII, p. 97-98) a retrouvé cet exemplaire dans le commerce et l'a pesé pour 6,84 g. Il s'agit donc d'un statère et non d'un hémistatère, ce qui est bien conforme au système monétaire armoricain. Suite à une correspondance avec M. Rainer König, celui-ci ne peut me donner des informations complémentaires sur l'exemplaire reproduit dans l'ouvrage de sa mère.

7. Je remercie M. J.-P. Le Bihan, archéologue du département du Finistère et responsable du Centre de recherche archéologique du Finistère, pour m'avoir communiqué les informations sur le quart de statère de Mez-Notariou.

## Répertoire des séries osismes

### La série au trépied

PAYS	DÉPART.	COMMUNE	DÉSIGNATION	ALLIAGE	POIDS	RÉF.	REMARQUES	RÉF. BIBLIOGRAPHIQUE
FRANCE	Côtes-d'Armor	Lannion (environs de) ?	Quart de statère	Or allié	1,80 g	BN 6537A	Provenance non certaine (Aubin, Cahiers E. Babelon, p. 203).	Lambert 1864, p. 23, 91 n° 22, 137, pl. VIII. Aubin 1994, p. 192-199 p. 203.29, pl. VII n° 3.
		Pleumeur-Bodou	Quart de statère	Or allié	1,80 g			Lemière 1852, p. 218-219, pl. I n° 27. Aubin 1994, p. 203.30 de Jersey 1994, p. 207 n° 7, 209.
	Finistère	Lannéanou	Quart de statère	Or allié	1,80 g		Avant 1865 Coll. de Penguern, puis musée du Mans.	Hucher 1868, p. 14, pl. 55 n° 4. Aubin 1994, p. 203.31a
		Lannéanou	Quart de statère	Or allié	1,72 g	BN 6536		Aubin 1994, p. 192-199, p. 203.31b, pl. VII n° 1.
		Le Faou	Statère	Or allié	7,45 g	BN 6576		Lemière 1852, p. 218-219, pl. II n° 1. Colbert 1956, Ann. Bret. 63, p. 34 pl. 1 n° 4, p. 41. Galliou CAG 29.75 Aubin 1994, p. 194. de Jersey 1994, p. 1994, p. 90-91 Fig. n° 49.
		Morlaix (commune voisine de)	Quart de statère	Or allié	1,91 g		Coll. de Kergariou. exemplaire de typologie comparable avec la série au trépied.	Lemière 1852, p. 218-219, pl. II n° 3. Galliou CAG 29.136. Aubin 1994, p. 203.32. de Jersey 1994, p. 87-88, p. 208 n° 22, p. 209.
		Plounéventer	Quart de statère	Monnaie Fourrée cuivre	1,30 g		Coll. Institut armoricain de recherches historiques, Rennes. Trouvé à la surface d'un niveau gaulois au lieu-dit Coatalec-Kerilien en 1964. Variante unique avec le revers à droite.	Pape 1965, Ann. Bret. 72 p. 203- 208, Fig. p. 204. Galliou CAG 29.109 Aubin 1994, p. 203.33. de Jersey 1994, p. 87-88, p. 208 n° 49, p. 209.
?	?	?	Quart de statère	Or allié	1,80 g	BN 6537	Rien n'indique que cet exemplaire provient de Lannéanou.	Aubin 1994, p. 192-199 pl. VII n° 2.

### Hybride transitoire “Trépied/taureau-enseigne”

PAYS	DÉPART.	COMMUNE	DÉSIGNATION	ALLIAGE	POIDS	RÉF.	REMARQUES	RÉF. BIBLIOGRAPHIQUE
FRANCE	Finistère	Ouessant	Quart de statère	Or allié Faible titre Fourré	1,26 g	A/type LT 6537 var. R/type LT 6584 var.	1992, Site de Mez-Notariou	Le Bihan BSAF 1993, p. 71.

## La série au taureau-enseigne

PAYS	DÉPART.	COMMUNE	DÉSIGNATION	ALLIAGE	POIDS	RÉF.	REMARQUES	RÉF. BIBLIOGRAPHIQUE
FRANCE	Finistère	Carantec	Statère 3 quarts de statère	Or allié Or allié	6,90 g 1,40 g 1,60 g 1,56 g	Type LT 6578, MR Type LT 6584, MR Type LT 6584, MR Type LT 6584, EG	1910, île Callot, trouvaille mixte (Osisme/Coriosolite/ petits billons armoricains) composée de 41 monnaies et d'un petit anneau en or constitué de 2 fils torsadés, l'ensemble dans un vase.  <i>MR: Musée de Rennes</i> <i>EG: Coll. Émile Guibourg</i> <i>Vente Vinchon, 9 et 10 déc. 1974, n° 42.</i>	J. Harscouët de Keravel Mém. de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine, 1911, p. 315-318, Fig. n°s 2 - 3 - 4. Colbert 1953, Ann. Bret. 60, p. 311-318, pl. A n°s 1 - 2 - 5 - 6. Colbert 1954, Ann. Bret. 61, p. 293-294. Colbert 1955, Ann. Bret. 62, p. 158-166. Colbert 1958, Ann. Bret. 65, p. 36-38. Galliou, CAG 29.283 de Jersey 1994, p. 84-86, 135, 210.
		Châteauneuf - du-Faou	Quarts de statère			Type LT 6584	Avant 1852, quantité ? (un grand nombre selon Lemière).	Lemière 1852, p. 216.  Galliou, CAG 29.39. de Jersey 1994, p. 84-86, 137, 210.
		Fouesnant	Quart de statère	Or allié		Type LT 6584	En 1958, sur l'île St-Nicolas au nord-ouest dans le petit archipel des Glénans, sur la plage St-Nicolas, un quart de statère au taureau- enseigne.	Colbert, Cahiers Numismatiques 7, 1970, p. 8-9.
		La Feuillée					Vers 1850, plusieurs centaines de monnaies semblant appartenir à la série au taureau-enseigne.	du Châtellier 1907, p. 220. Galliou, CAG 29.89. de Jersey 1994, p. 84-86, 141, 211.
		Penmarc'h	Statère	Or allié faible titre	5,65 g	Type LT 6578	Trouvé près du menhir de Kerscaven.	Sanquer, BSAF 1973, p. 44-47. Galliou, CAG 29.231. de Jersey 1994, p. 84-86, 208.
		Plonéour- Lanvern	au moins 7 statères et 5 quarts de statère	Or allié	4,94 g 6,50 g 6,87 g 5,71 g 6,99 g 6,16 g 6,69 g 1,57 g 1,52 g 1,12 g 1,62 g 1,56 g	BN 6577 Type LT 6578 MR 1 MR 2 MR 3 MR 4 YY 1 YY 2 Type LT 6584 MR 5 MR 6 MR 7 MR 8 YY 3	Trouvaille mixte Osisme/Coriosolite.  Crénat: en 1835, découverte d'environ 200 monnaies gauloises dont 30 du module du statère.  <i>MR: Musée de Rennes</i> <i>YY: Collection particulière.</i> <i>YY 1, variante unique au cheval non androcéphale.</i>	Lambert, Revue Numismatique 1836, p. 1-4. Lambert 1844, 126, pl. IV. Lemière 1852, p. 216.  Colbert 1955, Ann. Bret. 62 p. 158-166.  Galliou CAG 29.168. de Jersey 1994, p. 84-86, 155-156, 210-211.

**La série au taureau-enseigne (suite)**

PAYS	DÉPART.	COMMUNE	DÉSIGNATION	ALLIAGE	POIDS	RÉF.	REMARQUES	RÉF. BIBLIOGRAPHIQUE
		Plounéventer	Statère			Type LT 6578	Lieu-dit: Brézal.	Colbert 1957, Ann. Bret. 64, p. 33. Galliou CAG 29 109.
		St-Jean Trolimon	Quart de statère	Or allié	1,50 g	Type LT 6584	Provenance: Tronoën Coll. du Châtellier.	Colbert 1955, Ann. Bret. 62, p. 172-173. Galliou CAG 29 235. de Jersey 1994, p. 84-86 208.
		St-Méen	Statères			Type LT 6578	Plusieurs exemplaires selon Llemière.	Llemière 1852, p. 216. Colbert 1955, Ann. Bret. 62, p. 158-166. Galliou CAG 29 134. de Jersey 1994, p. 84-86 164, 210-211.
		Trogouzel	Petit billon	Billon	0,47 g	M.61	À partir de 1977 trouvaille du Fanum augustéen de Trogouzel à Douarnenez. 130 monnaies principalement gauloises dont 2 monnaies romaines d'Auguste ; en grande partie des petits billons armoricains ainsi que 6 quarts de statère et 7 bronzes.	M. Clément... 1987, Dossier de protohistoire N° 1, p. 42 Pl. I M.61, p. 44.  K. Gruel/M. Clément 1987 Mélanges Colbert p. 453, p. 464 pl. 3 A.
	Ille-et-Vilaine	St-Servan	Quart de statère		1,54 g	Type LT 6584	Coll. Danjou de la Garenne.	Lambert 1864, p. 87-88, pl. VII n° 15.
GRANDE-BRETAGNE	Jersey	Grouville	5 quarts de statère	Or allié	1,69 g 1,49 g 1,46 g	Type LT 6584 et LT J55	1957, trouvaille du Catillon (Jersey 11). Trouvaille mixte, d'environ 3 000 monnaies gauloises (principalement des Coriosolites) et insulaires, réparties en 3 lots.	Colbert 1958, Ann. Bret. 65, p. 45-46. Gruel R.A.O. 1990, suppl. n° 2, p. 293-298. de Jersey 1994, p. 84-86, 142, 210-211.
		Trinity	Petit billon	Billon	?	LT J55	1875, trouvaille de Rozel (Jersey 6) répartie en 2 lots. Avec pour le deuxième, probablement plusieurs centaines de monnaies (principalement des Coriosolites) dont une petite partie a été répertoriée.	Gruel et Taccoën 1992, p. 186. de Jersey 1994, p. 168-170.

### La série à la fleur

PAYS	DÉPART.	COMMUNE	DÉSIGNATION	ALLIAGE	POIDS	RÉF.	REMARQUES	RÉF. BIBLIOGRAPHIQUE
FRANCE	Finistère	Carhaix (près de)	Statère	Or pâle	?	Type BN 7845	Manuscrit de Kerviler p. 26, pl. IX n° 9.	Colbert 1957, Ann. Bret. 64, p. 33. Galliou CAG 29.18. de Jersey 1994, p. 89, 207.
		Huelgoat	Statère	Or clair	6,78 g	BN 7845		Colbert 1952, Ann. Bret. 59, p. 233-238, pl. II n° 23-24. de Jersey 1994, p. 89, 207.
		St-Jean Trolimon	Statère	Billon fourré	6,60 g	Type BN 7845 var.	Coll. du Châtellier Avant 1883, sur l'emplacement de l'oppidum de Tronoën dans une sépulture. Exemplaire unique avec l'avers à droite.	du Châtellier et Le Pontois, BSAF 1904, p. 8-9, pl. I Fig. Blanchet 1905, pl. II n° 24. Colbert 1952, Ann. Bret. 59, p. 233-238. de Jersey 1994, p. 89, 207-208.
	Ille-et-Vilaine	Redon	Statère	Or pâle	6,84 g	Type LT 6522	Coll. Danjou de la Garenne, décrit par Hucher comme un hémistatère de 3,55 g mais retrouvé dans le commerce par Colbert de Beaulieu et pesé pour 6,84 g. Il s'agit donc bien d'un statère.	Hucher 1873, p. 58, Fig. n° 80. Colbert 1952, Ann. Bret. 59, p. 233-238. Colbert 1955, Ogam VII, p. 97-98. de Jersey 1994, p. 89, 207-209.
	Morbihan	Le Faouët	Statère	?	?	Type BN 7845	Coll. de la Gillardaie. Manuscrit de Kerviler p. 29, pl. IX n° 9.	Colbert 1957, Ann. Bret. 64, p. 34. de Jersey 1994, p. 89, 207-209.
?	?	?	Statère	Bon or	7,33 g	LT 6522		Colbert 1952, Ann. Bret. 59, p. 233-238, pl. II n° 27-28.
?	?	?	Statère	Bas or blanc	6,99 g	Type BN 7845	Coll. C. de Beaulieu même coin de droit que BN 7845.	Colbert 1952, Ann. Bret. 59, p. 233-238, pl. II n° 25-26
?	?	?	Statère	Bon or	7,13 g	A/type BN 7845 R/type LT 6522	Coll. Guibourg. Vente Vinchon 9 et 10 décembre 1974, n° 103. Type hybride entre LT 6522 (Rv.) et BN 7845 (Av.).	Colbert 1952, Ann. Bret. 59, p. 233-238, pl. II n° 29-30.

## BIBLIOGRAPHIE

- P.-L. Lemière, 1852,  
“*ESSAI SUR LES MONNAIES GAULOISES DE LA BRETAGNE ARMORICAINE*”.  
Bulletin archéologique de l’association bretonne 3, p. 203-235.
- E. Hucher, 1868 & 1873,  
“*L’ART GAULOIS OU LES GAULOIS D’APRÈS LEURS MÉDAILLES*”.
- J.-B. Colbert de Beaulieu, 1952,  
“*MONNAYAGE ARMORICAIN ET MONNAYAGE BELGE*”, Ann. Bret. 59, p. 233-238.
- J.-B. Colbert de Beaulieu, 1955,  
Notices de numismatique celtique,  
Ann. Bret. 62, p. 158-166.
- J.-B. Colbert de Beaulieu, 1955,  
Notules de numismatique VI  
“*UN STATÈRE RARE TROUVÉ À REDON*”,  
Ogam VII, p. 97-98.
- J.-B. Colbert de Beaulieu et Louis Pape, 1965,  
Notices de numismatique celtique armoricaine, Ann. Bret. 72, p. 203-222.
- R. Sanquer, 1973,  
“*BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE*”, p. 44-47.
- Marie E.-P. König, 1975,  
“*L’ÉNIGME DES MONNAIES CELTIQUES*”.
- M. Clément, K. Gruel, L.-P. Delestrée, P. Galliou, 1987,  
“*MONNAIES GAULOISES DÉCOUVERTES EN FOUILLES*”,  
Dossier de Protohistoire N° 1.
- K. Gruel/M. Clément, 1987,  
“*LES MONNAIES GAULOISES DU FANUM DE TROGOUZEL (29), ESSAI D’INTERPRÉTATION*”,  
Mélanges offerts au docteur J.-B. Colbert de Beaulieu, p. 451-464.
- P. Galliou, 1989,  
“*CARTE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE, LE FINISTÈRE 29*”.
- K. Gruel, 1990,  
“*LE TRÉSOR DU CATILLON (JERSEY 11) : RÉEXAMEN À LA LUMIÈRE DES FOUILLES ET ÉTUDES PLUS RÉCENTES*”, R.A.O, supplément n° 2.
- Un complément à l’atlas des monnaies gauloises de Henri de Latour par S. Scheers, 1992.
- “*L’ATLAS DES MONNAIES GAULOISES*” par H. de Latour et mis à jour par B. Fischer, 1994.
- Philip de Jersey, 1994,  
“*COINAGE IN IRON AGE ARMORICA*”.
- G. Aubin, J.-N. Barrandon, 1995,  
“*TROISIÈME PARTIE : LES MONNAYAGES ARMORICAINS*”, Cahiers Ernest Babelon : l’or gaulois, p. 141-266.

# Le statère de Carnac est-il vénète ?

*Une petite suite de statères osismiens au type dérivé de la série au personnage ailé sous le cheval.*

GÉRARD FONTENOY

**L**E MUSÉE MILN-LE ROUZIC à Carnac expose dans ses vitrines un curieux statère d'électrum gaulois déclaré comme étant vénète (fig. 1).

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, lors de la précédente session de la SBNH au musée de Carnac, la découverte de cette monnaie avec son attribution aux Vénètes ne manqua pas de surprendre les numismates présents habitués au monnayage celtique armoricain.

## Provenance et caractéristiques

Ce statère fut découvert isolément à Carnac, au lieu-dit Kerogile, près de la plage, en 1934.

D'un poids de 6,18 g, il est en électrum fortement cuivré, c'est-à-dire d'un alliage d'or assez pauvre à l'aspect rougeâtre.

Au premier regard, l'œil exercé reconnaît le style commun aux types osismiens, particulièrement à l'avers : petite tête humaine schématisée devant la face, grosse mèche à base triangulaire (rappelant un triskell incomplet) devant la ligne frontale, menton prolongé par un filet se recourbant sous la joue vers le cou. Au revers, la présence du motif à la croix et d'un personnage agenouillé sous l'androcéphale confirme cette appartenance osismienne.

Mais ce statère, unique, est remarquable par certains détails :

- au droit, la face comporte une ligne frontale très marquée qui descend jusqu'à la nuque ; l'œil en olive est surmonté et souligné de deux lignes palpébrales perlées ; la chevelure est composée de cinq mèches en forme de S ;
- au revers, au lieu de la traditionnelle petite tête stylisée, c'est un aurige avec une queue en panache exubérante qui surmonte l'androcéphale.

Nous avons là un statère globalement conforme à la tradition osismienne, mais le traitement de certains détails et arrangements en est suffisamment original pour créer un doute, empêchant une attribution trop hâtive.

## Les essais d'attribution

Dans une communication parue dans le bulletin de la SFN en mai 1951<sup>1</sup>, Colbert de Beaulieu cite pour la première fois ce statère : "À Carnac, en plein pays des Vénètes... un statère d'électrum gaulois... de type inédit, ressemblant à certaines espèces actuellement classées aux Osismes...". Non seulement Colbert de Beaulieu ne



Fig. 1/



l'attribue pas vraiment, mais il fait remarquer que "l'intérêt de cette pièce est remarquable du fait de sa provenance d'un pays auquel on n'attribue pas de monnaie..."<sup>2</sup>.

En 1953, dans "LES MONNAIES CELTIQUES DES VÉNÈTES - I, LE BILLON"<sup>3</sup>, Colbert de Beaulieu analyse les différentes trouvailles monétaires sur le territoire des Vénètes en vue de leur attribuer un monnayage. Notre statère y est décrit, étudié, attribué : "L'économie de ce type est semblable à celle de nombreuses monnaies trouvées chez les Osismes. Il présente au revers une particularité étrangère aux types osismiens, mais qui apparaît comme constante et traitée avec une égale exubérance sur les monnaies en billon des Vénètes... Il s'agit de la forme et de l'importance

données à la queue de l'aurige... ce fait précis, ajouté à la provenance d'une pièce isolée et d'une variante de type originale, nous porte à considérer comme probable l'attribution de cette variante de type aux Vénètes".

L'attribution est loin d'être formelle, la démonstration peu convaincante.

Pourtant, notre statère de Carnac dérive à l'évidence d'un type osismien parfaitement répertorié, le statère en or rouge BN 6530 (fig. 2) de composition générale similaire :

- au droit, on remarque l'arrangement identique des mèches de la chevelure, la ligne frontale également très marquée, ainsi qu'une ligne perlée surmontant la ligne palpébrale supérieure ;
- au revers, c'est également un aurige qui surmonte l'androcéphale.

Ce statère, pesant 7,00 g et d'un titre de 300 à 400 millièmes – donc plus lourd et apparemment d'un alliage plus riche – est antérieur à la pièce de Carnac.

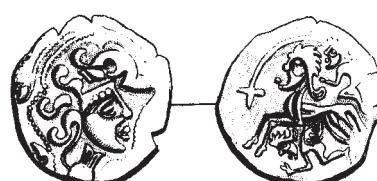


Fig. 2/  
Le statère en or rouge  
BN 6530

En 1960, à l'occasion d'une étude sur "LE STATÈRE D'OR TROUVÉ À PLUHERLIN" <sup>4</sup>, étant amené à citer BN 6530, Colbert de Beaulieu revient, dans une note (page 81), sur l'attribution aux Vénètes du statère de Carnac: "Notre ami, M. P.-R. Giot, avait, en 1952, attiré notre attention sur le statère d'électrum trouvé, en 1934, sur la plage de Kérogile en Carnac... Le type des deux faces dérive de celui de BN 6530. Nous avions alors envisagé l'hypothèse de son origine d'un atelier vénète, mais une connaissance plus complète des séries en cause nous conduit à l'abandonner. Il n'est, en effet, pas probable aujourd'hui que les Vénètes aient jamais frappé de l'électrum, familier à leurs voisins, les Osismii...".

Le statère de Carnac n'est donc pas vénète; lié au statère osismien BN 6530<sup>5</sup>, il appartient indéniablement à la suite des espèces osismiennes, même si, finalement, Colbert de Beaulieu le retire aux Vénètes sans l'attribuer pour autant aux Osismes.

### Un type dérivé de la série osismienne au personnage ailé

Philip de Jersey <sup>6</sup> classe le statère de Carnac aux Osismes en tant que variante dérivée du type au personnage ailé (winged figure derivative) (fig. 4), mais sans aucun commentaire: il le cite simplement sur la carte des trouvailles des espèces osismiennes (carte 14, page 207, n° 41).

Il en découle que le statère d'or rouge BN 6530, lié à celui de Carnac, dérive également de cette série au personnage ailé.

Dans la vente de la collection Trampitsch en 1986 <sup>7</sup>, sous le n° 308 figure un splendide statère en or – attribué par l'expert aux Vénètes – d'un poids de 7,20 g, malheureusement sans indication de provenance (fig. 3). Il s'agit d'une pièce identique au statère BN 6530, mais dont le personnage sous l'androcéphale n'est pas ailé. Cet exemplaire exceptionnel, d'un style magnifique et d'une grande finesse, est pratiquement complet et dans un état de conservation remarquable; de poids fort, puisque rares sont les statères osismiens pesant plus de 7,00 g, et d'un or vraisemblablement très riche (voir la planche couleur du catalogue), il doit résulter d'une frappe antérieure à celle du statère BN 6530 en or rouge pesant 7,00 g.



Fig. 3/  
Le statère en or de la Vente Trampitsch

Ainsi donc, ces trois statères, liés entre eux, formeraient une suite composée chronologiquement de la manière suivante:

- 1 - exemplaire de la vente Trampitsch, or riche, 7,20 g.
- 2 - BN 6530, or rouge, 7,00 g.

### 3 - Carnac, bas électrum, 6,18 g.

Il est possible que cette suite représente une émission complète depuis son origine jusqu'à la période terminale, idéalement jalonnée par nos trois exemplaires de poids et titre dégressifs.

La série au personnage ailé, composée entre autres des exemplaires BN 6518, 6533, 6535 (fig. 4), de titre assez constant et d'un poids s'étalant de 6,60 g à 7,00 g, ne peut ni précéder cette petite suite ni lui succéder, pas plus que celle-ci ne peut s'inscrire dans la série au personnage ailé.

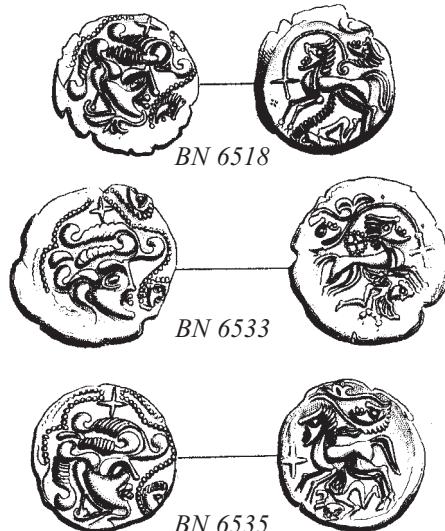


Fig. 4/  
Statères de la série au personnage ailé sous le cheval

Il est regrettable d'ignorer les provenances du statère en or rouge et de celui de la vente Trampitsch; la comparaison avec les lieux de trouvaille connus des statères de la série au personnage ailé, situés principalement en Finistère et Côtes-d'Armor (fig. 5), aurait permis d'en tirer des enseignements selon l'aire de dispersion des espèces au type dérivé.



Fig. 5/  
Carte de répartition des trouvailles  
de la série au personnage ailé

## Le statère de Quiberon

Dans la même vitrine du musée de Carnac figure un autre statère, d'or jaune cette fois, dont l'avers reproduit le type des espèces osismiennes de la série au personnage ailé, mais dont le revers porte l'androcéphale surmonté d'un aurige (fig. 6).



Fig. 6/Le statère de Quiberon  
diamètre réel: 22 mm environ

Cette pièce a été percée, sans doute depuis son exhumation car le trou semble net et exécuté exactement à 12 heures par rapport au revers. Ce perçement induit que la pièce fut portée en bijou – suspendue à une chaîne ? – de façon à montrer le revers. De ce fait, le droit a dû subir de nombreux frottements, d'où l'usure qui n'a pas épargné cette face d'autant plus exposée qu'elle est convexe, à moins qu'il ait été frappé avec un coin usagé, peut-être même périmé.

Le musée indique une provenance, Quiberon, sans autre précision ni circonstance de découverte<sup>8</sup>; aussi, par commodité, nous le dénommerons ci-après sous cette provenance.

L'androcéphale du revers, à la monstrueuse tête humaine disproportionnée, présente une particularité assez remarquable : le cou est fait de quatre traits verticaux reliant la tête au corps de l'animal ; or, ce traitement du cou se retrouve plus nettement encore sur le statère de la vente Trampitsch (fig. 7). Ce détail charactérosco-pique s'ajoute à la similarité dans le type et le style des revers de ces deux statères qui ont dû être émis concurremment<sup>9</sup>.

Mais la présence, au droit, de la tête typiquement osismienne de la série au personnage ailé pose problème ; ce couplage – inédit ? – de types conduit à formuler les deux hypothèses suivantes :

a/soit le statère de Quiberon est hybride, c'est-à-dire que le coin de l'une des faces provient d'une émission différente intruse dans la série du type ;



Le statère de Quiberon - Revers

a/1- en l'occurrence, durant l'émission de la série au personnage ailé, un coin de revers de la petite suite au type dérivé a été associé au coin de droit en service ;  
a/2 - ou bien, à l'inverse, un coin de droit – périmé ? – de la série au personnage ailé fut accidentellement employé lors de la frappe de la suite au type dérivé ;  
b/soit le statère de Quiberon, émis concurremment avec le statère de la vente Trampitsch, est à l'origine de la série au personnage ailé ; le début de l'émission de cette série coïnciderait avec celui de la suite au type dérivé, ce qui remet en cause l'appellation même de "type dérivé". Cette hypothèse est illustrée dans le schéma ci-après (fig. 8).

Dans les deux cas, le statère de Quiberon confirme :

- l'attribution indéniable aux Osismes de la petite suite au type dérivé de la série au personnage ailé<sup>10</sup> ;
- la contemporanéité de ces deux émissions osismiennes que sont la série au personnage ailé et la suite au type dérivé ;
- la production par le même atelier et sous l'autorité d'un pouvoir émetteur commun de ces deux émissions osismiennes.

## Conclusion

Colbert de Beaulieu a qualifié le monnayage osismien, non sans raison, de "pléthorique" : le nombre de types recensés dépasse de loin celui des autres monnayages armoricains.

Ce monnayage surprend par sa diversité, mais, aussi et surtout, déroute par sa complexité ; en effet, plus on avance dans l'étude de la numismatique de ce peuple, plus on mesure l'étendue du problème – que ce soit pour la chronologie relative des diverses émissions, pour l'attribution certaine des différents types, pour l'aire de circulation des différentes séries – au point que les spécialistes évoquent maintenant l'éventualité d'émissions simultanées des différentes séries, réparties sur le territoire osismien<sup>11</sup> selon diverses zones auxquelles chacune de ces séries était destinée ; reste à savoir si ce fut sous l'autorité d'un seul pouvoir émetteur. ■

Septembre 1996



Le statère de la Vente Trampitsch - Revers

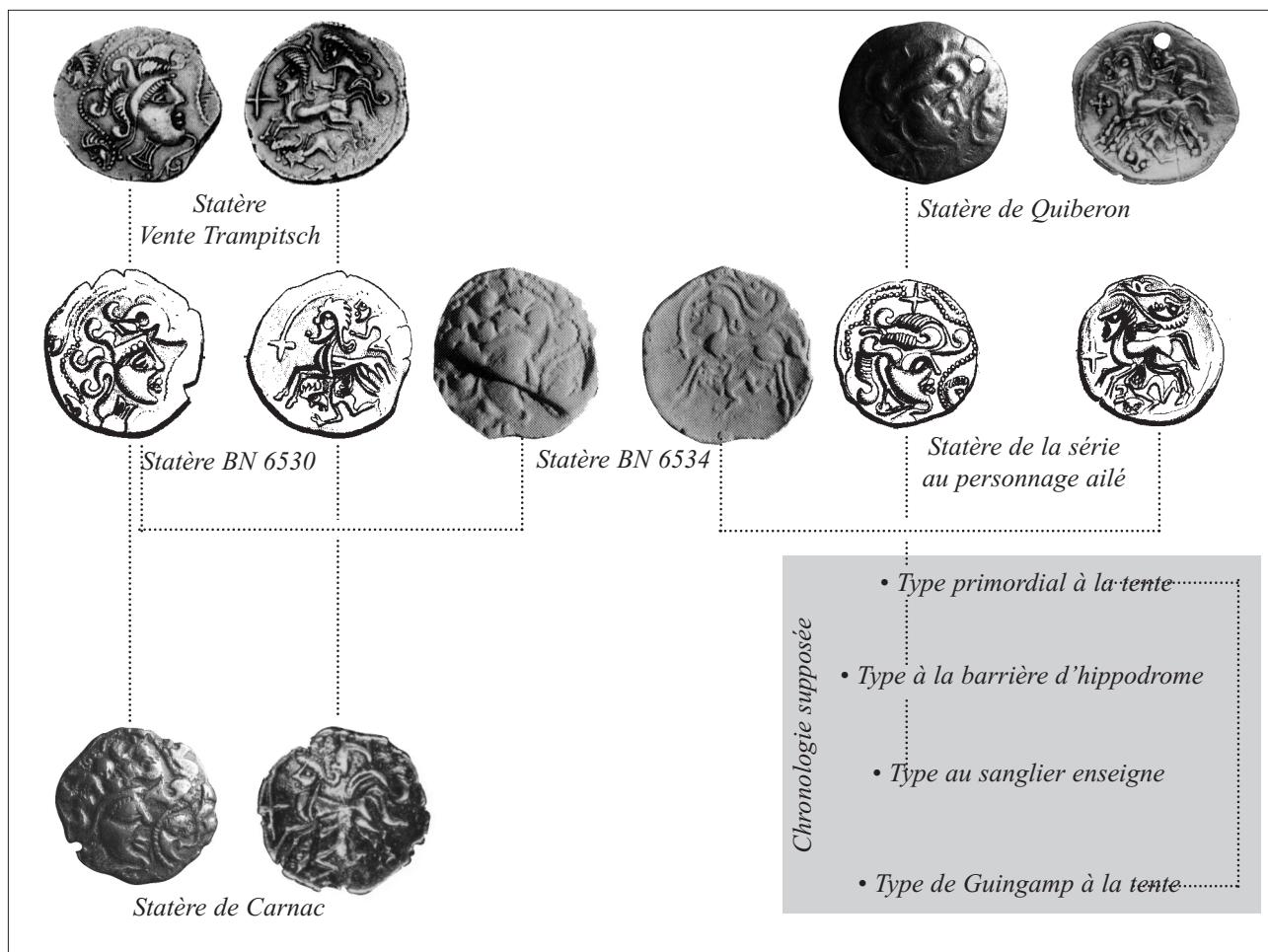


Fig. 8/Schéma des 2 émissions osismiennes parallèles

### Notes bibliographiques

1. "BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE", n° 5, mai 1951, page 33.

2. À l'époque, l'or vénète est encore classé principalement aux Cénomans dans les cartons de la BN; les espèces en argent allié, désignées sous la dénomination X.S. par Colbert de Beaulieu avant qu'il ne les attribue aux Vénètes, sont confondues avec celles des Coriosolites.

3. "UNE ÉNIGME DE LA NUMISMATIQUE ARMORICAINE : LES MONNAIES CÉTIQUES DES VÉNÈTES - I - LE BILLON" (extrait des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, tome XXXIII - 1953), pages 14-15 et 46-47, planche II fig. 31-32.

4. "LE STATÈRE D'OR TROUVÉ À PLUHERLIN PROTOTYPE VÉNÈTE D'UNE SÉRIE OSISMIEENNE" (Annales de Bretagne, tome LXVII - n° 1 - mars 1960).

5. On retrouve également l'arrangement des mèches de la chevelure du BN 6530 sur le statère BN 6534 dont le revers est, lui, totalement conforme à ceux de la série au personnage ailé sous l'androcéphale (voir fig. 7).

6. "COINAGE IN IRON AGE ARMORICA" - Oxford - 1994.

7. Collection Armand Trampitsch - Monaco - novembre 1986.

8. Une carte postale éditée par le musée de Carnac reproduit les droits de deux statères – à gauche un statère osismien en or jaune, à droite celui d'électrum trouvé à Carnac – avec le commentaire suivant : "Monnaies (statères) vénètes en or et électrum (1<sup>er</sup> siècle av. J.-C.) – Carnac et Quiberon". Ces indications laissent à penser que c'est le statère d'or jaune qui proviendrait de Carnac, alors que, par ailleurs, Colbert de Beaulieu déclare ce statère sans provenance connue : "Nous reproduisons... une monnaie S.P., d'assez bon or jaune, d'un type très voisin de celui du statère de Carnac"<sup>3</sup>.

Cette confusion amène à considérer avec circonspection la provenance de Quiberon, commune voisine de celle de Carnac (voir fig. 5). De fait, après recherche par le conservateur du musée de Carnac, il s'avère que cette pièce fut achetée par le musée en 1953 à la Maison Florange, Paris, monnaie vendue sans indication de provenance.

9. La croix devant l'androcéphale n'est pas reliée au stimulus que tient l'aurige; elle est parfaitement isolée en plein champ et chaque branche est bouletée. Même sur le statère de Pluherlin, considéré par Colbert de Beaulieu comme "le prototype vénète de la longue suite des monnaies osismiennes"<sup>4</sup>, la croix, ou plutôt le motif cruciforme, termine le stimulus tenu par l'aurige.

Le statère de Quiberon pourrait fort bien être légèrement antérieur à celui de la vente Trampitsch, sinon même au statère de Pluherlin dont le caractère de prototype n'est pas vraiment probant.

<sup>10</sup> Pour ces quatre statères étudiés, nous ne connaissons qu'une seule provenance attestée – Carnac – pour celui d'entre eux vraisemblablement émis le plus tardivement; cette provenance, au cœur même du territoire vénète, ne remet pas en cause l'attribution aux Osismes; je possède un statère osismien en bon or du type primordial à la tente sous le cheval trouvé isolément à Meucon près de Vannes; l'unique trouvaille ne peut suffire pour l'attribution; comme l'écrivait Colbert de Beaulieu, seule une pluralité de trouvailles isolées peut avoir "valeur de preuve pour l'attribution d'un monnayage".

11. Sans doute le plus vaste des territoires armoricains; son étendue pourrait expliquer la nécessité d'émissions simultanées différentes et localisées.

### Remerciements

Je remercie sincèrement le conservateur du Musée de Carnac, Anne-Élisabeth Riskine, pour les facilités d'étude qu'elle a bien voulu m'accorder, ainsi que de la fourniture des photos des statères de Carnac et Quiberon.

## Le type à la roue est-il osisme ?

PHILIPPE ABOLLIVIER

LES RÉCENTES PUBLICATIONS en numismatique gauloise armoricaine prouvent l'intérêt actuel des chercheurs et du public pour ce domaine où les points d'interrogation sont encore nombreux. C'est l'occasion d'émettre de nouvelles hypothèses d'attribution appuyées sur des cartes de répartition remises à jour et sur des analyses métalliques non destructrices qui permettent d'envisager l'étude des monnaies gauloises sous un nouveau regard. Pourtant l'attribution de certains types doit être reconSIDérée en tenant compte des faits archéologiques et des vraisemblances typologiques quand nous avons affaire à un matériel restreint.

C'est le cas du statère à la roue (LT 6793 et 10386), attribué actuellement aux Osismes et dont voici la description :

Avers/Tête lunaire à gauche, l'œil de face, chevelure supérieure et inférieure en deux mèches se rejoignant au niveau de l'oreille par deux volutes symétriques ouvertes vers l'extérieur. Sortant de la bouche, un cordon perlé se terminant par une petite tête au niveau du front ainsi que des motifs en volute (symbole de la parole divine?).

Revers/Cheval androcéphale à gauche. Au-dessus,

un cavalier symbolisé par une tête coupée entourée de deux fleurons et relié par un double cordon perlé à un motif triangulaire devant le poitrail du cheval. Dessous une roue à huit rayons avec un moyeu central pointé.

C'est ce motif à la roue, au revers, qui a fait attribuer à Muret et Chabouillet, ces monnaies aux Redones. Mais Colbert de Beaulieu, en 1956, étudiant les monnaies Osismes dans les trouvailles de Jersey et notamment celle de Jersey 6 où figurait un exemplaire de ce type, affirmait : *“Les Osismes sont vraisemblablement responsables d'un type de statère d'électrum attribué traditionnellement aux Redons, à cause de la roue qu'on y voit sous l'androcéphale du revers. Cependant le style et le faire osismiens n'échappent pas aux yeux accoutumés à voir le numéraire authentiquement osismien”*.

Les dernières rééditions revues et corrigées du Latour font état de cette attribution. Cependant en 1957, Colbert de Beaulieu décrivant l'exemplaire<sup>1</sup> du lot n° 2 de Jersey 11 classait celui-ci aux incertains (armoricaïnes) : *“dont la systématique typologique désigne les Osismii ou leur immédiat voisinage”*. (Il s'agissait peut-être d'une émission due à l'initiative d'un pouvoir local).



LT 6793 - billon

LT 10386 - Jersey 6, électrum

D. Allen p. 52 - Fig. n° 57  
Jersey 11 ?, or bas

Fig. 1/Les exemplaires à la roue (échelle 2)

Ce type est rare et connu au moins à 6 exemplaires<sup>2</sup> (fig. 1 et 4). Actuellement, aucun quart de statère n'a été signalé.

Les deux provenances connues sont donc celles de Jersey 6 et 11. Elles sont composées pour la plus grande partie par la mosaïque des monnaies des peuples armoricains (avec une majorité de monnaies coriosolites). La présence d'au moins 5 monnaies attribuées aux Osismes dans la trouvaille de Jersey 6 (Trinity, 1875) et de 26 dans le lot n° 2 de Jersey 11 (Grouville, 1957) est-elle suffisante pour confirmer l'attribution ?

Si l'aspect apparent des alliages utilisés peut sembler compatible avec les différentes variations que l'on peut observer dans les séries osismes (personnage couché, tente, barrière d'hippodrome et sanglier-enseigne), le fait qu'aucun exemplaire n'ait été trouvé sur leur territoire pose réellement problème. Cependant le traitement du revers présente des similitudes avec différentes séries : – le cheval androcéphale et la tête coupée sont assez semblables à celui de la série des Osismes au sanglier-enseigne (LT 6541 et 6555) – le double cordon perlé se retrouve sur la série osisme à la tente – la roue à 8 rayons est identique à celle du statère d'or attribué aux Vénètes (LT 6768).

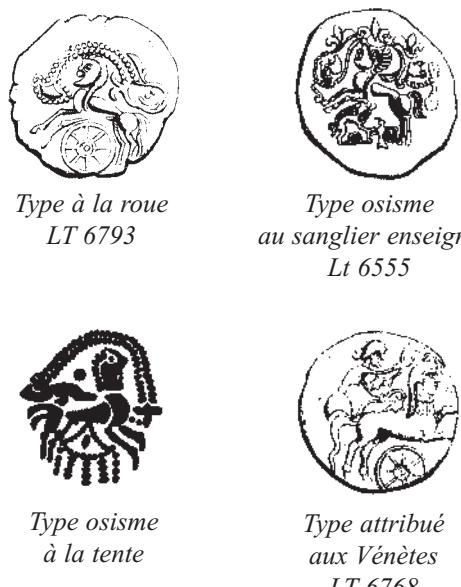


Fig. 2/Comparaison typologique des revers

Mais, c'est la typologie de l'avers qui surprend le plus. La tête en demi-lune, le traitement de l'œil et une partie de la chevelure sont tout à fait comparables avec l'exemplaire du Latour J13 (classe 2 du monnayage XN). Cette série de billon XN (un monnayage celtique non attribué, isolé dans le nord-est de l'Armorique, Colbert de Beaulieu), est une série problématique du monnayage armoricain. Elle est parfois attribuée aux Abrincates, mais la carte de répartition des trouvailles ne fait pas apparaître clairement de centre de distribution<sup>3</sup>. P. de Jersey suggère une possible attribution aux Baïocasses/Unelles aux vues des identités typologiques et de la carte de répartition des types associés à la série XN.

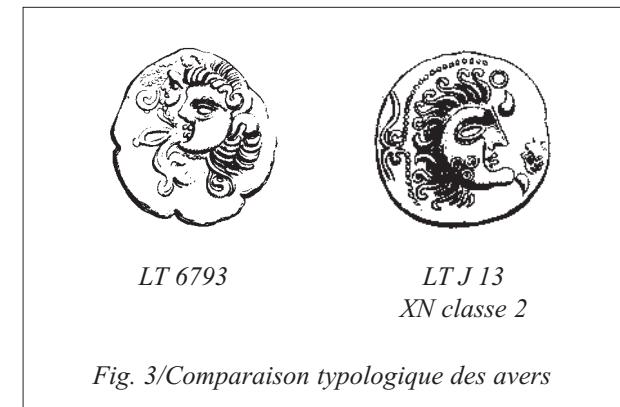


Fig. 3/Comparaison typologique des avers

Si lors des trouvailles de Jersey 6 et 11, le type à la roue a été découvert avec des monnaies Osismes, il l'a été également avec des monnaies de la série "XN" (au moins 17 exemplaires dans Jersey 6 et 5 exemplaires dans le lot n° 2 de Jersey 11). Il faut signaler également la trouvaille de 2 exemplaires de la série XN sur le territoire des Osismes : une trouvaille isolée d'un statère à Cléden-Cap-Sizun (Finistère) et une trouvaille sur site d'un statère de la classe 2 dans une couche archéologique post-césarienne, à Ploulec'h (Côtes-d'Armor).

Comme nous venons de le voir, les faits archéologiques et les constatations typologiques ne permettent pas d'émettre une attribution sûre pour cette série légèrement antérieure à la fin de l'indépendance (-56 av. J.-C.). Cependant des analyses métallurgiques sur les exemplaires de la Bibliothèque Nationale permettraient de comparer la nature des alliages avec les séries osismes et XN et peut-être de lever le doute sur l'attribution.

En attendant de nouvelles trouvailles et des analyses futures, la conclusion est qu'il est bien difficile de trancher avec aussi peu d'éléments. Nous considérons dans ces conditions, que l'éventuelle attribution du type à la roue aux séries osismiennes ne peut être envisagée qu'avec les plus grandes réserves. ■

1. Suite à une correspondance avec P. de Jersey, celui-ci m'apporte les précisions suivantes sur le type à la roue : "Je crois que le lot n° 2 de la trouvaille de Jersey 11 contient une monnaie du type à la roue et donc que la question du n° 34 ou du n° 35 est une erreur de numérotation par Colbert de Beaulieu. Certainement, il n'y a qu'un exemplaire au British Museum (n° 57 de l'ouvrage d'Ale). Malheureusement, le tome du BMC pour les monnayages celtiques d'or de la Gaule n'est pas écrit actuellement et donc je ne peux vous en donner une référence".

2. K. Gruel signale, à partir des clichés Langlois, 2 exemplaires du type LT 10386 provenant du trésor du Catillon (Jersey 11) et qui n'ont pas été publiés précédemment.

3. P. de Jersey, *Coinage in iron age armorica*, p. 223.

4. Cahiers Ernest-Babelon, *L'or gaulois*, p. 198, fig. 1.

PAYS	COMMUNE	DÉSIGNATION	ALLIAGE	POIDS	RÉF.	REMARQUES	RÉF. BIBLIO.
Grande-Bretagne	Grouville (Jersey)	Statères	Or bas	6,95 g	BMC? réf.?	Jersey 11 Grouville 1957 Lieu-dit le Catillon d'en haut - Lot n° 2. Il est probable, mais non certain, que l'exemplaire de D. Allen soit de la trouvaille de Jersey 11. K. Gruel signale 2 exemplaires à partir des clichés Langlois.	C. de Beaulieu: N.A.A. 1858, p. 47, n° 34. R.B.N. 1957, p. 70, n° 35  Derek Allen: An introduction to celtic coins, p. 52, fig. n° 57.  K. Gruel: R.A.O., suppl. n° 2, 1990, p. 296.
Grande-Bretagne	Trinity (Jersey)	Statère	Électrum	6,67 g	LT 10386	Jersey 6 Trinity 1875	C. de Beaulieu: N.A.A. 1956 p. 34-35
		Statère	Billon	5,95 g	LT 6793		
		Statère	Billon	4,38 g	Type LT 6793	Vente Prankerd, Lot 476	Bernard Roth: "Ancien gaulish coins, including those of the channel Islands." In the British Numismatic Journal, 1912. Pl II, fig. n° 27.

Fig. 4/Tableau récapitulatif des exemplaires connus

## BIBLIOGRAPHIE

• J.-B. Colbert de Beaulieu

*ANNALES DE BRETAGNE - NOTICES D'ARCHÉOLOGIE  
ARMORICAINE - LES TROUVAILLES DE MONNAIES  
OSISMIES DE L'ÎLE DE JERSEY, 1956.*

*REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE*

*LE TRÉSOR DE JERSEY 11 ET LA NUMISMATIQUE CELTIQUE  
DES DEUX BRETAGNES, tome 103, 1957.*

*ANNALES DE BRETAGNE - NOTICES D'ARCHÉOLOGIE  
ARMORICAINE - LA RÉCOLTE DE MONNAIES ARMORICAINES  
DE JERSEY 11, 1958.*

• Derek Allen

*AN INTRODUCTION TO CELTIC COINS, 1978.*

• K. Gruel

*REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE L'OUEST, SUPPLÉMENT N° 2,  
1990, LE TRÉSOR DU CATILLON (JERSEY 11).*

*RÉEXAMEN À LA LUMIÈRE DES FOUILLES ET ÉTUDES PLUS  
RÉCENTES.M*

• Un complément à l'ATLAS DE MONNAIES GAULOISES  
de Henri de Latour par S. Scheers, 1992.

*ATLAS DE MONNAIES GAULOISES*  
par H. de Latour et mis à jour par B. Fischer, 1994.

• Philip de Jersey

*COINAGE IN IRON AGE ARMORICA, 1994.*

*CAHIERS ERNEST-BABELON, L'OR GAULOIS, 1995.*



# Une nouvelle monnaie byzantine découverte dans le Finistère

PATRICK GALLIOU

(Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne Occidentale, Brest)

**J**E DOIS À MADAME PIRAM la connaissance d'une monnaie byzantine de bronze, trouvée fortuitement vers 1940 à Taladec'h, près de Rostellec en Crozon. Il s'agit d'un demi-follis (20 nummia) frappé à Carthage, soit par Phocas (602-610), soit par Heraclius (610-641)<sup>1</sup>. Au droit, où ne se lisent plus que les lettres... O P.P., est figuré le buste diadémé de l'empereur de face, portant de la main droite le globe crucigère. Le revers est frappé des lettres XX surmontées d'une croix, avec étoile à gauche, KRTG à l'exergue. Cette nouvelle trouvaille vient étoffer le dossier des découvertes de monnaies byzantines de bronze des VI-VII<sup>es</sup> siècles dans l'Ouest de la France, où ne figuraient à ce jour que cinq lieux d'invention :

## • Plougrescant (Côtes-d'Armor)

Pièce de 20 nummia frappée à Antioche pour Phocas en 604-5.

*Bibliographie* : J. Lafaurie, Trouvailles de monnaies des VI-VII<sup>es</sup> siècles de l'Empire d'orient en Gaule mérovingienne, *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE*, mai 1972, p. 208.

## • Quimperlé (Finistère)

Monnaie d'Heraclius (610-641) provenant des environs de l'église Sainte-Croix de Quimperlé.

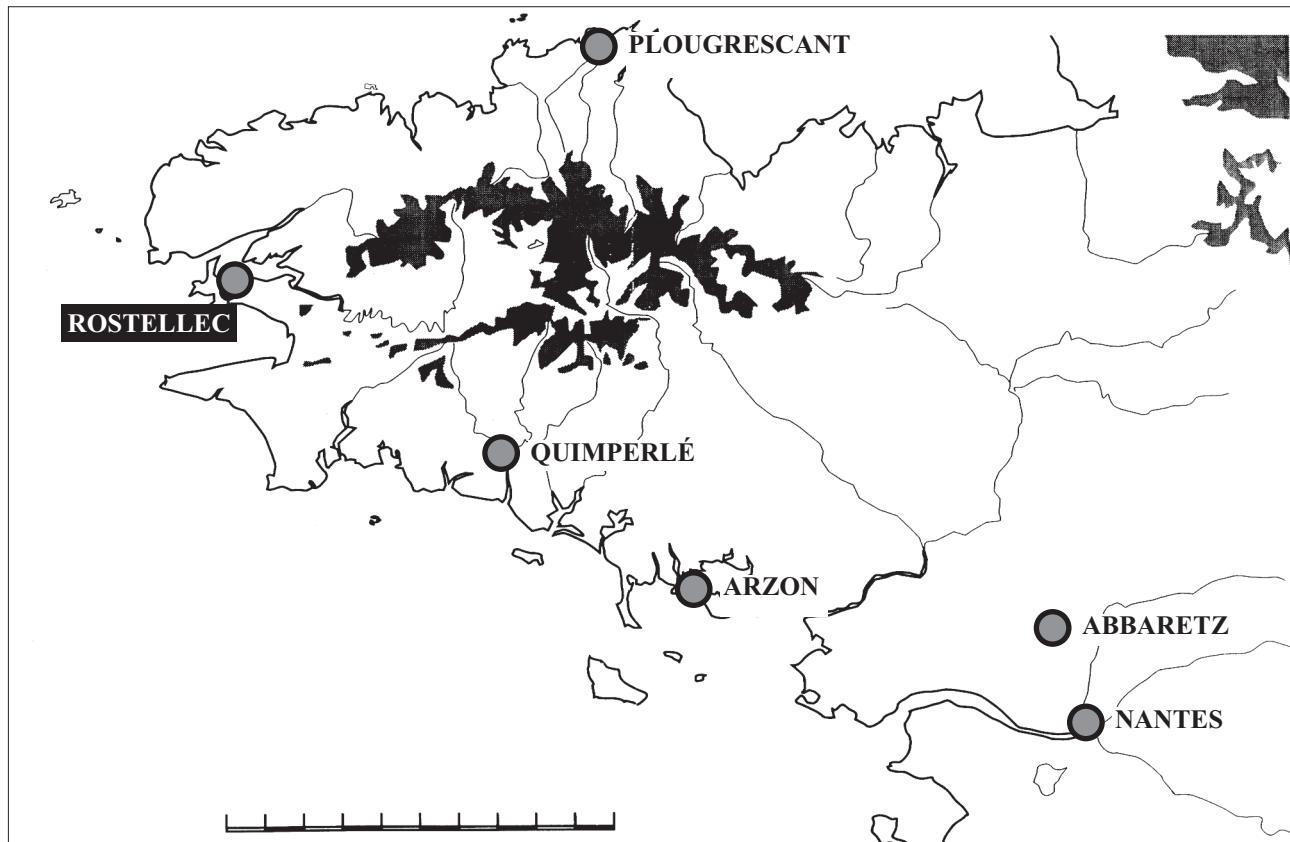
*Bibliographie* : anonyme, *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE*, T. XIX, 1892, Procès verbaux, p. XXXIX et XLIV.

## • Arzon (Morbihan)

Quatre monnaies de bronze de Justinien I (527-566), Maurice Tibère (582-602), Phocas (602-610) et Heraclius (610-641), frappées à Carthage. Les circonstances de la trouvaille sont peu claires.

*Bibliographie* : J. Lafaurie, op. cit., p. 207.

Renseignements oraux de R. Sanquer.



#### •Abbaretz (Loire-Atlantique)

Pièce de dix nummia frappée à Carthage pour Maurice Tibère vers 585. Elle fut mise au jour dans les exploitations de cassitérite d'Abbaretz-Nozay, site qui livra par ailleurs deux triens frappés à Vannes et Nantes au VI<sup>e</sup> siècle.

*Bibliographie* : L. Bouchaud, Les mines d'étain d'Abbaretz, *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE*, T. 93, 1954, p. 108; Cl. Champaud, L'exploitation ancienne de cassitérite d'Abbaretz-Nozay (Loire-Inférieure). Contribution aux problèmes de l'étain antique, *ANNALES DE BRETAGNE*, LXIV, fasc. 1, 1957, p. 68; J. Lafaurie, op. cit., p. 208.

#### •Nantes (Loire-Atlantique)

Monnaie de bronze de Justinien (527-565), "trouvée avec plusieurs autres dans les fouilles de la place Saint-Pierre à Nantes".

Au droit: D.N. IVSTINIANVS P.P. AVG. Buste lauré et drapé à droite.

*Bibliographie* : F. Parenteau, Inventaire archéologique précédé d'une introduction à l'étude des bijoux, Nantes, 1878, pl. 41, n° 11 et p. 82; de Dreneuc, *CATALOGUE DU MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE DE LA VILLE DE NANTES*, Nantes, 1903, n° 445.

Monnaie de bronze de Justin (518-527?), trouvée avec la précédente.

*Bibliographie* : F. Parenteau, op. cit., pl. 41, n° 13.

Il convient, par ailleurs, d'ajouter à cette brève liste les monnaies semblables, sans mention d'origine, conservées dans les musées de la région, à Corseul (Justin, Tibère II, Constantin III), Morlaix (Justinien) et Quimper (Anastase, Justin II, Maurice Tibère, Heraclius, Constant II), et dont nous avons fait un premier recensement voici une vingtaine d'années<sup>2</sup>.

Bien qu'aucun document ne vienne préciser le lieu et les circonstances de leur découverte, l'appartenance de toutes ces espèces à une période restreinte de l'empire byzantin, comprise entre le début du VI<sup>e</sup> siècle (Anastase et Justin) et le milieu du VII<sup>e</sup> siècle (Constant II), qui correspondant justement à l'éventail chronologique des monnaies de sites rassemblées ci-dessus rend peu plausible l'hypothèse voulant que toutes ces monnaies aient été données aux musées concernés par des marins ou des voyageurs qui les auraient achetées sur les côtes du bassin méditerranéen. Il est vraisemblable que, dans ce cas, d'autres monnaies byzantines plus tardives fussent entrées dans leurs collections.

On peut donc considérer, avec un assez fort degré de vraisemblance, que les monnaies découvertes et conservées en Bretagne, témoignent, dans leur grande majorité, de systèmes d'échanges entre le bassin méditerranéen et les pays du Nord-Ouest<sup>3</sup>, commerces auxquels mirent un terme les invasions arabes du début du VIII<sup>e</sup> siècle et les conquêtes successives du Sud de l'Espagne et de la France, entre 711 et 750. Ces échanges sont bien attestés, entre autres sources, par les trouvailles de monnaies byzantines des VI-VII<sup>es</sup> siècles faites au long des côtes de l'Atlantique et de la Manche<sup>4</sup>, ainsi que par celles de céramiques contemporaines (vaisselle, amphores), produites dans les régions bordières de la Méditerranée centrale et orientale, et que les sites "principiers" ou "monastiques" insulaires livrent en relative abondance<sup>5</sup>. Il est dommage que la Bretagne n'ait livré à ce jour qu'un seul fragment de ces récipients importés<sup>6</sup> et que nous ne puissions guère rattacher plusieurs des monnaies recensées ci-dessus à des sites archéologiques précisément identifiés, dont la fouille nous permettrait d'étoffer nos bien maigres connaissances sur la vie quotidienne et les relations économiques des Bretons du Haut Moyen Âge. ■

1. Le droit, très usé, ne permet pas une identification parfaite. L'examen des tables de J. Sabatier, *DESCRIPTION GÉNÉRALE DES MONNAIES BYZANTINES*, Paris, Rollin et Feuardent, 1862, nous porterait toutefois à penser qu'il s'agit d'une frappe pour Phocas.

2. Patrick Galliou, *Monnaies de bronze des VI-VII<sup>e</sup> siècles découvertes ou conservées en Bretagne*, *ARCHÉOLOGIE EN BRETAGNE*, n° 14, 2<sup>e</sup> trimestre 1977, p. 17-24.

3. A.-A. Lewis, *Le commerce et la navigation sur les côtes atlantiques de la Gaule du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle*, *LE MOYEN ÂGE*, 1953, p. 246-98; *ibid.*, *THE NORTHERN SEAS. SHIPPING AND COMMERCE IN NORTHERN EUROPE, AD 300-1100*, Princeton, 1958.

4. On se rapportera à Lafaurie, op. cit. et à G. C. Boon, *A note on the Byzantine AE coins said to have been found at Caerwent*, *BULLETIN OF THE BOARD OF CELTIC STUDIES*, XVII, 1958, p. 316-9, en particulier.

5. On considérera ainsi les cartes 29 et 33 de C. Hayes, *LATE ROMAN POTTERY*, The British School at Rome, 1972.

6. P.-R. Giot, G. Querré, *Le tesson d'amphore B2 de l'île Lavret (Bréhat, Côtes-du-Nord) et le problème des importations*, *Revue Archéologique de l'Ouest*, n° 2, 1985, p. 95-100.

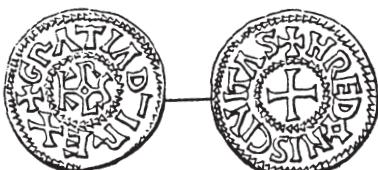
# Le denier médiéval

*Quelques remarques sur son rôle économique et politique  
Incidence en Bretagne*

HENRI VIÉ

**L**E 25 JUIN 864, Charles le Chauve proclame l'Édit de Pitres. Il ordonne la refonte des anciens deniers et fixe les conditions nouvelles de frappe, les types et le nombre d'ateliers.

Ce texte donne l'image d'un pouvoir dominateur solide. Mais force est de constater que la réalité territoriale donne une image beaucoup plus floue du respect de l'autorité.



*Denier carolingien pour Rennes*

Dans cette période très obscure de la renaissance carolingienne, il est très difficile de déterminer sous quelle forme : délégation, transmission du droit de monnaie ou, tout simplement, spoliation, s'opère le transfert de l'autorité sur la monnaie qui, petit à petit, devient seigneuriale ou locale.

Nous en trouvons le témoignage le plus net dans le choix de l'unité pondérale qui substitue la livre locale à la livre royale. Si bien que, mathématiquement, avec la même définition de division, les deniers diffèrent de poids ; puis, à la livre, on substitue le marc : celui-ci pèse 244,72 g à Paris et 215 g à Bordeaux.

Le titre du métal lui-même est variable. L'argent le roi est à 23/24 à Paris, mais 63/64 à Montpellier. Si bien qu'à la chute des carolingiens, il n'existe plus de monnaie royale sur le territoire qui deviendra la France.

Jusqu'à Philippe Auguste, chaque seigneur traite sa monnaie.

Mais, aux disparités évoquées plus haut, s'ajoutait un élément essentiel : le coût du métal fin. Selon que le seigneur l'exploitait lui-même comme en Poitou ou en Cornouaille, ou bien devait l'acheter au prix du marché, très variable en ces temps de transports difficiles.

Cette simple loi économique entraîne la disparition de bien des monnaies locales, le rendement du monnayage étant dérisoire dans certains cas.

Ces données techniques entraînèrent très rapidement des disparités de poids et de titre, amplifiées encore par les nécessités économiques de l'autorité émettrice, toujours à court d'argent et, de ce fait, procédant à des affaires, dépréciations déguisées en jouant sur les titres et les poids, variations indiscernables pour les populations.

Prenons quelques exemples dans la monnaie royale :

	Poids	Titre
Saint-Louis : Tournois Parisis	1,127 g 1,211	0,299 0,372
Philippe de Valois : en 1329 Tournois en 1348 en 1350	1,112 0,988 1,087	0,305 0,179 0,099
Jean le Bon : en 1357	0,953 1,165	0,146 0,159
Louis XI en 1476	1,019	0,079

Dans ce dernier cas, on peut conclure que le rôle du métal précieux est purement symbolique. Mais il faudra attendre l'année 1577 sous Henri III pour adopter le cuivre pur et créer ainsi une monnaie strictement fiduciaire.

Mais retournons aux Capétiens pour examiner comment la royauté agit pour étendre son autorité, mettre de l'ordre et faciliter les échanges commerciaux.

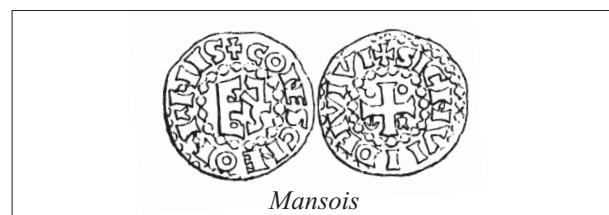
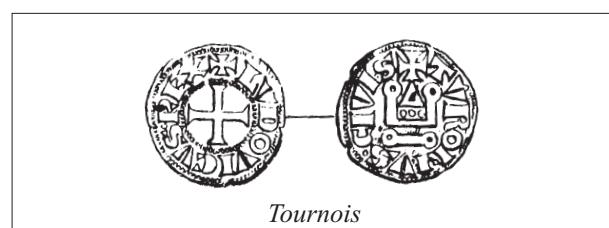
Philippe Auguste commence ce travail d'unification en confisquant les fiefs français de Jean sans Terre, assassin d'Arthur de Bretagne.

C'est en 1265, quand Saint-Louis prend un Édit qui fixe les parités et supprime certaines monnaies, que nous voyons le centralisme monétaire se manifester :

15 Nantais et Angevins pour 12 Tournois

1 Mansois pour 2 Angevins

1 Esterlin pour 4 Tournois





Nantois



Esterlin

Poitevins, Provençaux, Toulousains doivent être retirés.

Bien entendu, ces rapports sont arbitraires et surtout politiques.

Alphonse de Poitiers, frère du roi, est sanctionné pour avoir imité la monnaie royale et il doit se soumettre à la volonté de son frère. Son apanage ne lui donne en aucune façon le droit régalien de monnaie.

Le duc de Bretagne est ménagé.

Mais surtout, l'esterlin apprécié dans tout le nord et en Bretagne, émis par le roi d'Angleterre, est fortement surestimé. En effet, les meilleurs exemplaires du trésor de Guérande s'échelonnent en poids de 0,98 à 1,30 g, ce qui démontre une certaine négligence de fabrication, et bien que n'ayant pu en faire l'analyse, nous renonçons à croire qu'ils contiennent quatre fois plus d'argent que les tournois, ce qui les amènerait au titre théorique de  $0,239 \times 4 = 1,196$ .

Le denier est donc devenu une monnaie fiduciaire.

Le désordre est permanent et généralisé dans le midi : le Toulousain sert au Raymondin d'Albi.

Le denier de Melgueil, si répandu, évolue en poids de 1,09 à 0,99 g.

En Bretagne, sous Jean le Roux, qui règne de 1237 à 1286, nous trouvons en poids :

Denier de Nantes	1,36
Vannes	1,09
	1,07
	0,87
Guingamp	0,98

Sous François II :	
Denier de Nantes	0,92
	0,76
	0,71
Rennes	1,39
	0,81

De tels écarts ne peuvent s'expliquer par l'usure du temps et il faut bien admettre un recours aux manipulations monétaires de la part du pouvoir, auxquelles s'ajoutent les négligences des ateliers pour la fabrication de ces petites monnaies de plus en plus réservées aux petits échanges locaux.

Les ducs se faisaient rappeler à l'ordre périodiquement, mais ils étaient trop puissants pour qu'il soit possible de leur appliquer des sanctions.

Nous notons des remontrances de Louis X en 1315-1316, de Philippe V en 1320. Mais Philippe VI est obligé de remettre les amendes prononcées par ses commissaires en 1339.

La dernière crise éclatera en 1503, lors de cette période intermédiaire qui précéda l'annexion.

Les États de Bretagne se plaignent des taux de change appliqués aux monnaies bretonnes pour les convertir en espèces tournois, car le roi a entrepris de faire disparaître la monnaie du duché.

Cette fois, Louis XII cède et fixe en monnaie de pays les espèces qu'il fait frapper pour la Bretagne.

Enfin, lors de la réunion, par mesure d'apaisement, le change breton est établi au taux de 5 deniers à l'hermine pour 6 deniers tournois.

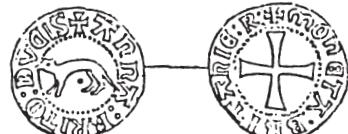
L'examen des exemplaires de nos médailliers ne nous semble pas justifier, du point de vue strictement monétaire, une telle inversion du cours des changes.

Ce dernier acte suffit à lui seul à démontrer que, bien que basé en principe sur la valeur du métal fin contenu dans le flan, l'autorité ne pouvait se dispenser d'agir sur la valeur de circulation.

La monnaie était donc à cette époque la marque d'un équilibre fragile entre la réalité, la confiance et la soumission.

Il fallut longtemps à la Bretagne pour cicatriser les blessures qui avaient été ouvertes.

Nos monnaies en apportent le témoignage. ■



Denier à l'hermine

# À propos du royal d'or de Charles de Blois

DANIEL CARIOU

**L**ES GUERRES DE SUCCESSION en Bretagne ont provoqué l'apparition d'un monnayage d'imitation qui était une manière de financer le conflit.

Chacun des prétendants à la couronne ducale copie des modèles monétaires étrangers, mais il en affaiblit le poids et l'aloï. Il espère ainsi faire circuler des espèces affaiblies sur le pied des espèces imitées et même les exporter auprès d'un public étranger peu averti et surtout illettré.

Charles de Blois, le prétendant des Français, va copier, surtout, des types français, quelques types flamands. Les Montfort vont imiter des pièces françaises, flamandes, anglaises.

La guerre dure de 1341 à 1365, à moins que l'on n'y inclue les épisodes qui, après la mort de Charles de Blois à la bataille d'Auray, opposeront le roi de France Charles V au duc Jean IV. Dans ce cas l'on fait se terminer la guerre de succession au second traité de Guérande en 1381.

Des Montforts, on n'a retrouvé aucune monnaie d'or, alors que de Charles on connaît un franc à cheval et des royaux d'or.



Le royal d'or de Charles de Blois est peut-être le "loyal de Bretagne" signalé dans les comptes de Jehan Mauléon, trésorier de l'Épargne et receveur général des profits de monnaies de Moncontour, entre 1414 et 1421 : "Nobles. Vieils moutons. Florins de Bretagne. Loyaux de Bretagne." (Alexis Bigot, *Essai sur les Monnaies du Royaume et Duché de Bretagne*, Paris, 1857, d'après Dom Morice, Pr. II, col. 1109). (Cité parmi les pièces justificatives d'Alexis Bigot, page 379).

Le royal breton imite le royal d'or de Jean le Bon, émis à partir du 22 août 1358.

Au droit, sous un dais gothique, le roi debout et couronné tient un sceptre; la légende porte sa titulature : IOHANNES : DEI/GRA : FRANCOR'.

Au revers, une croix fleuronnée et feuillue incurvée en cœur où l'on voit un fleuron, et accostée de quatre lis sous un polylobe. En légende, la devise royale : ☩ XP'C : VINCIT: XP'C: REGNAT: XP'C: IMPERAT: Christ vainc! Christ règne! Christ commande!

Il existe une deuxième émission de cette pièce (15 avril 1359); la légende au droit devient alors : IOH'ES DEI GRA/FRANCORV REX.



Ces deux émissions sont en or pur; le poids de la première est officiellement de 3,708 grammes, celui de la seconde de 3,549 grammes et le cours de chacune est de 25 sous tournois.



Le royal de Charles de Blois suit la même description, à l'exception de la titulature, qu'Alexis Bigot décrit ainsi sur un exemplaire unique: KARL: DEI: GRA/BRITONV: DVX, ajoutant que le duc porte sur la poitrine une étoile à cinq branches qui serait l'ordre de l'étoile fondé par le roi Jean II.



Comme on le voit, cette description rapprocherait le royal de Charles de Blois de la deuxième émission de royaux de Jean II le Bon: KAROLVS abrégé en KARL (pour IOH'ES), éventuellement BRITONV pour FRANCORV.

À ma connaissance, aucun catalogue ne s'est penché sur une éventuelle variété de légende de cette monnaie, variété qui pourrait laisser penser aussi à une première émission de royaux de Charles.



*Exemplaire de la collection Claoué*

Or, cette variété de légende existe, mais quelquefois même elle n'est pas lue par les catalogues de vente qui se contentent de reproduire la légende de l'autre variante telle qu'elle est rapportée par Alexis Bigot.

Ainsi, j'ai pu retrouver quelques exemplaires d'un royal de Charles de Blois varié :

- vente Bourgey des 17 et 18 mai 1985, n° 221 ; poids d'exemplaire 3,45 grammes ; KAROL : DEI : GRA/BRI-TANORV : DVX, pour autant que la photo du catalogue permette de le lire ;
- vente Crédit de la Bourse, 26-27 et 28 avril 1993, n° 1498 - collection Claoué, même légende, poids 3,48 grammes ;
- exemplaire du Musée Dobrée (catalogue de l'exposition de Daoulas, n° 23.3), même légende, poids d'exemplaire 3,51 grammes.



Nous sommes moins riches d'informations sur la variante "KARL" dont on peut citer les exemplaires suivants :

- exemplaire étudié par Alexis Bigot ; poids indiqué 77 grains, ou 4,092 grammes, ce qui en tout état de cause semble impossible ;
- exemplaire de la vente Vinchon de décembre 1974 (collection Émile Guibourg) ; poids non indiqué, exemplaire un peu usé ;
- exemplaire de la vente Vinchon d'avril 1996, poids non indiqué.



Il reste beaucoup d'autres exemplaires sans doute à étudier : c'est une piste à explorer pour les futurs chercheurs. Je crains toutefois que les poids d'exemplaires ne nous aident pas beaucoup si les pièces étudiées sont par ailleurs défectueuses. On voit que les royaux à légende "KAROL" pèsent entre 3,45 g et 3,51 g, ce qui est homogène, mais sur trois pièces seulement.

Que peut signifier le changement de légende ?

Peut-être un changement d'atelier ? Rennes ou Nantes ? Le souci de l'époque n'est pas de faire apparaître clairement la marque d'atelier sur une monnaie d'or, mais cette hypothèse ne peut être toutefois complètement rejetée.

Il est plus séduisant d'y voir une homothétie par rapport aux légendes des deux émissions de Jean le Bon : KAROL pour IOHANNES, KAR'L pour IOH'ES.

Dans cette hypothèse on confirmerait les dates d'émission du royal de Charles de Blois.

En effet les changements de types sont toujours plus utiles pour dater des monnaies que les types eux-mêmes, car ils correspondent à des dates charnières et précises.

Si Charles de Blois a été contraint d'aligner sa monnaie sur la seconde émission de royaux de Jean, c'est qu'il avait déjà frappé des royaux du temps de la première, au même cours de 25 sous tournois ; il ne pouvait continuer à frapper des royaux surévalués.

Cela veut dire que les premiers royaux de Charles de Blois sont strictement contemporains de la première émission de Jean, c'est-à-dire peu après le 22 août 1358, jusqu'à avril 1359. Et que Charles a ensuite fait frapper la deuxième émission, à partir d'avril ou mai 1359.

Le système de la date-charnière permet ainsi de vérifier la concomitance parfaite de l'imitation avec la fabrication du modèle imité, alors qu'il n'était pas exclu qu'il se passe plusieurs années entre les deux. On découvre là, peut-être, une évidence, mais le système de la date-charnière en apporterait la preuve.

Ainsi, par cette hypothèse, nous ouvrons une piste, qui mérite d'être validée par l'étude d'autres exemplaires, et peut-être par la compilation d'autres articles qui ne seraient pas parvenus jusqu'à nous. ■

# Quelques précisions à propos des écus d'or des ducs François

DANIEL CARIOU

**L**ES MONNAIES D'OR des ducs de Bretagne François I<sup>er</sup> (1442-1450) et François II (1458-1488) posent suffisamment de difficultés de classement pour que, au moins, les différents catalogues de vente reflètent ce désarroi.

Sans répondre à toutes les questions posées, nous avons tenté une esquisse de classification.

## Le regard du numismate

Nous parlons donc des monnaies d'or de Bretagne représentant le duc à cheval, courant à senestre l'épée haute, et dont la légende commence par "Franciscus".

Le poids de la plupart de ces pièces varie de 3,26 grammes à 3,34 grammes; les légendes de droit sont, à quelques variantes de mise en page près :

+ FRANCISCUS DEI GRA (CIA) BRITONU (M) DUX (R), ponctuation par une ou deux étoiles; et au revers :  
+ DEUS IN ADIUTORIU (M) MEUM INTANDE (R) (N), avec au centre un motif gothique tel qu'illustré ici.



Il existe de rares demi-écus dont nous reparlerons.

Pour l'œil du numismate, il y a sans discussion deux styles, deux familles de ces monnaies.

Dans le premier cas, la mise en page est difficile, le cheval semble flotter dans le champ. Sa croupe se redresse, ses pattes avant sont courtes. Appelons cette famille la classe I.



*ex. collection Guibourg*



*ex. collection Page*

Dans le second cas, le cheval a trouvé sa place dans le champ, le col est plus court, le style est bien maîtrisé. Appelons cela la classe II.

Pour ceux d'entre nous qui seraient insensibles aux styles, disons surtout que la ponctuation des légendes de la classe I se fait par deux étoiles, tandis qu'une seule étoile ponctue les légendes de la classe II. Il s'agit là d'un différent indiscutables.

La classe I n'est frappée qu'à Rennes, selon les exemplaires retrouvés, mais on trouve des exemplaires de la classe II frappés à Nantes et d'autres à Rennes.

Nous avons appris à ne pas tirer de conclusions définitives des variantes de légendes. On trouve DEI GRA dans la classe I et généralement DEI GRACIA dans la classe II; la lettre d'atelier ne figure sur chacune des deux faces de la monnaie que dans la classe I. Mais, faute de textes et devant d'inévitables variétés dues à la mise en page, nous ne retenons comme différent d'émission que la ponctuation, par deux étoiles ou une.

## L'évolution de la mise en page dans la classe I

À l'intérieur de la classe I (pardon pour cette démarche cartésienne de classification à tout prix: ce n'est qu'un moyen de nous aider ensuite à attribuer les pièces), il y a une claire évolution du style tendant à une amélioration de la mise en page. Cette évolution est elle aussi une évolution chronologique? Peut-être l'étude des liaisons de coins de revers pourra-t-elle nous renseigner un jour à ce sujet.

Selon un raisonnement logique, on peut penser que les graveurs ont tout d'abord cherché à inscrire le duc à cheval dans le grénetis intérieur (classe Ia).

Le style est touchant, mais maladroit; la pointe de l'épée se perd dans la légende et vient en chatouiller la croisette initiale; les longues pattes arrière obligent à remonter le dessin et à le tasser dans la partie supérieure du droit, ce qui n'est pas du meilleur effet; l'éperon ressort sous le caparaçon.

Dans ce qui pourrait être une deuxième étape, le graveur a trouvé un début de solution : il fait descendre l'une des pattes du cheval dans la légende, précisément dans le R de BRITONU, ce qui permet de rééquilibrer le dessin en le faisant descendre et de maintenir la pointe de l'épée dans le champ ; l'éperon reste visible au-dessous du dessin. Appelons cette série la classe Ib.



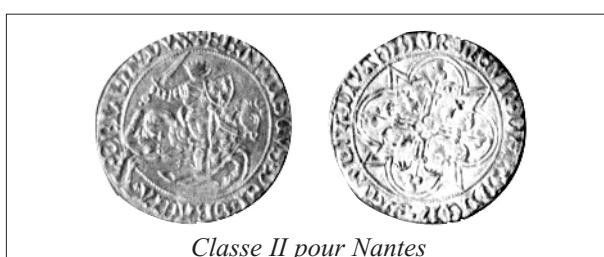
La solution graphique transparaît dans la classe Ic : la légende est interrompue pour laisser passer les pattes arrière du cheval, bien que le graveur n'en tire encore pas complètement parti.



L'éperon remonte dans le dessin du manteau de selle. Notons un décentrement au droit, comme dans l'exemplaire du musée Dobrée présenté à l'exposition de Daoulas en 1991, et d'ailleurs de même coin de droit ; le monnayeur a visiblement frappé une série de pièces décentrées, peut-être le même jour.

Enfin, dans ce qui pourrait être une dernière étape (Id), le graveur tire complètement parti de l'interruption de la légende pour faire descendre et recentrer le motif, préparant ainsi, si cette classe a succédé à la classe I, la mise en page de la classe II, plus équilibrée, mais peut-être moins émouvante.

Pendant toutes ces transformations, le revers reste d'une constance surprenante.



## Éléments de datation

Nous avons composé les lettrines des monnaies des classes I et II pour le même atelier, Rennes.

Le dessin du D évolue de à

Les M de à

(à rapprocher du monnayage français de la même époque).

D'une façon générale, les corps de lettre verticaux sont épaisse alors que, à l'inverse, les déliés sont affinés ; cela plaide pour une postériorité de la classe II par rapport à la classe I.

Alexis Bigot, dans son *ESSAI SUR LES MONNAIES DU ROYAUME ET DUCHÉ DE BRETAGNE* (Paris, 1857), arrivait empiriquement au même classement chronologique qui depuis fait loi.

Un article d'Yves Coativy, dans les annales 1994 de la SBNH, précise que notre monnaie a été vraisemblablement immobilisée jusqu'à 1491, avec pour différents "du côté de la croix, un point sous l'une des hermines des quatre bâtons de la croix et à l'avers, un point sous le treff". Retrouver l'une de ces pièces permettrait par déduction de préciser la chronologie des autres.

## Le demi-écu ou demi-florin

Yves Coativy, toujours dans nos annales 1994, rappelle que les maîtres particuliers réclament un demi-florin (pour "obvier aux pertes et déchets desdits flourins") émis après le 21 avril 1467.



Il en existe donc au moins deux exemplaires ; le premier a été trouvé en 1897 à Manheim près de Düsseldorf et il a été acquis par le musée de Berlin. E. Caron l'a étudié dans la *GAZETTE DE LA NUMISMATIQUE FRANÇAISE* en 1898.

L'autre exemplaire a été vendu par les soins de l'expert parisien Jean Vinchon dans une vacation des 21 et 22 mai 1979 au Palais d'Orsay à Paris. Il pèse 1,62 gramme et présente les légendes suivantes :

+ FRANCISCUS ★ DEI GRACIA BRITONU ★ DUX et au revers

A ★ DEUS ★ I° ★ ADIUTORIUM ★ MEU ★ INTANDE (?) R (?).

Le style du dessin représentant le duc rattache cette pièce aux séries attribuées à François II, et confirme les données établies par le texte cité infra par Yves Coativy.

La ponctuation par une étoile confirme cette hypothèse.

Rappelons aussi l'existence dans les collections du musée Dobrée, à Nantes, d'une pièce de la taille d'un demi-écu mais du poids d'un écu. Cette pièce originale présente un écu de Bretagne, surmonté d'une couronne ducale (trèflée) et entouré d'une cordelière ; la lettre

d'atelier n'est pas visible, malgré une attribution à Nantes pour des raisons que l'on ignore. La découverte d'autres exemplaires de cette monnaie peut seule résoudre cette énigme.

La ponctuation par une étoile nous rappelle les écus de la classe II.

### Les noms de ces monnaies d'or

Nos annales ont déjà évoqué par deux fois cette question, en 1992-1993 et en 1994. Nous ne ferons donc que la rappeler ici.

On chercherait en vain dans les archives le nom de "cavalier" utilisé de nos jours pour décrire nos écus d'or. Cette appellation moderne est imparfaite, car le cavalier n'est pas n'importe qui : c'est le duc de Bretagne.

Mais au moins n'est-ce pas un contresens, contrairement au nom de "Franc à cheval", qui renvoie à une monnaie vieille d'un siècle, même s'il en fut frappé jusque sous Charles VII, et répondant à des caractéristiques de poids particulières. Toutes les monnaies représentant un prince à cheval ne sont pas des Francs, n'en déplaise aux Francocentriques.

Trois noms étaient certainement usités pour décrire ce que nous nommons aujourd'hui "cavalier". Ce sont des noms génériques qui désignent chacun une famille de monnaies européennes.

Le premier de ces noms, c'est l'écu. Un extrait du registre de la Chancellerie de Bretagne de 1488, cité par Dom Lobineau, parle, à côté de florins duaux de 35 sols, de *l'escu d'or couronné du Dauphiné et de Bretagne valant 40 sols*.

Alexis Bigot pense que le terme "écu" vient de l'écu que tient le duc. Au contraire, le terme "écu d'or couronné" veut dire que c'est par assimilation à une pièce française de poids semblable, portant un écu couronné - pas plus que la pièce bretonne, l'écu du Dauphiné ne présente ce dessin - et qui sert de référence en Europe, que l'on a dénommé notre pièce bretonne.

Yves Coativy, dans nos Annales 1994, cite également le *ducal*, qui est probablement la même pièce, et le florin.

Rien de surprenant à ce qu'une même pièce ait, au XV<sup>e</sup> siècle, trois noms différents, surtout si ce sont des noms génériques : les poids et valeurs en sols sont, sinon les mêmes puisque le sol fluctue, au moins cohérentes.

### En conclusion

De cette longue étude, il ressort quelques éléments.

Les écus, ou florins, ou duaux, des ducs François appartiennent à deux séries, comme les auteurs anciens l'ont déjà noté.

De styles différents, ces séries présentent avant tout une différence objective : **une ponctuation par deux étoiles dans la première série, par une seule étoile dans la deuxième.**

L'antériorité de la première série par rapport à la deuxième est démontrée par les styles, et en particulier l'évolution des lettrines. La première série (classe I) est attribuée généralement à François I<sup>er</sup>, la classe II est datable par les demi-florins de 1467 et elle était frappée par conséquent sous François II.

Entre les deux souverains se sont glissés les règnes de Pierre II et Arthur III, qui ont pu immobiliser – tant que l'on n'a pas découvert de monnaies d'or à leur nom – les types connus sous François I<sup>er</sup>, le type de François II étant, probablement, lui aussi immobilisé, mais sous Anne.

La chronologie des pièces de François I<sup>er</sup>, si c'est lui qui a commencé le monnayage, n'est pas certaine, même si l'amélioration de la mise en page nous donne de fortes présomptions. Parmi les pièces attribuables à François I<sup>er</sup>, celles qui présentent une interruption de légende pour laisser passer les pattes du cheval seraient les dernières, et donc auraient pu être frappées sous Pierre II, Arthur III, voire au début du règne de François II. Il existe peut-être des différents cachés qui précisent les changements de règne, comme des O barrés ainsi que sur les écus de Bretagne de Louis XII, mais nous n'avons rien observé ni remarqué de vraiment significatif à ce sujet dans les légendes.

C'est d'octobre 1455, donc sous le règne de Pierre II, que date l'enquête de Charles VII sur les droits royaux et anciens usages du pays de Bretagne (Alexis Bigot, page 381 et suivantes). Ce document n'établit pas formellement la frappe de monnaies d'or sous Pierre II, mais laisse supposer qu'à cette époque la circulation de monnaies d'or bretonnes au nom des ducs était une préoccupation pour le roi.

En octobre 1465, Louis XI accorda au duc de Bretagne le droit de battre monnaie d'or (Alexis Bigot, pièces justificatives, n° XXXV). Cela ne signifie nullement que les ducs aient attendu ce moment pour battre des écus.

Mais on commence à y voir à peu près clair dans l'évolution des styles. Il reste à retrouver les documents d'archives qui permettront de préciser les dates d'émission des deux séries d'écus des ducs François.

Notons pour finir que la représentation d'un prince galopant à droite passait pour un symbole de souveraineté. Ainsi Jean le Bon se faisant représenter sur un cheval courant à gauche (à dextre en heraldique, puisque l'on blasonne l'écu de l'intérieur) est le premier de ses féodaux. Plus tard, Jean V et les ducs François galopant à droite, en souverains. ■

**Tableau récapitulatif  
des écus des ducs François au type du duc chargeant.**

**Classe I**

**Ponctuation par deux étoiles  
(Rennes)**



*Classe Ia*



**Classe II**

**Ponctuation par une étoile  
(Nantes et Rennes)**



*Nantes*



*Classe Ib*



*Rennes*



*Classe Id*



*Demi-écu - Rennes*



*(Classement par l'évolution stylistique)*

# Un jeton de la Chambre des Comptes de Bretagne

JEAN KERHERVÉ

Professeur d'histoire médiévale à l'Université de Bretagne Occidentale. Brest

**A** LA FIN DU MOYEN ÂGE, les services comptables des administrations et les particuliers ont utilisé les jetons pour résoudre les problèmes de calculs compliqués par l'emploi des chiffres romains. De multiples études leur ont été consacrées, d'autant qu'ils se sont conservés en nombre et intéressent à la fois les historiens et les numismates<sup>1</sup>. La Bretagne ducale fait exception en la matière puisque seuls quelques spécimens y ont été repérés, dont le premier remonte peut-être au règne de Jean IV (1364-1399)<sup>2</sup>. Les plus anciens spécimens sont anépigraphes, mais beaucoup portent en légende la marque de l'institution pour laquelle ils ont été frappés et s'ornent du blason de l'autorité de tutelle. Il est plus rare par contre de trouver sur un jeton destiné à un service "public" la marque personnelle de son propriétaire, l'officier qui l'utilise dans sa pratique professionnelle quotidienne, ce qui fait tout l'intérêt de l'objet qui nous occupe aujourd'hui.



(avers)

¤ : POUR : BIEN : GETER : ET : DESGITER ☆

(revers)

¤/FAULT : BIEN : ENTENDRE : ET : PO (U) : PARL  
(ER) :

Il s'agit d'une pièce d'argent de 28 mm de diamètre<sup>3</sup>, dont la légende forme une devise, ou plutôt une maxime, qui ne doit sans doute rien à l'imagination de l'officier, puisqu'on la retrouve sur un autre jeton breton contemporain de François II<sup>4</sup>. Elle constitue une sorte de rappel de la déontologie du service et de ses méthodes de travail: *geter/jeter* le compte, c'est placer les jetons sur le tableau pour le vérifier, *desgiter/déjeter*, c'est faire les opérations d'addition et de soustraction.

La formule entre dans la catégorie des "conseils aux comptables" ou des "invitations à bien compter", dont le nombre et la variété à la fin du Moyen Âge ont de quoi impressionner.

Le jeton porte à l'avers, inscrit dans un cercle, le blason en losange de la Chambre, aux 9 hermines de Bretagne, semblable à celui du sceau de l'institution qui n'en comporte cependant que 5, et cantonné de 8 fleurons, 4 aux pointes et 4 au milieu des côtés du losange.

Au revers, l'écu de *gueules au croissant d'hermine surmonté d'une croisette d'or*, également cantonné de 4 fleurons, personnalise la pièce et permet de l'attribuer à un représentant de la famille de Vay, lignage de petite noblesse du pays de Nantes<sup>5</sup>. En effet, deux membres de ce lignage ont fait carrière à la Chambre, Jean, qui y a terminé sa riche carrière d'officier de finances, et Pierre, son fils, auditeur et procureur des comptes de 1470 à 1491, auquel ce jeton a longtemps été attribué<sup>6</sup>. Tous les deux sont d'excellents représentants de ces "seigneurs des comptes", convaincus de l'importance de leur mission, pleins de morgue et volontiers cassants à l'égard de simples officiers de recette.

Le profil de carrière des deux hommes diffère sensiblement<sup>7</sup>. Alors que Jean, parent de Guillaume, receveur du fouage dans le diocèse de Nantes dans les années 1431-1434, et receveur domaine ducal d'Ingrandes en 1442-1443, est le type de l'officier zélé et efficace, parti d'assez bas et parvenu aux honneurs, Pierre, en bon héritier, apparaît comme un homme du sérial, différent de ces comptables supérieurs qui, tel son père, reçoivent un siège d'auditeur en fin de carrière. Lorsqu'il entre à la Chambre, au plus tard en 1470, il n'a jamais rempli de fonction de finances, mais n'en est pas moins riche de relations dans le milieu. Son père l'y attend depuis 1452 au moins, mais aussi son beau-père Pierre Le Bel, et tous deux sont particulièrement bien introduits dans le monde des finances.

La promotion de Jean de Vay à la Chambre récompense en effet un long parcours d'officier comptable, commencé au début des années 1430 dans le service particulier de l'héritier de la couronne, François de Montfort. Argentier et pourvoyeur du jeune prince, c'est-à-dire chargé de veiller à l'entretien et au ravitaillement de son Hôtel, il a déjà levé le fouage de l'évêché de Nantes en 1431, et le duc l'a retenu comme secrétaire en 1438. Mais ce sont les services rendus au comte de Montfort qui amènent ce dernier, devenu le duc François I<sup>er</sup>, à l'instituer conseiller, trésorier et receveur général des finances ordinaires de Bretagne, le 17 septembre 1442, fonction qu'il occupe encore en 1445, la cumulant éventuellement avec

l'argenterie. En 1446 et 1449, il fait à nouveau la recette du fouage dans le diocèse de Nantes, avant d'être institué receveur ordinaire du domaine ducal de la ville, le 21 août 1449.

Destitué le 31 octobre 1450, à l'occasion du changement de règne, il n'attend pas longtemps sa promotion à la Chambre où le nouveau duc Pierre II lui donne un fauteuil d'auditeur. Les années qui suivent la fin de ses fonctions de recette sont marquées par plusieurs affaires judiciaires en rapport avec ses activités passées. Il est même possible qu'il ait connu, comme d'autres officiers, quelques problèmes pendant le principat d'Arthur III (1457-1458), durant lequel on s'intéresse de nouveau à sa gestion financière. On ignore s'il est écarté ou non de la Chambre à ce moment, mais dès le début du règne de François II, il y est de nouveau présent, ce qui ne l'empêche pas de continuer à poursuivre ses débiteurs au titre de la trésorerie générale pendant de longues années encore, avec l'appui de la justice ducale.

Même en admettant la possibilité d'une disgrâce temporaire, il reste donc à la Chambre près d'un quart de siècle, puisqu'il signe encore les comptes le 21 juillet 1475, et son office d'auditeur n'est pas pour lui une simple sinécure lucrative. Il ne séjourne pourtant pas en permanence à Vannes, puisqu'il est souvent mentionné dans sa ville de Nantes, où il prend part à l'audition des comptes municipaux, tâche relevant aussi de la compétence des gens des comptes, il est vrai. Les impératifs de sa charge ne lui semblent pas non plus incompatibles avec les spéculations sur les fermes de "traite" du comté de Nantes (taxes d'exportation) : celle des "bêtes vives", de la mercerie, de l'épicerie et de la ferronnerie en 1468, celle des "cuirs à poils" et des "chairs salées" en 1472, celle du "poisson mort et vif" en 1477. Au total, un cursus dense, celui d'une personnalité capable de s'intéresser à tous les aspects du métier d'homme de finances.

Au contraire, la carrière de Pierre de Vay, moins riche, moins contrastée, s'inscrit tout entière dans le cadre de la haute cour, à laquelle sa formation universitaire, attestée par son titre de "maistre", un atout qui s'ajoute à ses relations de famille, lui permet d'accéder directement. Auditeur de seconde catégorie, à 120 L. de gages annuels et 20 L. de "robes" (prime de vêtement) en 1470 et encore en 1477, il est promu en première catégorie, à 160 L. et 30 L. de "robes", avant 1486, et exerce toujours ses fonctions le 2 avril 1489. Institué procureur du duc à la Chambre le 29 avril 1474, il remplace son beau-père Pierre Le Bel, qui lui a probablement résigné sa charge. Parmi les missions qu'on lui connaît, il faut signaler sa participation à la nouvelle adjudication des terres ducales consécutive à l'abolition du servage "mottier" en 1486, dans la sénéchaussée de Brest et Saint-Renan; en 1487, il est à Montfort-l'Amaury, près de Paris, pour veiller au transfert de la seigneurie ducale entre les mains du sire de Laval auquel le duc l'a cédée en gage; quelques mois plus tard, en pleine guerre d'indépendance, il participe à l'aliénation d'une partie du domaine ducal de Guérande pour payer les soldes des gens d'armes. Étant donné son grade, le duc l'adjoint à certaines commissions chargées de pro-

céder à la "visée et estat" des comptabilités délicates, comme celle du trésorier et receveur général Guillaume Juzel, en 1488. Il cumule aussi les fonctions, auditionnant par exemple les comptes des seigneuries de François de Bretagne, baron d'Avaugour, bâtard de François II. On ne sait les raisons, politiques ou personnelles, qui conduisent Charles VIII à ne pas confirmer Pierre dans son office en 1492, car, si la plupart de ses collègues surent négocier avec opportunisme le virage délicat du changement de régime après le mariage de la duchesse et de Charles VIII, pour Pierre de Vay il en va autrement. Une chose est sûre, il ne figure pas dans le tableau de 1492, où sa place est occupée par un autre auditeur, et il ne reparaît pas plus au conseil de la ville de Nantes. Il continue cependant d'émerger comme conseiller et auditeur chez Jean de Chalon, prince d'Orange.

Jean et Pierre de Vay appartiennent à un lignage de petite noblesse de la paroisse dont ils portent le nom<sup>8</sup>. Mais ils habitent Nantes lorsque leur présence n'est pas requise à Vannes. Pierre y possède une maison rue des Carmes. Ils fréquentent assidûment le conseil municipal, Jean de 1449 à 1474, Pierre de 1480 à 1492, et ce dernier représente sa ville aux États de Bretagne en 1490 et 1491. La promotion sociale de la famille doit beaucoup à la générosité des ducs, qui ne lui ménage pas les dons, les faveurs et les protections. Elle possède des biens à Marsac<sup>9</sup>, où les métairies de Jean, à la Johelaye et à Tréveleuc, sont anoblies et exemptées d'impôts le 28 mars 1459, en considération des services accomplis par leur propriétaire "dès son jeune âge" auprès des ducs Jean V et François I<sup>er</sup>, Pierre détient également dans le terroir de Guérande des terres à salines, dont la détention lui vaut quelques soucis et même un procès qu'il fait évoquer devant le conseil du duc en 1477. Il tient aussi des seigneuries, dont il porte le titre, la Fleuriale (Flouriaye), en Treffieux, et la Rochefordière, en Ligné, propriété de son épouse Marie le Bel<sup>10</sup>.

Quand Pierre meurt en septembre 1504, sans avoir retrouvé de fonction dans l'administration royale, il laisse ses biens à son fils François, né en 1493, dont le prénom marque aussi, à sa manière, l'attachement d'un lignage aux princes, les deux ducs François, qui ont si bien servi sa réussite sociale. Avec 60 ans de carrière dans l'administration financière, dont plus de 40 à la Chambre, de quoi user bien des jetons à compter, les Vay illustrent parfaitement la fidélité de la petite noblesse bretonne à la dynastie des Montfort. ■

1. Voir, à leur propos, la mise au point et la bibliographie publiées par Michel Pastoureau, dans *Jetons, méreaux et médailles, Typologie des sources du Moyen âge occidental fasc. 42*, Brépolis, Turnhout (Belgique), 1984.

2. Voir Jules Rouyer, Eugène Hucher, *Histoire du jeton au Moyen Âge*, Paris, 1858 (réimp. Le Léopard d'Or, Paris, 1982), p. 156, n° 86, il mentionne notre jeton d'après un article d'E. Cartier "Lettres sur l'histoire monétaire de France. X. Monnaies historiques", *Revue numismatique*, t. VII, 1842, p. 289-295, qui le décrit avec sa légende et le dessine (p. 293 et planche XIV, 2), mais sans en préciser l'origine ni la localisation. De même pour Stéphane de La Nicollière, Alexandre Perthuis, *Le livre doré de l'Hôtel de ville de Nantes, avec les armoiries et les jetons des maires*, 3 vol., Nantes, 1873-1890, p. 23; A. Blanchet, A Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, Paris, 1912-1936, t. III, p. 408, 496, se contentent de reprendre les informations de l'ouvrage précédent en inversant avers et revers; même démarche dans Pierre Corre, *Corpus de jetons armoriés de personnages français*, Paris, 1980, p. 479, n° 4597.

3. Il se situe parfaitement dans la norme de ses pareils, dont le diamètre varie de 20 à 35 mm, la moyenne se situant aux alentours de 26-27 mm, selon Pastoureau, op. ciJ., p. 22. Les jetons d'argent, habituels dans les administrations publiques au xve siècle, ne sont conservés qu'en petit nombre par suite des refontes; on en connaît seulement une "mince centaine" pour la période médiévale en France, selon Jacques Labrot, *Une histoire économique et populaire du Moyen Âge. Les jetons et les méreaux*, Errance, Paris, 1989, p. 173.

4. Rouyer, Hucher, op. cit., n° 87, cf. supra, n. 6. Ces auteurs ne mentionnent aucune autre légende identique ni sur les jetons royaux, ni sur les jetons princiers.

5. Pol Potier de Courcy, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 5e éd., réimp. Joseph Floch, Mayenne, 1976, t. II, p. 646. Il est possible que, sur le jeton, le blason soit figuré brochant sur une croix fleuronnée dont les fleurons dépasseraient aux quatre cantons de l'écu.

6. J'ai moi-même accepté cette attribution, et publié à mon tour le dessin du jeton, faute d'en connaître l'original, sans pousser plus avant la réflexion, victime sans doute de l'indifférence coutumière à l'égard des pièces monétiformes, cf. Jean Kerhervé, *L'État breton aux xie et xve siècles. Les ducs, l'argent et les hommes*, 2 vol., Maloine, Paris, 1987, p. 393.

7. Les références concernant les carrières des personnages cités se trouvent dans Jean Kerhervé, *Les gens de finances des ducs de Bretagne. 1365-1491. Catalogue prosopographique*, 3 vol. dactyl., Paris, 1986, passim.

8. Vay, *Loire-Atlantique*, ar. Châteaubriant.

9. Marsac-sur-Don, *Loire-Atlantique*, ar. Châteaubriant.

10. Treffieux, *Loire-Atlantique*, ar. Châteaubriant; Ligné, *Loire-Atlantique*, ar. Ancenis.



# Bibliographie de la Bretagne médiévale : éléments simplifiés à l'usage des numismates.

YVES COATIVY

UNE BIBLIOGRAPHIE sert à orienter un lecteur dans ses lectures. Elle est donc ciblée sur un sujet et sur un lectorat. Elle doit offrir au débutant des indications concernant des livres à lire pour se documenter ou approfondir une question et il peut ensuite se servir des ouvrages comme nouveau point de départ et s'en servir pour créer sa propre liste de livres. Le travail que nous proposons ici concerne l'histoire médiévale en Bretagne. Elle commence par une présentation des sources de la question, suivie d'un rapide tour d'horizon sur l'histoire de la Bretagne. Elle se termine par une sélection de travaux de numismatique médiévale et bretonne. Il nous apparaît comme spécialement important de connaître la “grande histoire” avant de se lancer sur un sujet aussi pointu que l'étude des monnaies. Ce domaine touche en effet de près à l'histoire politique (choix des thèmes, des légendes), économique (cours), sociale (créateurs et utilisateurs) et artistique (type et traitement de l'image).

On trouvera donc ici un catalogue d'ouvrages utiles au chercheur travaillant sur la Bretagne médiévale et spécialement sur la monnaie. Il est hélas difficile d'éviter l'aridité du sujet. Le genre a ses règles qu'on ne saurait enfreindre impunément. Cette étude n'a aucune prétention à l'exhaustivité, l'idéal étant d'ailleurs de composer sa propre bibliographie à partir de ses notes de lecture et des indications que l'on trouve dans tous les travaux de type universitaire. Nous espérons simplement que les oubliés ne seront pas trop flagrants ! Reste à aborder un problème de classement : quand la matière numismatique semblait être la plus notable pour notre propos, l'ouvrage, même plus large, est classé en numismatique.

## L'histoire médiévale

Pour se résigner dans cette époque, il faut lire les grands noms de l'histoire médiévale française : Jean Favier (l'État, l'économie), Jacques Le Goff (la société), Philippe Contamine (la guerre et l'économie), Michel Mollat (les affaires et la mer), Georges Duby (la société, l'art), Robert Fossier (l'économie, la société)... Cette liste n'est absolument pas complète mais offre des bases de travail et de lecture. On peut aussi se tourner vers les grandes collections d'ouvrages : la série de la *NOUVELLE HISTOIRE DE LA FRANCE MÉDIÉVALE* (au Seuil), les grandes biographies, en particulier celles parues chez Fayard, la collection U (chez Armand Colin)...

## Les sources

Avant de donner une courte liste de sources par période, il faut avant tout évoquer le travail des bénédictins Hyacinthe Morice dit Dom Morice et Charles Taillandier. Ils publient entre 1742 et 1750 une *HISTOIRE CIVILE ET ECCLÉSIASTIQUE DE LA BRETAGNE*, à laquelle Dom Morice ajoute entre 1752 et 1756 trois gros volumes de *Preuves*. On y trouve de tout : des chroniques complètes ou abrégées, des comptes, des listes de montres, des tressés, des inventaires, des traités... Les actes sont dans l'ensemble très fiables, bien qu'ils aient été quelquefois tronqués car trop longs. Ils sont classés dans l'ordre chronologique. Une table des actes en début de volume et un index permettent de s'y retrouver. Signalons enfin, dans les dernières pages des tomes I et II, les planches de sceaux. Elles sont très utiles car uniques en leur genre, si on met de côté les suppléments sigillographiques de M. Jones et R. Blanchard. Cet ouvrage est absolument incontournable pour toute personne s'intéressant au Moyen Âge breton.

Pour le Haut Moyen Âge, les sources sont peu nombreuses et dispersées. Les vies des saints, bien que discrètes sur le sujet, apportent des références pour les temps mérovingiens. Il existe une liste détaillée avec références bibliographiques dans les *ORIGINES DE LA BRETAGNE*, Paris, 1980, de Léon Fleuriot et dans l'*HISTOIRE LITTÉRAIRE ET CULTURELLE DE LA BRETAGNE* de Jean Balcou et Yves Le Gallo (dir.), Paris-Genève, 1987. On trouve des mentions de monnaies dans le *CARTULAIRE DE REDON*, publié par Aurélien de Courson en 1863 à Paris, ainsi que dans celui de Landévennec pour l'époque carolingienne. Les sources se font encore plus rares pour le Moyen Âge Classique et la situation s'éclaircit avec l'arrivée de Pierre de Dreux. Les textes essentiels se trouvent dans les pièces justificatives de Bigot. Des pistes peuvent être suivies dans le “*CATALOGUE DES ACTES DE PIERRE DE DREUX, DUC DE BRETAGNE*” de Léon Maître, MSHAB, 1930, p. 173-266. Le même travail a été mené pour Charles de Blois par Jacques Levron : “*RÉPERTOIRE ANALYTIQUE DU RÈGNE DE CHARLES DE BLOIS*”, BSAN, 1904, p. 247-273. D'autres recueils d'actes, plus complets, concernent le temps des Montfort : René Blanchard, *LETTRES ET MANDEMENTS DE JEAN V, DUC DE BRETAGNE, 1402-1442*, Nantes, 1889-1895 et Michael Jones, *RECUEIL DES ACTES DE JEAN IV, DUC DE BRETAGNE*, Paris, 1980. Le CRBC, sous la conduite de Jean Kerhervé, s'est lancé dans une politique de publication

des registres des actes de chancellerie pour la période ducal et le temps d'Anne de Bretagne. Ils sont consultables sur place. Toute l'époque ducal est actuellement couverte. Mentionnons enfin les nombreux actes publiés par le grand savant Arthur de la Borderie, en particulier les deux *RECUEIL D'ACTES INÉDITS DES DUCS ET PRINCES DE BRETAGNE*, BSAIV 1885 et Rennes, 1902 et les comptes transcrits par B.-A. Pocquet du Haut-Jussé dans le *BULLETIN DE L'ÉCOLE DES CHARTES EN 1916, LES MSHAB* en 1946 (p. 49-68) et le BSAIV en 1953.

Pour ce qui est des chroniques rédigées au Bas Moyen Âge dans l'entourage ducal, on se référera à l'étude de Jean Kerhervé dans le tome I de *L'HISTOIRE LITTÉRAIRE ET CULTURELLE...* Les noms les plus notables sont Alain Bouchard, *LES GRANDES CHRONIQUES DE BRETAGNE*, Rennes, 1986 et Jean de Saint-Paul, *CHRONIQUE DE BRETAGNE*, Nantes, 1881. *La TRÈS ANCIENNE COUTUME DE BRETAGNE* (la "TAC") a été publiée par Marcel Planiol à Rennes en 1896. Ce corpus de lois et d'actes du pouvoir ducal permet de restituer très précisément le paysage juridique dans lequel évoluaient nos ancêtres. Enfin, le *DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DE LA PROVINCE DE BRETAGNE*, dit Dictionnaire d'Ogée du nom de son auteur (bien qu'une note de fin de volume laisse penser qu'il s'agit d'un cas très intéressant de pillage littéraire...) Rennes, édition complétée de 1843, est très utile pour une approche du cadre paroissial.

Les thèses fournissent des références de sources. L'orientation n'est pas compliquée : ADLA B 6 f° 115 v° indique Archives départementales de Loire-Atlantique, registre de la série B, n° 6, folio 115 verso, soit page 231. Habituellement, les sources sont classées par centre d'archives. Il existe aussi des guides des archives. Jacques Charpy a ainsi écrit un excellent *GUIDES DES ARCHIVES DU FINISTÈRE*. Il donne quelques éléments historiques, des outils de recherches (inventaires, manuscrits ou imprimés) et un sommaire de chaque série. Les archives sont a priori consultables par tous, sauf cas particulier. Le problème de la lecture des actes anciens ne peut se résoudre que par l'apprentissage (laborieux, mais ô combien riche) de la lecture, penché sur ses liasses. On peut s'aider de manuel de paléographie, spécialement en ce qui concerne les abréviations, très nombreuses dans les actes du Moyen Âge ou de l'Ancien Régime. L'essentiel des actes concernant la Bretagne ducal est déposé aux Archives départementales de Loire-Atlantique, dans la série E (Trésor des chartes). On en trouve également dans les autres centres d'archives bretons, ainsi qu'à la Bibliothèque de France et aux Archives Nationales. Pour ces deux derniers centres, Hervé du Halgouët a publié un livre très utile : *RÉPERTOIRE DES DOCUMENTS MANUSCRITS DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE ANTÉRIEURE À 1789 CONSERVÉS DANS LES DÉPÔTS PUBLICS DE PARIS, SAINT-BRIEUC*, 1914.

## L'histoire de Bretagne

Avant d'aborder la numismatique elle-même, il est nécessaire de relire une histoire de la Bretagne. La bibliographie sur la Bretagne et l'histoire de Bretagne étant énorme, nous donnons ici quelques titres permet-

tant de s'y retrouver un peu. Pour plus de détails, les bibliographies de tous ces ouvrages permettent de s'orienter. Les revues bretonnes donnent tous les ans la liste des ouvrages nouveaux, avec quelquefois des comptes rendus de lecture. Les revues *AR MEN* et *LE CHASSE MARÉE* permettent une approche moderne et très bien illustrée de notre région. La lecture de *L'HISTOIRE DE LA BRETAGNE*, Morlaix, nombreuses rééditions, de Skol Vreizh en 5 volumes ou celle des éditions Ouest France très détaillées, peut être complétée par la monumentale *HISTOIRE DE BRETAGNE* de Arthur de la Borderie et Barthélémy Pocquet. Ce dernier titre est un ouvrage écrit dans la plus droite ligne des savants intellectuels du siècle dernier. Tous les détails des événements sont consignés, de même que les noms des acteurs etc. Bien que dépassée pour l'Antiquité et le Haut Moyen Âge, *L'HISTOIRE DE BRETAGNE* est irremplaçable. On peut joindre à cette liste l'*HISTOIRE LITTÉRAIRE ET CULTURELLE DE LA BRETAGNE* sous la direction de Jean Balcou et Yves Le Gallo, Paris-Genève, 1987, ainsi que l'ouvrage un peu vieilli de Jean Delumeau, *HISTOIRE DE LA BRETAGNE*, paru à Toulouse en 1969. On peut aussi consulter avec profit les petits livres jaunes de la collection Gisserot.

Les six ouvrages de Marcel Planiol sur *HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE LA BRETAGNE*, Mayenne, 1981-1982, complètent très bien la *TRÈS ANCIENNE COUTUME DE BRETAGNE* et contiennent un tableau très précis des institutions et de leur fonctionnement. L'ouvrage est construit en priorité autour des sources, ce qui lui donne encore plus de valeur. Pour ce qui est de la justice, on peut lire la version simplifiée de la thèse de droit de Madame Christiane Plessix-Buisset, *LE CRIMINEL DEVANT SES JUGES EN BRETAGNE AUX XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIÈCLES*, Paris, 1988. Bien que postérieur à la période ici traitée, cet ouvrage explique en détail le fonctionnement de la justice dans la Bretagne de l'Ancien Régime. Les structures n'ayant pas profondément changé en deux siècles, il est donc très proche de la situation antérieure. On pourra lire en particulier ce qui concerne la répression du faux monnayage.

Alain Croix dans *LA BRETAGNE AUX XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIÈCLES. LA VIE, LA MORT, LA FOI*, Paris, 1981 décrit la démographie bretonne des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Loin de se cantonner dans un comptage, il projette une lumière très vive sur les mentalités, les aspirations des hommes de ce temps, leur mode de vie et surtout sur leur vision de la vie et de la mort. À noter les deux cartes très pratiques glissées dans la jaquette, l'économie bretonne sous l'Ancien Régime et le détail des paroisses.

Pour un retour sur l'Antiquité, lire Patrick Galliou, *L'ARMORIQUE BRETONNE* et le très récent livre de Louis Pape dans la collection Ouest France. Plus aride mais tout aussi intéressant : les *CARTES ARCHÉOLOGIQUES* publiées par département. Pour le Haut Moyen Âge, en plus de l'ouvrage de Chédeville et Guillot (Ouest France), on lira avec beaucoup d'intérêt *LES ORIGINES DE LA BRETAGNE* de Léon Fleuriot et la *NAISSANCE DE LA BRETAGNE* de Noël-Yves Tonnerre, Angers, 1994. L'époque carolingienne est traitée par Jean-Christophe Cassard dans *LES BRETONS DE NOMINOË*, Brasparts, 1990.

Un ouvrage plus spécialisé mérite une mention pour ses liens proches ou lointains avec la numismatique. Il s'agit de Pol Potier de Courcy, qui dresse un tableau irremplaçable de la noblesse dans son *NOBILIAIRE ET ARMORIAL DE BRETAGNE*. Mentionnons au passage l'intérêt de Pol de Courcy pour la monnaie comme en témoigne son article sur le trésor de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, paru en 1843 dans la *REVUE BRETONNE* et réédité par la SBNH en 1995, p. 26-27 des *ANNALES*.

### La numismatique

Pour commencer, un bon ouvrage de vulgarisation type Que sais-je, comme *LA NUMISMATIQUE* de Cécile Morisson, Paris, 1992, ou l'ouvrage plus ancien mais de très bonne qualité de Philip Grierson, *MONNAIES ET MONNAYAGE. INTRODUCTION À LA NUMISMATIQUE*, Paris, 1976. On ne saurait oublier l'ouvrage du Nantais Yann Poupinot, fondateur de l'Association Numismatique Armoricaine, *ABC DE LA NUMISMATIQUE*, Nantes, 1972.

*L'ÉCONOMIE MÉDIÉVALE* de Philippe Contamine et alii, Paris, 1993, contient des chapitres très utiles de Marc Bompaire sur la monnaie et l'économie monétaire médiévale. L'ouvrage de Jacques Fournial, *HISTOIRE MONÉTAIRE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL*, Paris, 1970, donne aussi des bases très solides, mais un peu vieillies tout comme le *TRAITÉ DE NUMISMATIQUE* de J.-Adrien Blanchet, *NOUVEAU MANUEL DE NUMISMATIQUE DU MOYEN ÂGE ET MODERNE*, Paris, 1890 et Arthur Engel et Raymond Serrure, *TRAITÉ DE NUMISMATIQUE DU MOYEN ÂGE*, Bologne, 1980 (rééd.). Philip Grierson, *MONNAIES ET MONNAYAGE*, Paris, 1976 et *LES MONNAIES*, Turnhout, 1977, dans la très riche série "TYPOLOGIE DES SOURCES DU MOYEN ÂGE OCCIDENTAL". Sur le Haut Moyen Âge, Georges Depyrot, *RICHESSE ET SOCIÉTÉ CHEZ LES MÉROVINGIENS ET LES CAROLINGIENS*, Paris, 1994, avec une imposante bibliographie très récente. Les Prou sur la monnaie médiévale. Un catalogue retient l'attention par sa richesse et sa qualité, celui de la vente du Crédit de la Bourse des 26-28 avril 1993 à Paris.

Plus centré sur la Bretagne, on trouve l'ouvrage fondamental d'Alexis Bigot, *ESSAI SUR LES MONNAIES DU ROYAUME ET DUCHÉ DE BRETAGNE*, Paris, 1857. Il couvre la période allant de l'époque mérovingienne à la fin des types royaux pour la Bretagne sous François I<sup>er</sup>. On peut le compléter par la lecture d'Alexis Caron, *MONNAIES FÉODALES FRANÇAISES*, Paris, 1882, qui donnent des types inédits. En matière de catalogue bien pratique, il faut citer l'ouvrage de Jean de Mey, *LES MONNAIES DE BRETAGNE 781-1547*, Bruxelles-Paris, 1970. Enfin, la lecture de Yves Coativy, *MONNAIES DE BRETAGNE*, Morlaix, 1992, donne une vision globale du monnayage en Bretagne des origines à nos jours et *MONNAIES ROYALES-MONNAIES PRINCIÈRES EN FRANCE AUX XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLES*, Mémoire de Maîtrise, Brest, 1987 pour une comparaison avec les autres principautés. Le catalogue de la vente Guibourg est très riche, même si les lots ne sont pas toujours présentés avec beaucoup de précision. On complétera pour la période 1491-1537 par la lecture des ouvrages portant sur le monnayage royal, Louis Ciani, *MONNAIES ROYALES FRANÇAISES*, Paris, 1926, ou Jean

Duplessy, *LES MONNAIES FRANÇAISES ROYALES DE HUGUES CAPET À LOUIS XVI (987-1793)*, Paris-Maastricht, 1988.

*LA BRETAGNE AU TEMPS DES DUCS*, catalogue de l'exposition de Daoulas, 1991, contient de nombreuses reproductions de monnaies bretonnes, spécialement celles de la collection du Musée Dobrée de Nantes. De même, l'ouvrage collectif parut sous la direction de Xavier Barral Y Altet, *ARTISTES, ARTISANS ET PRODUCTION ARTISTIQUE EN BRETAGNE AU MOYEN ÂGE*, Rennes, 1983, compte quelques articles de numismatique bretonne, signés Jean Duplessy ("LE FAUX-MONNAYAGE EN BRETAGNE AU MOYEN ÂGE", p. 85-86) et Michel Dhénin ("LA MONNAIE, ART, ARTISANAT, INDUSTRIE", p. 86-87). Le colloque identique mais pour le monde médiéval *ARTISTES, ARTISANS ET PRODUCTIONS ARTISTIQUES AU MOYEN ÂGE* est lui aussi très riche, en particulier en numismatique et en sigillographie.

Pour un aspect plus technique du problème de la monnaie, la lecture de Jean Kerhervé, *L'ÉTAT BRETON. LES DUCS, L'ARGENT, LES HOMMES*, Paris, 1987 s'impose. Il décrit en détail tous les rouages financiers de la Bretagne ducale, la monnaie bien sûr (chapitre 5) mais en plus, il ressuscite les hommes, leurs espoirs et leurs déceptions, leurs croyances, leur cadre de vie. On trouve aussi de nombreuses références d'ordre numismatique et surtout économique dans les thèses de Henri Touchard, *LE COMMERCE MARITIME BRETON À LA FIN DU MOYEN ÂGE*, Paris, 1967, p. 97-100, 159-162 etc., de Monique Chauvin, *LES COMPTES DE LA CHÂTELLENIE DE LAMBALLE 1387-1482*, Paris, 1977, p. 295-298 et 337-342 ainsi que dans Jean-Pierre Leguay, *LA VILLE DE RENNES AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE À PARTIR DES COMPTES DE MISEURS*, Paris, 1968, p. 83-86. Sur des aspects très variés, la lecture des articles de numismatique bretonne médiévale dans les *ANNALES DE LA SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE* apporte des détails. Un article fondateur avait été publié par Michel Dhénin dans la *REVUE NUMISMATIQUE* en 1973: "FLORIN ET DOUBLE FLORIN DE JEAN V", p. 190-215.

Peu d'études sur les ateliers bretons: on peut citer l'article quelquefois farfelu de Paul Manceron: "L'ATELIER MONÉTAIRE DE NANTES. NOTES CONTRIBUTIVES À SON HISTOIRE", *BSANLI*, 1952, p. 1-26, celui de Joseph Podevin, toujours sur Nantes, dans *ARMOR NUMIS* n° 100, octobre 1992, p. 16-19 et les miens dans la même revue et dans les *ANNALES DE LA SBNH* (Concarneau en 1994, p. 42 par exemple). Pour l'activité des ateliers bretons au XVI<sup>e</sup> siècle, le livre de Spooner, *L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LA FRAPPE MONÉTAIRE EN FRANCE, 1493-1680*, Paris, 1956, permet de bien replacer leurs activités par rapport à ceux du reste du pays. Pour une ouverture sur les autres principautés, citons Françoise Dumas-Dubourg, *LE MONNAYAGE DES DUCHÉS DE BOURGOGNE*, Louvain-la-Neuve, 1988, et Henri Rolland, *MONNAIES DES COMTES DE PROVENCE, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> SIÈCLE. HISTOIRE MONÉTAIRE, ÉCONOMIQUE ET CORPORATIVE, DESCRIPTION RAISONNÉE*, Paris, 1956 par exemple.

Pour une ouverture sur la sigillographie, la lecture de Michel Pastoureau s'impose. La bibliographie de ce grand chercheur compte plusieurs dizaines d'ouvrages dont beaucoup ont constitué un tournant dans l'histoire

de cette science. On notera son incontournable *TRAITÉ DE HÉRALDIQUE*, Paris, 1979, riche d'une imposante bibliographie. L'ouverture de la numismatique sur les sceaux et l'art médiéval est un domaine d'avenir. Plus spécifiquement breton, il signe aussi : "L'HÉRALDIQUE BRETONNE DES ORIGINES À LA GUERRE DE SUCCESSION (1341)", BSAF, 1973, p. 121-147, que l'on peut compléter par E. Lefort des Ylouses : "SCEAUX ET POUVOIR EN BRETAGNE DU XII<sup>e</sup> AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE", MSHAB, 1991, p. 129-140.

### Les revues

Les grandes revues nationales comme le BSFN et la RN donnent régulièrement des articles concernant la Bretagne. En 1973, Michel Dhénin publie, dans la deuxième, son article fondateur sur les florins de Jean V. Plus centrés sur la Bretagne, *ARMOR NUMIS* et les *ANNALES* de la SBNH publient des textes de bonne qualité. Il en va de même pour les grandes revues savantes bretonnes comme les *ANNALES DE BRETAGNE ET DES PAYS DE L'OUEST* (AB ou ABPO), la *REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE* (RBV), la *REVUE DES PROVINCES DE L'OUEST* (RPO), le *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE* (BSAF), le *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-D'ARMOR* (BSECdA), le *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATIQUE DU MORBIHAN* (BSPM), etc. Ces revues traitent de tous les aspects de la matière de Bretagne, soit en général, soit par département. Il faut sans hésiter y aller à la "pêche", au hasard des tomes ou à l'aide des index. Les trouvailles sont nombreuses et fécondes, particulièrement pour ce qui est des trouvailles isolées ou des trésors. Un travail important de bibliographie serait à réaliser en ce domaine. Il faut ajouter à cette liste une revue spécialisée comme *ARCHÉOLOGIE EN BRETAGNE* qui abordait régulièrement des points de numismatique antique ou médiévale, en particulier le numéro 9, premier trimestre 1976, consacré à notre sujet.

### Où trouver livres et revues

Il ne faut jamais hésiter à investir dans des livres. On peut se constituer une bibliothèque numismatique à un prix raisonnable. Il faut seulement réserver l'achat des livres spécialisés et très coûteux pour le moment où sa collection est stabilisée. Il ne faut pas négliger les bibliothèques d'association (l'ANA par exemple) ni les bibliothèques publiques comme celle du Centre de Recherche Bretonne et Celtique (CRBC) à Brest qui possède une série importante de livres et de revues numismatiques, ainsi que tout ce qui a trait à la Bretagne. On y trouve par exemple les séries complètes des revues bretonnes citées plus haut. Les bibliothèques universitaires (Brest, Rennes et Nantes) et municipales (section étude) possèdent en général des ouvrages généraux très utiles. Il ne faut pas négliger les Archives départementales : leurs bibliothèques, en particulier pour ce qui est des revues régionales, sont très riches. Elles reçoivent tout ce qui s'écrit dans le département et pratique souvent une politique d'échange avec les autres centres d'archives. Comme c'est une habitude ancienne, cela peut réservé d'agréables surprises. Enfin, les sociétés savantes ont souvent des fonds très riches et très anciens, nés des

mêmes pratiques. Les marchands et les salles des ventes permettent de compléter sa bibliothèque, ainsi que les échanges avec les autres collectionneurs. Les bouquinistes "rentrent" quelquefois des livres de numismatique ou des listes de vente, mais c'est chez les numismates professionnels qu'il y a le plus grand choix. Enfin, lors des grandes ventes numismatique en salle des ventes, il n'est pas rare de voir passer la bibliothèque du vendeur.

### Comment présenter sa bibliographie : conseil aux écrivains d'articles de numismatique.

Il existe des règles simples et pratiques pour présenter sa bibliographie. Pour un livre, on doit donner le nom de l'auteur: Favier (Jean), suivi du titre de l'ouvrage, souligné ou en italique, *PHILIPPE LE BEL*, le lieu et la date d'édition, Paris, 1978. On peut ajouter le nom de la maison d'édition, ici Fayard, mais ce n'est pas impératif. Pour un article de revue ou un extrait d'actes de colloque, on commence à nouveau par l'auteur, Lefort des Ylouses (E.), suivi du titre de l'article entre guillemets : "Sceaux et pouvoir en Bretagne du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle", ensuite souligné ou en italique le nom de la revue ou des actes *MSHAB*, avec la date 1991, et enfin les références de pages, p. 129-140. Dans certains cas, il peut être nécessaire de préciser le numéro du tome, si par exemple il y a plusieurs fascicules dans une année et que la numérotation reprend à chaque fois à zéro. Si la revue est très connue, on peut se contenter de donner ses initiales, BSFN pour le Bulletin de la Société Française de Numismatique, ou encore donner en début de bibliographie la liste des abréviations. Sinon, on donne le titre en entier. Ces règles contraignantes permettent d'élargir la recherche sur un sujet et surtout de remplir les fiches de bibliothèque ou de prêt interbibliothèque. Quand il existe un doute, il faut se référer à un travail universitaire, une thèse par exemple, parmi celles qui ont été publiées (Croix, Kerhervé par exemple, très stricts tous deux sur ce sujet). Au sein de la bibliographie, les titres peuvent être classés par thème ou encore par ordre alphabétique. Le classement thématique peut être réservé aux travaux longs et complexes. Quand un ouvrage ou un article a été cité une fois, il n'est pas nécessaire dans les notes suivantes de citer le titre *in extenso*. On peut se contenter de donner le nom de l'auteur, le début du titre et la référence de la page.

Une note infrapaginale doit accompagner toute citation, toute référence à un article ou à un livre déjà publié. S'il s'agit d'une citation, on fait mention de l'auteur juste après la citation, puis l'on donne en référence l'origine de la citation. Exemple : *L'ARGENT EST LE NERF DES BATAILLES...*, Alain Bouchart (et en note) : *GRANDE CHRONIQUE DE BRETAIGNE*, cité par J. Kerhervé, *L'ÉTAT BRETON...*, p. 3.

Espérons que ces quelques notes bibliographiques serviront à compléter la documentation des numismates bretons. Elles serviront au moins de base pour de nouvelles recherches, dans les travaux déjà publiés ou les sources inexplorées, riches de découvertes passionnantes ! ■



# Réattribution d'un demi-teston de Bretagne de François I<sup>er</sup>

MARCEL PESCE

**I**L EST APPARU récemment sur le marché un demi-teston de Bretagne ainsi descriptible :/+ FRANCISCVS: D: G: FRANCOR: REX: BRITN: DVX. Buste imberbe du roi coiffé du chapeau fleurdelysé.

R/+: DEVS IN: ADIVTORIVM MEVM: INTENDE: R: Timbré d'une couronne mi-ducale mi-royale, sur laquelle alternent lis et trèfles, écu de France accosté de deux mouchetures d'hermine couronnées.

Argent - Poids 4,29 grammes.

Cette pièce est issue de la même paire de coins que le type décrit par Jean Lafaurie sous le n° 689 bis : voir en particulier le début de la légende au droit, et au revers les lettrines de DEVS (Duplessis n° 829).



Toutefois l'exemplaire décrit par Jean Lafaurie, et qui appartient à la Bibliothèque Nationale, n'a pas de lettre d'atelier apparente. Alors que sur cet exemplaire, un R est très visible.

Aussi, Jean Lafaurie classait-il le type à Nantes, sans doute parce que les testons à buste imberbe de François I<sup>er</sup> sont généralement nantais, tandis que les bustes barbus sont généralement rennais. Depuis il s'est rencontré des bustes imberbes pour Rennes, et voici maintenant le demi-teston au buste imberbe pour Rennes.

D'autres éléments sont à noter sur ce demi-teston : le style est différent du style nantais : les lettrines sont différentes et le X en fin de légende n'est pas dentelé.

Au revers, deux croisettes commencent et terminent la légende. On trouve cela sur des monnaies rennaises, et, ne serait-ce que dans l'ouvrage de Jean Lafaurie, les testons n°s 692 et 693, le dizain n° 721. À Nantes, on connaît des légendes ponctuées par deux annelets (Lafaurie 690, 690 a) ou deux croissants de sens opposé associés au cœur de Jehan Taupier (Lafaurie n°s 691, 720, ainsi que sur un écu d'or récemment retrouvé).

Un dernier mot : le roi se serait laissé pousser la barbe, dit-on, pour dissimuler les séquelles d'une vilaine maladie. Quoi qu'il en soit les bustes imberbes sont à rejeter en début de règne. Si l'on n'en avait déjà la preuve grâce aux testons, ce demi-teston confirmerait la frappe de monnaies d'argent à Rennes en première partie du règne. ■





# Une table de changeur au Musée de Guérande

DANIEL CARIOU

**L'**ACTUEL MUSÉE DES AMIS DE GUÉRANDE est installé à la porte Saint-Michel, dans l'enceinte de la ville. Le bâtiment, construit en 1488, a longtemps abrité la Mairie. À l'intérieur du Musée, l'on trouve une surprenante table dont l'allure générale laisse penser qu'elle date de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du XI<sup>e</sup> siècle. Deux entretoises relient les pieds. Un premier plateau bas sert visiblement de casier. Un deuxième plateau, plus haut et à hauteur normale, n'est pas d'origine. Monsieur B. de Moulins de Rochefort, qui a accueilli les visiteurs du Musée pendant de longues années, nous signale qu'à deux reprises des antiquaires lui ont précisé l'usage de cette table. Il s'agirait d'une table de changeur à plateau coulissant ou levant, le plateau ayant disparu ; le casier sert évidemment dans ce cas à ranger les pièces et trébuchets pour les peser. Le plateau comportait une partie de marbre ou d'ardoise pour y faire sonner les espèces. Ainsi on vérifiait si une pièce était bien sonnante et trébuchante. M. de Moulins donne cette information sous toutes réserves, car seule la présence du plateau d'origine pourrait définitivement lever nos doutes. ■





# Quand Saint-Barthélémy cache Saint-Magloire, ou les tribulations de reliques bretonnes dans le Haut Moyen Âge.

DANIEL CARIOU

**L**’ACQUISITION sur la liste “Platt” de mai 1995 d’un jeton pour l’église parisienne de Saint-Barthélémy (n° 983) me donne l’occasion de revenir sur l’histoire de Bretagne au x<sup>e</sup> siècle.

Quand Alain Barbetorte meurt, il a confié la garde de son fils Dragom à son beau-frère Thibaud le Tricheur, comte de Blois et de Chartres.

Vers 960, Thibaud entre en conflit avec Richard Ier, duc de Normandie et fils de Guillaume Longue Épée. C'est l'époque où les Normands sont encore très redoutés, d'autant plus qu'ils sont alliés aux Danois. Aussi, l'évêque Salvator prend-t-il la fuite avec les reliques de dix-sept saints bretons et de Saint-Magloire.

Saint-Magloire (495-575), gallois de Clamorgan, est un saint mort octogénaire à l'île de Serck. En 873, le seigneur de Léhon, près de Dinan, organise un "rapt" de ses reliques ! Je n'ai pu retrouver si Magloire avait une orthographe plus celtique comme celle de Mac Law que l'on prête à Saint-Malo. Salvator emporte les reliques jusqu'à l'île de la Cité, à Paris.

## La cité, un refuge pour les reliques

La Cité, qui a bien résisté aux Normands, accumule les reliques, dont les plus anciennes ont été mises à l'abri des remparts du Bas Empire.

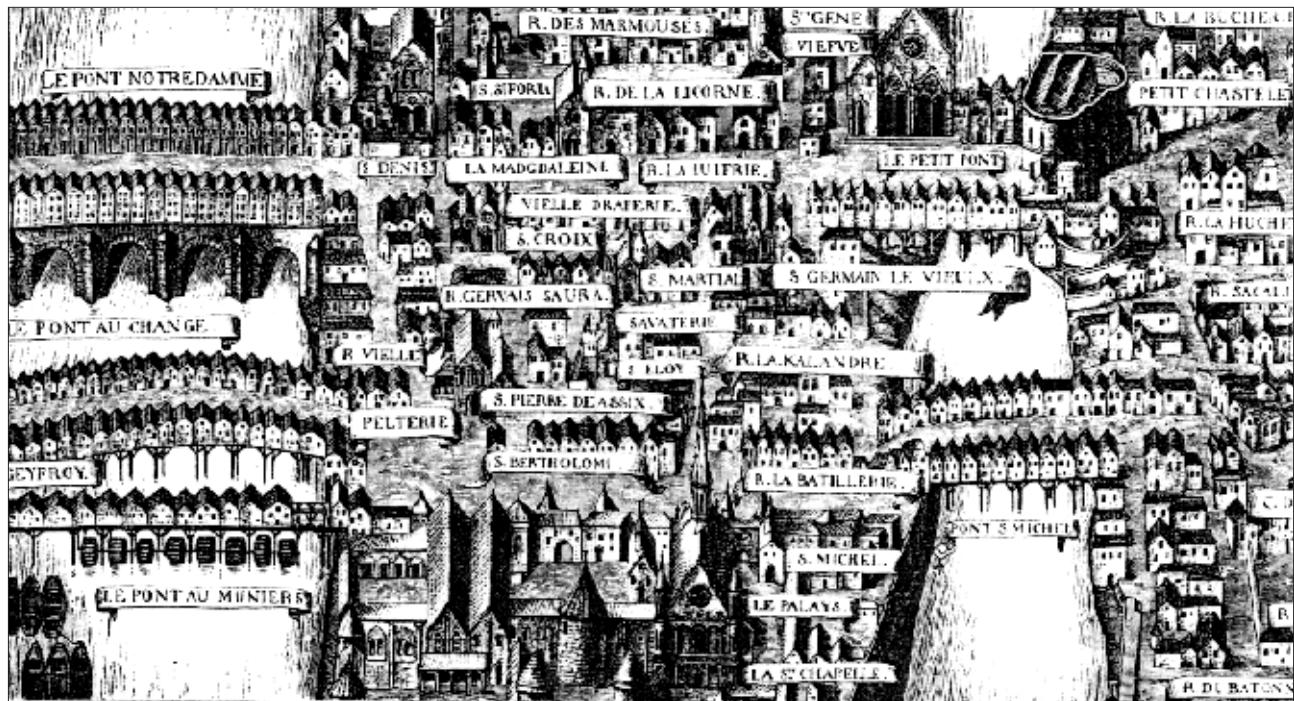




On trouve dans l'île les reliques de Saint-Christophe, à l'Hôtel-Dieu, de Saint-Germain, venant de l'abbaye des Prés, à Saint-Germain-le-Vieux, de Sainte-Geneviève, déplacées de sa montagne, à Sainte-Geneviève-la-Petite, et de Saint-Barthélémy dans ce qui est peut-être une ancienne chapelle du Valois, où, soit Clovis, soit Childebert les aurait recues d'Anastase.

Les reliques apportées par Salvator sont réparties entre Beaumont-sur-Oise et la Cité. Après la guerre, certaines retrouvent leur église originelle mais celles de Saint-Magloire restent dans la chapelle de Saint-Barthélémy, qu'Hugues Capet fait agrandir pour la circonstance et transforme en un prieuré, doté de terres sur la rive droite, le long du chemin de Saint-Denis (la rue Saint-Denis): c'est le Bourg-l'Abbé, près de l'actuelle station de métro Étienne Marcel. Là les moines installent leur cimetière et une chapelle dédiée à Saint-Georges. Saint-Barthélémy prend auprès du peuple le nom de Saint-Magloire.

L'île de la Cité devenant trop peuplée, donc trop petite, c'est la totalité du prieuré qui déménage en 1138 pour s'installer autour de la chapelle Saint-Georges : les reliques de Saint-Magloire sont du voyage. Saint-Barthélémy devient l'église paroissiale tandis que Saint-Georges devient l'abbaye Saint-Magloire.



Partie centrale de la Cité, d'après le plan de tapisserie vers 1540 (Hoffbauer). Saint-Barthélémy fait face au Palais.



*Saint-Barthélémy en 1789 (Hoffbauer).*

D'après Hoffbauer, Saint-Barthélémy fut le 14 juillet 1560 le théâtre d'un fait divers intéressant: un nommé Jean Petit, âgé de 23 ans, y déroba un ciboire et se débarrassa commodément des hosties qu'il contenait en les jetant sur un tas d'ordures. Pris sur le fait, il dut être protégé de la colère du peuple; on se contenta de le juger séance tenante, car le palais de Justice était de l'autre côté de la rue, et Jean Petit fut immédiatement condamné à être pendu, étranglé, brûlé et réduit en cendres.

La cloche de Saint-Barthélémy passe aussi commodément pour avoir, conjointement avec celle de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, sonné la Saint-Barthélémy le 24 août 1572.

Vers 1775, on commença de rénover l'église en "Style Louis XVI", mais les travaux n'étaient pas achevés à la Révolution quand il fut décidé de supprimer la paroisse. L'ensemble fut alors démolie de 1790 à 1792 pour laisser place à un théâtre.

Saint-Barthélémy était desservie par un curé, deux vicaires et vingt prêtres; François Couperin y fut organiste.

Cette histoire illustre l'un des très nombreux rapports médiévaux entre la Bretagne et Paris, qui comptait des quartiers entiers peuplés de Bretons, des hôtels appartenant au duc, des terres "bretonnes" sur la colline de Chaillot... et une nation bretonne à l'université.

Les fuites de reliques sous la pression des Normands sont elles aussi des événements fréquents, la plus célèbre concernant les ossements de Saint-Philibert auxquels la Bretagne doit l'abbaye de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu.

Le jeton de Saint-Barthélémy n'est donné que pour être le point de départ de notre histoire. Il est en argent et frappé en monnaie.

Au droit, un portrait de Louis XVI, à droite, sans signature.

Au revers, la religion, debout, surmonte une légende en deux lignes: "FABRIQUE DE SAINT-BARTHÉLEMY".

Les jetons de Saint-Barthélémy sont décrits par Feuardent sous les n°s 4139 à 4144. Il ne nous semble pas utile de les détailler ici.

## Épilogue

Dans le plan de Turgot, on retrouve les reliques de Saint-Magloire émigrées sur la rive gauche, rue Saint-Jacques, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, où les paroissiens semblaient ne pas en faire un usage immoderé.

Elles y étaient encore en 1950; aussi Dom Alexis Presse demanda et obtint leur retour en Bretagne. Mais on ne sait pas où. Il en aurait été signalé à Saint-Malo, et, en 1988, à Léhon, près de Dinan... ■

## BIBLIOGRAPHIE

- Évidemment, l' "HISTOIRE DE BRETAGNE" Arthur de la Borderie.
- "ORIGINES DU MONASTÈRE DE SAINT-MAGLOIRE À PARIS" Bibliothèque de l'école des Chartes, tome LXV, 1895.
- Le célèbre "PARIS À TRAVERS LES ÂGES" écrit au XIX<sup>e</sup> siècle par Hoffbauer.
- "PARIS AUX CENT VILLAGES" par Marcel Banassat, PVC Éditions à Paris.
- Père Jacques Chardronnet "LE LIVRE D'OR DES SAINTS DE BRETAGNE" Éditions Coop Breiz.

# Un essai d'atelier inédit pour Nantes

DANIEL CARIOU

**L**A VENTE CLAUDE BURGAN de l'été 1995 présentait un curieux louis de Louis XVI, en cuivre, daté de 1790 et portant le "T" de l'atelier de Nantes.

Nous avons pu acquérir cette monnaie et rechercher à quoi pouvait correspondre sa fabrication.

Il s'agit d'un louis au buste nu, portant des traces de circulation. Le louis au buste nu aurait été frappé à Nantes de 1785 ou 1786 à 1791.

La légende est régulière. À peine faut-il noter que les caractères utilisés pour le R et le E de REGN sont différents des autres lettres, présentant un jambage fourchu. La frappe du revers est légèrement décentrée.

Les différents sont :

- pour le maître, une levrette assise, différent de Marie-François-Joseph Thomas, de fin 1789 au 19 janvier 1790 ;
- pour le graveur, un poirier, différent de Louis-Salomon Poirier (1778-1794).

La pièce présente donc les différents normaux correspondants à 1790.

Elle peut être soit un faux, soit un essai d'atelier.

Les faux louis sont rarement en cuivre, mais plutôt d'un métal, comme le platine, présentant un aspect et

une densité qui les rapprochent de l'or. Le cuivre n'est pas non plus très malléable. Enfin la pièce, très régulière, ne présente pas les erreurs communes à bien des faux et ne laisse apparaître aucune trace de dorure.

En revanche, on sait qu'il existe des essais d'atelier de louis, témoignant de la mise au point des machines.

F. Droulers en présente deux dans son ouvrage, le "*RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES MONNAIES DE LOUIS XIII À LOUIS XVI*", l'un pour Paris (1786), et l'autre, de la même année, pour Lille.

Alain Bally me signale pour La Rochelle le millésime 1788, que je n'ai pas vu, mais qui pourrait prouver qu'on ne réglait pas les machines, c'est évident, que la première année de fabrication d'une pièce. Le louis d'or rochelais de 1788 semble par ailleurs ne pas exister.

L'essai nantais au buste nu de Louis XVI, daté 1790, témoigne d'une fabrication en or de 667 exemplaires, seulement. Les traces de circulation n'ont rien d'étonnant : si toutes les pièces de cuivre, y compris romaines, étaient versées à la circulation sous Louis XVI, pourquoi pas notre louis qui pouvait être accepté pour un demi-sol ? ■





LES INCUNABLES DE LA NUMISMATIQUE BRETONNE

**Connaissances sur la numismatique bretonne  
au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.**

C.-N. ROUSSEL-HIDOUX





*Les ouvrages anciens s'intéressaient aux monnaies bretonnes. Il est même étonnant de constater à quel point les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle sollicitaient la numismatique pour leurs études celtiques. Bien évidemment, lire les pages qui suivent non pour la documentation, périmée, qu'elles apportent, mais pour l'état des connaissances numismatiques au XIX<sup>e</sup> siècle qu'elles reflètent.*

## LES INCUNABLES DE LA NUMISMATIQUE BRETONNE

# Connaissances sur la numismatique bretonne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

C.-N. ROUSSEL-HIDOUX

PITRE-CHEVALIER publiait en 1844: *LA BRETAGNE ANCIENNE ET MODERNE*, t.1, et *BRETAGNE ET VENDÉE*, t. 2. En 1859, une nouvelle édition en deux tomes sous le nom de *LA BRETAGNE ANCIENNE*, t.1 et la *BRETAGNE MODERNE*, t. 2, paraissait.

C'est de cette édition que nous extrayons les pages consacrées aux monnaies bretonnes, que nous livrons à nos lecteurs à titre de document.

Elles ont bien vieilli, ces pages, et la science numismatique a bien progressé depuis 1844, cependant on y trouve des informations issues de sources peu accessibles et diverses questions apparaissent que nous devons chercher à résoudre. Ainsi quand Pitre-Chevalier annonce que Jean Le Roux fit battre des "marmites" à Rennes en 1270. D'où tire-t-il cette dénomination qu'aucun auteur n'a reprise.

Chaque information doit être isolée et critiquée, ce qui nous permet aussi de tester nos propres connaissances. À chaque époque les chercheurs ont commis une part d'erreur; nous n'en sommes certainement pas exempts. En outre le mode de pensée n'est jamais tout à fait semblable.

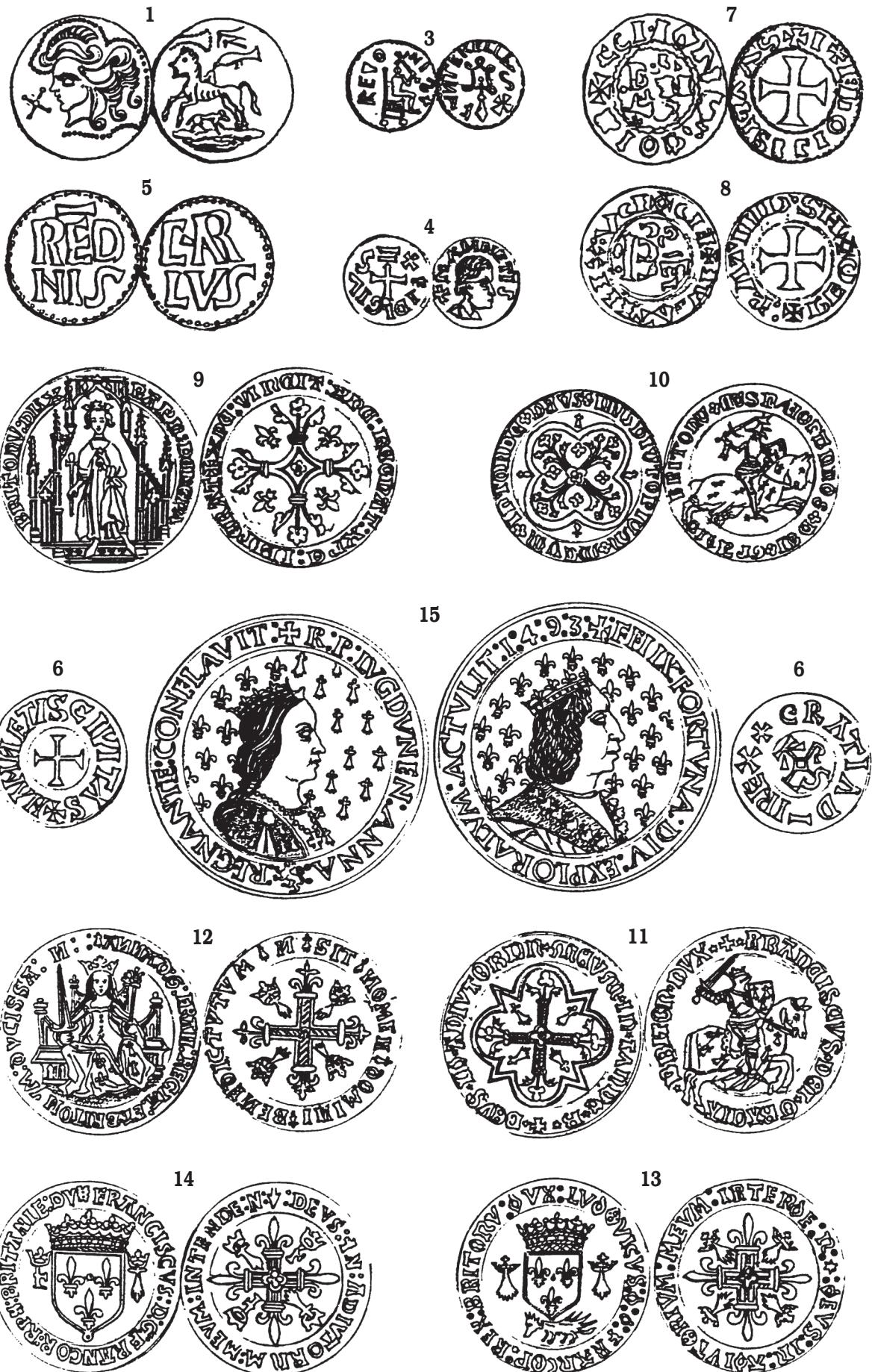
Aussi proposons à nos savants lecteurs, la lecture critique de ce texte, afin de le corriger ensemble en apportant nos observations dans une publication ultérieure.

*Attention: il y a une erreur d'origine dans la numérotation de la planche des monnaies gravées, due à l'omission de la monnaie n° 2, prévue.*



## MONNAIES BRETONNES

Nous ne pouvons terminer ce tableau national sans parler des monnaies, signes de la nationalité par excellence. - Les rois et les ducs de Bretagne battaient monnaie comme souverains, à leur coin et à leur effigie, spécialement à Rennes, à Nantes et à Redon<sup>1</sup>. La livre bretonne, disent les Bénédictins, valait un cinquième de plus que celle de Tours. Il ne fallait donc que quatre livres bretonnes pour faire cinq livres tournois. Les principales monnaies de cours au coin des ducs étaient les royaux d'or, les francs à cheval ou à pied, le gros, le demi-gros, le flux, le florin, le double, le denier et l'obole. La valeur de toutes ces monnaies a varié plusieurs fois par des causes qu'il est difficile d'apprécier aujourd'hui (voir ci-dessous la note de M. Chabouillet). Au quinzième siècle, les écus valaient vingt-cinq, trente ou trente-trois sous; les royaux d'or, vingt-cinq sous tournois; le florin d'or vingt-sept sous six deniers; le gros obole, six sous huit deniers. Ces valeurs dépendaient de celle du marc d'or ou d'argent. Le marc d'or représentait soixante-quatre royaux en 1457, et cent en 1488; le marc d'argent, quatre livres en 1360, six livres en 1407, dix livres en 1457, et onze livres en 1503. Les officiers des monnaies, maîtres, gardes, tailleur et essayeurs, avaient de grands priviléges. Ils ne relevaient en justice que du prévôt des monnaies, et en ressort que du grand maître, sauf les cas de meurtre, de vol et de rapt. Ils étaient exempts de toutes tailles, péages, ports, impôts, fouages et autres subsides. La plus ancienne fabrique de monnaie dont nous parlent les Actes de Bretagne est celle de Rennes, sur laquelle nous voyons le duc Alain III donner un droit à l'abbaye de Saint-Melaine. Il y avait dès lors à Rennes l'ancienne et la nouvelle monnaie. Les pièces de celles-ci se nommaient popelicans. Avant Alain III, il n'est question que de sous et de deniers. Jean le Roux, en 1270, fit battre à Rennes des marmites, des grands et des petits tournois, des deniers et des oboles. La monnaie de Redon fut établie par Jean V. François II fit battre à Rennes et à Nantes des pièces de monnaies blanches et noires. Les blanches, en argent, étaient de dix et de cinq deniers; les noires, en alliage, étaient d'un prix très-inférieur.



MONNAIES BRETONNES  
BRETAGNE ANCIENNE & MODERNE

Les opinions sont très-diverses sur les monnaies de Bretagne, parvenues jusqu'à nous. Les Bénédictins ont commis de graves erreurs en reproduisant et en expliquant les pièces du cabinet de M. de Robien. D'autres erreurs non moins graves ont été commises à propos des monnaies récemment découvertes à Plounéour et ailleurs. N'ayant pas la prétention de trancher une question si débattue, nous nous sommes adressés à M. A. Chabouillet, attaché au cabinet des médailles à la Bibliothèque royale. Avec une obligeance qui n'a d'égale que son érudition, il a bien voulu surveiller la composition de la planche ci-jointe et nous communiquer les explications et les renseignements qui suivent :

N° 1 - ÉPOQUE CELTIQUE - Les monnaies de l'époque gauloise ou celtique peuvent se diviser en deux grandes classes ; les pièces muettes et les pièces à légende ; celle que nous donnons ici est malheureusement de la première classe, comme toutes celles attribuées jusqu'à présent à l'Armorique ; mais, comme on trouve des quantités de pièces semblables en Bretagne, on attribue généralement à cette contrée les pièces analogues à celles que nous publions ici, ainsi que diverses autres variétés peu importantes de ce type. En 1855, en défrichant une lande inculte dans le village de Creniat-sur-Yves, commune de Plounéour, arrondissement de Quimper, on a trouvé 200 de ces pièces, renfermées dans un vase de terre brune qui était protégé par quatre pierres plates posées de côté et par une cinquième qui les recouvrait.

Ces pièces sont d'un métal mélangé d'or, d'argent, mais surtout de cuivre. Il y en a de deux modules ; celles du 1<sup>er</sup>, de 20, à 21 millimètres, pèsent un peu plus de 6 grammes ; celles du second, de 12 à 15 millimètres, pèsent le quart des autres. La pièce que nous reproduisons, dont le flanc est rogné, pèse 6 d. 51 ; elle a été donnée au cabinet des médailles par M. de La Villemarqué.

Elle représente, d'un côté, une tête d'homme tournée à gauche, avec trois grandes boucles de cheveux entourées d'un cordon perlé. Dans le champ, à gauche, le chiffre X, emprunté aux deniers Romains, bien que, par un amalgame bizarre, ces pièces soient imitées des statères macédoniens. Au revers, on voit un cheval à tête humaine lancé au galop ; au-dessus, un oiseau de proie. Devant le poitrail, on voit le même chiffre qu'au droit sur les exemplaires non rognés comme le nôtre ; sous le ventre du cheval, un quadrupède, marchant en sens inverse, que l'on regarde comme un bœuf sauvage. Ces figures symboliques, selon M. Lambert, qui le premier a fait connaître ces pièces, indiquent la force, le courage et la richesse de la nation qui les émettait. Ces pièces peuvent remonter à 200 ans avant J.-C. ; elles appartiennent certainement aux temps de l'indépendance de la Gaule.

N° 2 - ÉPOQUE MÉROVINGIENNE - Les rois mérovingiens ont possédé quelque temps, en Bretagne, plusieurs grandes villes ; les pièces que nous donnons ici sont sorties des ateliers royaux, ainsi qu'une curieuse pièce qui porte pour légende : REDONIS PISCI. *Du fisc de Rennes.*

N° 3 - REDONIS. † Rennes. Personnage assis tenant une croix.

R. CANTERELLVS. † Signe indéterminé.

Tiers de sol d'or frappé à Rennes, avec le nom de l'officier monétaire Canterellus. Le personnage assis, tenant une croix, est sans doute un saint breton.

N° 4 - † NAMNETIS. Nantes. Buste royal, avec la couronne de laurier, tourné à droite.

R. † FIDIGIVS. Croix sur deux degrés.

Tiers de sol d'or frappé à Nantes, avec l'effigie royale et le nom de l'officier monétaire Fidigius.

N° 5 - CHARLEMAGNE.

ÉPOQUE CARLOVINGIENNE. - CARLVS. Karl. Ce nom est écrit en deux lignes dans un cercle perlé.

R. REDNIS. Rennes. Ce nom est écrit également en deux lignes dans un cercle perlé.

Denier d'argent.

Si les rois mérovingiens firent frapper monnaie dans les principales villes de Bretagne, à plus forte raison devait-on s'attendre à trouver le nom de Charlemagne sur des monnaies bretonnes. L'autorité du maître de l'Occident tout entier ne pouvait pas être méconnue dans l'Armorique. On trouve aussi des monnaies aux noms de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve. Nous en donnons une de ce dernier prince.

N° 6 - CHARLES LE CHAUVE

KAROLVS en monogramme au milieu de la pièce ; puis, à la place des légendes, la fin de la phrase consacrée : † GRATIA DIREX. *Charles, par la grâce de Dieu, roi.*

R. † NAMNETIS CIVITAS. *Cité de Nantes.* Une croix.

Denier d'argent.

N° 7 - COMTES DE RENNES ET DE NANTES, DUCS DE BRETAGNE - EUDES. - Légende barbare, mais qu'on doit lire ainsi: VDO DE † DVATVIX. Je demanderai aux lecteurs un peu d'indulgence pour leur apprendre que cet assemblage de lettres doit être lu ainsi: UDO DEI GRATIA DUX. *Eudes, par la grâce de Dieu, duc.*

Dans le champ, un monogramme dans lequel nous croyons reconnaître le nom de Bretagne; au moins le B est-il très-visible, pourvu qu'on veuille bien remarquer que les artistes de cette époque ne tenaient pas beaucoup à faire adhérer entre elles les diverses parties d'une lettre. Nous lirions donc: *Eudes, par la grâce de Dieu, duc de Bretagne ou des Bretons.*

R. † Légende écrite à rebours: REDONIS. CIVITAS. *Cité de Rennes.* Croix.

Denier d'argent inédit.

Il est difficile de décider si cette pièce doit être attribuée à Eudes, comte de Penthièvre, fils puîné du duc Geoffroi I et oncle et tuteur de Conan II, ou au duc Eudes, d'abord vicomte de Porhoët. Le premier de ces princes s'empara, comme on l'a vu dans l'histoire, du gouvernement et de la personne de son neveu, qu'il tint pendant sept ans dans une sorte de captivité, de 1040 à 1047. Eudes, vicomte de Porhoët, fut reconnu duc de Bretagne à Rennes, en 1148, à la mort de Conan III, dont il avait épousé la fille, Berthe, veuve d'Alain II, comtesse de Penthièvre. Il n'y a qu'un siècle de différence entre ces deux Eudes; et à une époque où le travail des pièces est si sauvage, cette distance est véritablement peu importante, et il est très-difficile de prendre parti. Cependant nous devons déclarer que nous penchons plutôt pour le plus ancien de ces deux princes.

N° 8 - CONAN IV, dit LE PETIT, 1156-1175.

† CONONVS CO (mes). *Conan, comte.* Monogramme plus obscur encore que le précédent; mais qui sans doute renferme le même mot.

R. † REDONIS CIVIS. *Cité de Rennes.* Croix.

Denier d'argent inédit.

Conan fut d'abord comte de la ville de Rennes, dont il dépouilla Eudes; c'est pour cela que nous le voyons prendre ici le titre de comte.

N° 9 - CHARLES DE BLOIS. † 1364.

KARL. DEI. BRITONV. DVX. *Charles, par la grâce de Dieu, ducs des Bretons.* Sous un dais gothique, le duc Charles, debout, la couronne en tête, revêtu du manteau ducal et tenant un sceptre à la main.

R. † XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. IMPERAT. *Le Christ vainc, le Christ règne, le Christ triomphe.* Dans une rosace gothique, la figure d'une croix fleuronnée et cantonnée de quatre fleurs de lis.

Royal d'or.

Cette monnaie est une imitation parfaite du *royal* ou *franc à pied* du roi Jean de France. C'est la première ou au moins une des premières monnaies d'or qui aient été frappées au nom des ducs. Les rois de France leur contestaient le droit de fabriquer de la monnaie d'or, et, en 1464, Louis XI l'interdit au duc de Bretagne, qui ne tint compte de la défense royale et entra dans la ligue du *Bien public*, ce qui décida le roi à lui donner, l'année suivante, le droit que ces ducs avaient pris depuis plus d'un siècle.

La formule XPC VINCIT, etc., s'est conservée sur les monnaies d'or de France, depuis saint Louis jusqu'à Louis XVI. L'abréviation XPC pour *Christus* est consacrée; ces lettres grecques, dont l'une, le sigma, affecte la forme byzantine C au lieu de Σ, se retrouvent disposées ainsi sur une foule de monuments chrétiens.

N° 10 - JEAN IV DE MONTFORT.

† IOHANNES. DEI. GRACIA. BRITONV (M). DVX. N. *Jean, par la grâce de Dieu, duc des Bretons, Nantes.* Le duc, armé de toutes pièces, l'épée nue levée, l'écu de Bretagne au bras gauche, monté sur un cheval lancé au galop, caparaçonné aux armes de Bretagne.

R. Au commencement de la légende, une petite rosace: † DEVS. IN. ADIVTORIVM. MEVM. INTENDE. *Seigneur, soyez mon secours.* Psaume xxxvii, v. 23. dans une rosace cantonnée de quatre hermines, croix fleuronnée.

*Franc à cheval d'or* imité de ceux de France, ainsi que le Royal du n° 8.

Il est à peu près impossible de décider si cette pièce a été frappée par Jean IV de Montfort ou par son fils. Cependant, comme ce Franc à cheval est sorti de la monnaie de Nantes, ce que nous savons qu'à la mort de Jean III, dit le Bon, Montfort s'empara de toute la Bretagne, et qu'il se renferma à Nantes, où Charles de Blois l'assiégea et le fit prisonnier, il est possible que cette monnaie soit de ce commencement de règne. Les souverains dont le pouvoir n'est pas bien établi sont plus pressés que les autres de le constater par des actes solennels et par l'émission d'une monnaie à leur effigie. Toutefois, nous le répétons, cette attribution est entièrement conjoncturale.

N° 11 - FRANÇOIS II. 1458-1488.

† FRANCISCVS. DEI. GRACIA BRITON (VM). DVX. *François II, par la grâce de Dieu, duc des Bretons.* Le duc comme au n° 9; seulement le casque est orné de la couronne ducale, et l'armure est différente; ainsi on n'y voit plus la cotte de mailles qui paraît sur la précédente monnaie.

R. Même légende qu'au n° 9. Dans une rosace, croix fleuronnée, cantonnée de deux hermines. Franc à cheval d'or.

Nous attribuons cette pièce à François II plutôt qu'à François I, parce que le style en est assez bon et le travail élégant. Les temps de François II sont plus proches de la Renaissance, dont l'esprit fut si longtemps à pénétrer en Bretagne, que ceux de François I, qui mourut en 1450. Je crois notre Franc à cheval de la fin du règne de François II, c'est-à-dire très-voisin du seizième siècle.

N° 12 - ANNE.

Au commencement de la légende, une hermine: ANNA. D. G. FRAN. REGIA. ET. BRITONVM. DVCISSA. N. *Anne, par la grâce de Dieu, reine des Français, duchesse des Bretons, Nantes.* La reine-ducasse, assise sur un trône, la couronne royale en tête, revêtue du manteau royal, et tenant de la main droite une épée nue et de la gauche un sceptre fleuronné. Sur son manteau on distingue des fleurs de lis et des hermines.

R. Au commencement de la légende, une hermine: SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVTVM. N. *(Sic, pour benedictum).* Une hermine entre chacun des mots de la légende. Dans le champ, croix fleurdelisée, cantonnée de quatre hermines couronnées. Au centre de la croix, l'N de Nantes, qui paraît déjà la fin des légendes du droit et du revers.

OR. Royal.

Le Royal de la duchesse Anne est plus gothique que le Franc à cheval de son père François II. À la vérité, le graveur de la pièce précédente n'avait qu'à copier, tandis que l'auteur de celle-ci devait créer; il s'est tiré de sa tâche avec naïveté, mais avec plus de roideur et moins de finesse. Le Cabinet des médailles possède une autre pièce de la duchesse Anne avec la date 1498, qui paraît être de la même main. Cette date 1498 est à remarquer. La reine Anne devint veuve de Charles VIII le 7 avril 1498; elle se remaria le 8 janvier 1499. Cette pièce a donc été frappée alors que la reine jouissait seule de la souveraineté de la Bretagne; la pièce non datée est sans doute de la même époque, ainsi que les monnaies de billon au nom de cette princesse, que l'on rencontre dans toutes les collections. Après son mariage avec Louis XII, la monnaie fut frappée au nom du roi.

N° 13 - LOUIS XII.

LVDOVICVS. D. G. FRANCOR. REX. BRITONV. DVX. *Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, duc de Bretagne.* Écu aux armes de France, surmonté de la couronne royale ouverte. Dans le champ, deux hermines couronnées; au pied de l'écu, un porc-épic.

R. Même légende qu'au n° 9. À la fin de la légende, N. (Nantes). Dans le champ, croix fleurdelisée, cantonnée de quatre hermines.

Double écu d'or au porc-épic frappé à Nantes. Le porc-épic formait la devise de Louis XII, avec ces mots pour âme: *Cominus et eminus* (de près et de loin).

N° 14 - FRANÇOIS I<sup>er</sup>, roi de France, duc de Bretagne.

FRANCISCVS. D. G. FRANCOR. REX. BRITANIE. DVX. *François, par la grâce de Dieu, roi des Français, duc de Bretagne.* Écu aux armes de Bretagne, surmonté de la couronne royale ouverte. En haut, un soleil; dans le champ, à gauche, F couronné; à droite, hermine couronnée.

R. Un fer de lance ou de flèche pour marque monétaire, puis la légende comme au n° 9. À la fin de la légende, N. de Nantes; croix fleurdelisée, cantonnée de deux F couronnés et de deux hermines.

Écu d'or au soleil, frappé à Nantes avant l'an 1522; car cette année le roi, du consentement des états, réunit la Bretagne à la couronne, et, l'année suivante, il donna ce duché en apanage à son fils, François, dauphin de Viennois, mort en 1536. Sur une médaille conservée au Cabinet des médailles, ce jeune prince est qualifié de duc de Bretagne. En effet, il fut premier duc apanagiste de Bretagne. Son père le fit couronner à Rennes le 14 août 1532.

N° 15 - Médaille de Charles VIII et d'Anne de Bretagne faite à Lyon: FELIX. FORTVNA. DIV. EXPLORATVM. ACTVLIT. 1493. *La fortune propice nous a amené celui que nous avons attendu si long-temps.* 1493. Buste tourné à droite de Charles VIII, la couronne royale en tête, portant le collier de l'ordre de Saint-Michel. Le champ de la médaille est semé de fleurs de lis.

R. R. P. LVGDVNEN. ANNA. REGNANTE. CONFLAVIT. *La république de Lyon a fait fondre cette pièce sous le règne d'Anne.* Anne de Bretagne, la couronne en tête, revêtue d'une robe brodée d'hermines et portant une croix au cou. Le champ est semé à droite de fleurs de lis, à gauche d'hermines. Entre les mots *Anna* et *regnante* un lion, armes parlantes de la ville.

Les initiales R. P. signifient certainement *respublica*, car on trouve ce mot employé tout au long sur la médaille faite également à Lyon en l'honneur de Louis XII et d'Anne de Bretagne. Il signifie ici *commune, cité*.

On attendait peut-être de nous l'évaluation des monnaies anciennes en monnaie courante; nous avouons professer pour ces sortes d'opérations un scepticisme presque absolu, parce que nous avons observé que les calculs les plus ingénieux et les plus précis reposaient toujours sur une base arbitraire. Ainsi, par exemple, pour évaluer en monnaie courante l'écu d'or de Louis XII, dont il est facile de vérifier le titre et le poids, que ferait-on? On chercherait, au moyen des comptes de dépense du règne de Louis XII, ce qu'on pouvait acheter pour un écu d'or, soit en denrées, soit en journées de travail, et on comparerait le résultat obtenu avec celui qu'on obtiendrait aujourd'hui en monnaie courante, et on ferait la proportion. Mais que de circonstances inconnues aujourd'hui peuvent avoir influé sur la valeur de la journée ou de la denrée! On connaît bien certaines variations du prix des métaux précieux, comme, par exemple, leur dépréciation produite par la découverte de l'Amérique. On sait aussi que les progrès de luxe rétablirent peu à peu l'équilibre, et rendirent à l'or et à l'argent à peu près leur ancienne valeur; mais on ne connaît pas les mille causes locales ou momentanées qui ont pu influer sur la valeur des denrées ou du travail de l'ouvrier, et changer les rapports entre les marchandises et leurs signes représentatifs. On ne peut donc obtenir que des résultats approximatifs ou même problématiques, qui ne sauraient satisfaire les esprits exacts. Nous nous sommes bornés à expliquer brièvement les pièces représentées sur notre planche, et qui toutes ont été fidèlement copiées sur les originaux conservés au Cabinet des médailles de la Bibliothèque royale. (NOTE DE M. CHABOUILLET)



# Une correspondance de P.-L. Lemièvre, numismate finistérien XIX<sup>e</sup> du siècle.

**L**A LETTRE MANUSCRITE présentée ici est une correspondance du numismate finistérien P.-L. Lemièvre à Eugène Hucher.

Elle accompagnait l'expédition de son essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine au futur auteur de *L'ART GAULOIS* (1868).

C'est en 33 pages et 3 planches que P.-L. Lemièvre passa en 1852 à la postérité pour les numismates armoricains. Son essai publié dans le *BULLETIN DE L'ASSOCIATION BRETONNE* (tome III, 1852, p. 203-235, pl. I-III) est resté une référence pour ses provenances précises, ses descriptions et ses illustrations fidèles. D'ailleurs son analyse scientifique tranchait avec la méthode "Symbolique" très en verve durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il fut également le premier à faire observer l'altération progressive des alliages comme moyen de classement: "... le métal suit la même loi que les types, il s'altère graduellement et de telle sorte que l'or, presque pur au début, n'est plus à la fin que de l'électrum, et l'argent du billon de plus en plus mauvais. Et ceci nous donne la clef de la similitude, inexplicable autrement, du poids de ces métaux si différents entre eux. Le poids lui-même diminue à mesure que le titre s'affaiblit; ...".

C'est seulement en 1994 que cette méthode a été validée scientifiquement par des analyses métallurgiques non destructrices (Cahier Ernest Babelon, *L'OR GAULOIS*).

Au-delà de l'émotion que procure ce document original, celui-ci confirme le fait que J.-P. Lemièvre avait en projet un ouvrage plus complet et plus approfondi sur les monnaies armoricaines. ■

A detailed black and white line drawing of a signature. The signature reads "P.-L. Lemièvre" in a cursive, flowing script. A stylized, decorative flourish or "fleur-de-lis" symbol is attached to the end of the "e" in "Lemièvre". Below the signature, there is a sketch of a hand holding a quill pen, positioned as if it just wrote the signature.

Monseigneur, l'abbé, M. le Dr

Amateur zélé mais encore novice de nos monnaies gauloises armoricaines, je cherche à me créer des relations avec mes anciens dans la science afin de rencontrer au besoin appui et concours. Vous êtes, Monsieur, par vos connaissances et par la direction de vos études un de ceux avec qui je tiens le plus à établir de ces relations. En effet vous le verrez par la brochure que je publierai sur les monnaies gauloises armoricaines et que vous recevrez par la poste en même temps que cette lettre, vous verrez que j'ai quelque velléité de revendiquer pour notre péninsule des monnaies que vous attribuez au pays que vous habitez.

En étudiant de nouveau cette question...

Monsieur

Amateur zélé mais encore novice de nos monnaies gauloises armoricaines, je cherche à créer des relations avec mes anciens dans la science afin de rencontrer au besoin appui et concours. Vous êtes, Monsieur, par vos connaissances et par la direction de vos études un de ceux avec qui je tiens le plus à établir de ces relations. En effet vous le verrez par la brochure que je publierai sur les monnaies gauloises armoricaines et que vous recevrez par la poste en même temps que cette lettre, vous verrez que j'ai quelque velléité de revendiquer pour notre péninsule des monnaies que vous attribuez au pays que vous habitez.

En étudiant de nouveau cette question...

chacun à notre point de vue, nous la verrons peut-être s'éclaircir un peu.  
Chaque jour on trouve tant dans le Maine que dans la Bretagne des espèces inédites ayant entre elles des analogies bien remarquables ; il serait peut-être agréable pour vous d'avoir dans le pays ossismien un correspondant actif. Qui vous tiendrait au courant des découvertes de nature à vous intéresser ; pour moi je m'estimerai d'autant plus heureux de vos communications que je me propose de me remettre dans peu de temps à l'ouvrage et de revenir d'une manière plus complète et plus approfondie sur les monnaies armoricaines. Mais pour arriver à quelque chose de satisfaisant j'ai besoin du concours de plus instruits que moi et j'ose espérer Monsieur que vous ne me refuserez pas le vôtre. Ainsi si vous pouvez consacrer un moment à la lecture de ma brochure, soyez assez bon pour me faire part en toute liberté de vos observations, me donner vos bons avis relativement au travail plus complet que je veux.

chacun à notre point de vue, nous la verrons peut-être s'éclaircir un peu. Chaque jour on trouve tant dans le Maine que dans la Bretagne des espèces inédites ayant entre elles des analogies bien remarquables ; il serait peut-être agréable pour vous d'avoir dans le pays ossismien un correspondant actif qui vous tiendrait au courant des découvertes de nature à vous intéresser ; pour moi je m'estimerai d'autant plus heureux de vos communications que je me propose de me remettre dans peu de temps à l'ouvrage et de revenir d'une manière plus complète et plus approfondie sur les monnaies armoricaines. Mais pour arriver à quelque chose de satisfaisant j'ai besoin du concours de plus instruits que moi et j'ose espérer Monsieur que vous ne me refuserez pas le vôtre. Ainsi si vous pouvez consacrer un moment à la lecture de ma brochure, soyez assez bon pour me faire part en toute liberté de vos observations ; me donner vos bons avis relativement au travail plus complet que je veux...

entreprendre et en même temps me faire savoir si vous ne pourriez pas me communiquer quelques monnaies inédites ou variétés de monnaies déjà connues.

Je m'estimerai très heureux si vous voulez me permettre d'entrer avec vous en relations suivies de vous demander des renseignements que vous êtes si bien à même de me donner, et vous soumettre parfois mes doutes sur certaines questions. Croyez Monsieur que je vous en conserverai une sincère reconnaissance.

Agréez Monsieur l'assurance de mon dévouement et mon profond respect.

P. L. Lemière  
35, rue des nobles



Morlaix 5 août 1852.

entreprendre et en même temps me faire savoir si vous ne pourriez pas me communiquer quelques monnaies inédites ou variétés de monnaies déjà connues.

Je m'estimerai très heureux si vous voulez me permettre d'entrer avec vous en relations suivies, de vous demander des renseignements que vous êtes si bien à même de me donner; et vous soumettre parfois mes doutes sur certaines questions.

Croyez Monsieur que je vous en conserverai une sincère reconnaissance.

Agréez Monsieur l'assurance de mon dévouement et mon profond respect.

P. L. Lemière  
35, rue des nobles  
Morlaix 5 août 1852

# Actualités numismatiques bretonnes

- Le n° 1 des *CAHIERS DE LA COMPAGNIE DES INDES* publie notre étude sur les monnaies de la Compagnie.  
(Musée de la Compagnie des Indes - Citadelle de Port-Louis - 56290 Port-Louis)
- Émission du premier "EURO" breton, en décembre 1996 à Bouaye (Loire-Atlantique) sur le thème du Nouvel an du Muscadet.
- Dans le cadre du festival Anne de Bretagne, qui en 1996 a eu lieu à Clisson, présentation de la numismatique de la Bretagne au temps de l'indépendance, par la SBNH.
- Dans la revue "*HORIZONS BRETONS*", revue des Bretons de l'Émigration, une longue série d'articles à venir sur l'histoire des monnaies, jetons, médailles de Bretagne.
- A paraître, un ouvrage de M. Duplessy sur les monnaies féodales, faisant une belle part aux monnaies bretonnes.  
M. Duplessy nous rappelle à ce propos que le denier de Penthièvre à légende QUEMPERLI, déposé à la BN est un faux contemporain.
- Article paru dans *GELDGESCHICHTLICHE NACHRICHTEN* 31, 1996, Nr. 173  
Mai 1996.

**Gérard Fontenoy (Redaktion): Annales 1994.** Vannes: Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire, 1995. ISSN 1250-5781. 3 Bl. 60 S., 3 Bl. FF 120,-. Bezugsadresse: Jacques Kervégant, 6, rue Texier La Houle, F-56000 Vannes.

Die Société Bretonne de Numismatique et d'Histoire (SBNH), also die Gesellschaft für Numismatik und Geschichte der Bretagne, legt hier erstmals ein Jahrbuch vor, das die vielfältigen Interessen der Mitglieder aufzeigt. Im Vorwort betont der Präsident der Gesellschaft, Daniel Cariou, daß die SBNH ihren Platz nicht auf den Telefonkartenbörsen sieht, sondern an historischen Tagungen der Region teilnimmt, zu historischen Publikationen und Ausstellungen der Region beiträgt.

Der band enthält 17 kurze Beiträge, die durchwegs numismatische Themen der Bretagne von der Antike bis ins 19. Jahrhundert betreffen; manches davon dürfte jedoch überregional von Interesse sein. Vier Aufsätze behandeln keltische Münzen, Zuweisungsfragen werden erörtert, Inedita werden publiziert. Acht Beiträge betreffen das Mittelalter. Zum 11. Jahrhundert werden Funde publiziert und Zuweisungsfragen geklärt. Aus dem frühen 13. Jahrhundert stammt ein Fund von Turnospfennigen aus der königlichen (27 %) und der Abteimünzstätte Tours (73 %). Beigemischt waren eineinhalb englische Pennies. Ein Mouton d'or, ein Einzelfund, der als Prägung Herzog Johanns IV. von der Bretagne publiziert worden war, wird dem Herzogtum Brabant zugewiesen. Ein Groschen Johanns IV. wird exakter datiert. Bretonische Quellenstellen des 12. bis 15. Jahrhunderts, die Münzpersonal nennen oder die Struktur einer Münzverwaltung betreffen, werden zusammenge stellt. Es folgt eine Untersuchung der bretonischen Goldprägung in der 2. Hälfte des 15. Jahrhunderts. Zwei Beiträge zur neuzeitlichen Münzprägung betreffen die Rolle der Münzstätten Rennes und Nantes im 16./17. Jahrhundert (eine Stellungnahme zu: F. C. Spooner: L'économie mondiale et les frappes monétaires en France 1503-1680, 1956) und zwei Ecus 1721 und 1722 der Münzstätte Rennes, die grob einseitig beschnitten sind. Drei Aufsätze schließlich behandeln Rechenpfennige (Die Rechenpfennige aus Vannes, 16. und 17. Jahrhundert; Verwendung und Rolle der Rechenpfennige der Bretagne des 17. Jahrhunderts) und eine Medaille auf die Beteiligung der "Armée catholique de Bretagne" am Krieg von 1870/1871. (Die Autoren mögen mir verzeihen, daß ich ihre Namen hier alle nenne.)

Keiner dieser Beiträge macht einen oberflächlichen Eindruck; die Autoren verwenden die einschlägige Literatur und belegen und erläutern ihre Aussagen (auch durch Tabellen, Grafiken, Stammbäume etc.). Trotz der Kürze der Beiträge handelt es sich hier um ein anspruchsvolles Jahrbuch, das zudem graphisch sehr ansprechend gestaltet ist, dessen Bindung aber völlig ungünstig ist. Es macht neugierig auf den nächsten Jahrgang.

Hubert Emmerig



*SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE*

6, rue Texier La Houle - 56000 VANNES